



**RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE
GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**
—
Année 2018

Direction
Gestion des Déchets
2 avenue Grüner
CS 80256
42006 SAINT-ETIENNE
Cedex

SOMMAIRE

1.1	LES COMPETENCES	9
1.2	LE PERIMETRE ET LA POPULATION.....	9
1.3	ORGANISATION DU SERVICE.....	10
1.4	ORGANISATION POLITIQUE	11
1.5	PRINCIPALES ACTIONS MENEES EN 2018	12
1.5.1	Collecte des déchets.....	12
1.5.2	Les déchèteries	13
1.5.3	Prévention réduction des déchets	13
1.5.4	Tri, valorisation, traitement des déchets.....	14
1.6	PERSPECTIVES POUR 2019	15
1.6.1	Collecte et dotation.....	15
1.6.2	Déchèteries.....	15
1.6.3	Prévention et réduction des déchets	15
1.6.4	Tri, valorisation et traitement.....	16
1.7	LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	19
1.7.1	Organisation territoriale et mode d'exploitation du service.....	19
1.7.2	Les différents types de collecte et les fréquences pour les collectes en porte-à-porte	19
1.7.3	Centres techniques et matériel roulant.....	21
1.7.4	Dotation / Contenants de collecte (bacs/sacs)	23
1.7.5	Parc apports volontaires (verre, textiles).....	24
1.7.6	La collecte des déchets encombrants des ménages.....	27
1.7.7	Collecte des apports non ménagers	28
1.8	LA PREVENTION ET LA SENSIBILISATION AU TRI	33
1.8.1	Prévention et réduction des déchets produits.....	33
1.8.2	La sensibilisation et les actions de l'Equipe tri prévention	39
1.9	CLOTURE DU PLAN DE RELANCE POUR LE RECYCLAGE PARTENARIAT CITEO.....	44
1.10	LE TRANSFERT DES DECHETS	44
1.11	LES DECHETERIES.....	46
1.11.1	Le réseau – Le mode d'exploitation	46
1.11.2	Le fonctionnement - Les conditions d'accès	47
1.11.3	Bilan quantitatif et qualitatif des apports.....	48
1.11.4	Travaux et équipements 2018	52
1.11.5	Evènements marquants en déchèteries fixes	54
1.11.6	Les déchèteries mobiles	56
1.12	LE TRAITEMENT	58
1.12.1	Caractérisations des ordures ménagères	58
1.12.2	Le centre de tri	59
1.12.3	Le tri du verre	62
1.12.4	Eco-organismes et filières de recyclage.....	62
1.12.5	Les centres de compostage (gestion des déchets verts)	63
1.12.6	L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	66
1.13	Performance et production des déchets sur SEM.....	70
1.13.1	Le SYDEMER.....	71
1.13.2	Synoptique de gestion et bilan matière global des déchets traités	72
1.13.3	Carte de localisation des installations de valorisation, transfert et traitement	73
1.14	LA R.E.P (Responsabilité Élargie du Producteur).....	74

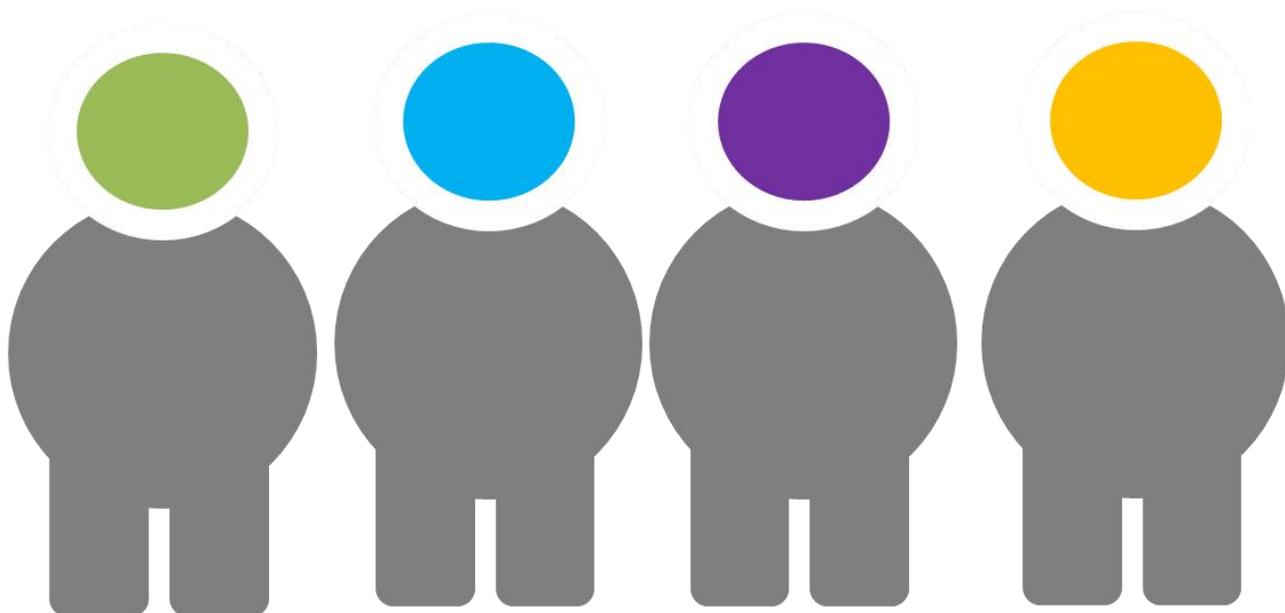
1.15	AUTRES THEMATIQUES TRANSVERSALES	75
1.15.1	Dispositif qualité (suivi, contrôle, évaluation).....	75
1.15.2	Dispositif sécurité.....	77
1.15.3	Communication.....	78
1.16	EVOLUTION DES INDICATEURS TECHNIQUES DEPUIS 2010.....	79
1.17	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES	87
1.17.1	Collecte/ Transfert des déchets ménagers et assimilés.....	87
1.17.2	Valorisation/Traitement des déchets	88
1.18	BILAN FINANCIER	89
1.18.1	Les dépenses d'exploitation.....	89
1.18.2	Les recettes de fonctionnement	92
1.18.3	Les dépenses d'investissement	93
1.18.4	Les annuités couvrant l'investissement	94
1.19	EVOLUTION DES CINQ INDICATEURS FINANCIERS	95

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et à l'article 2224-5 du CGCT. Il présente le bilan annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Dans un souci d'information et de transparence à l'égard des usagers et des élus, ce rapport fera l'objet d'une présentation devant le Conseil Métropolitain et devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il sera téléchargeable sur le site internet de Saint-Étienne Métropole.

Le rapport s'attache à présenter les résultats de l'année 2018 tout en apportant tout commentaire utile sur l'évolution par rapport à 2017.

1- PRÉSENTATION DU SERVICE



1.1 LES COMPETENCES

Lors de sa création en décembre 1995, Saint-Étienne-Métropole (SEM) s'est dotée de compétences dans le domaine de l'environnement dont le traitement des déchets ménagers (tri des déchets ménagers recyclables, centres de transfert et stockage des déchets non dangereux) ainsi que la gestion des déchèteries.

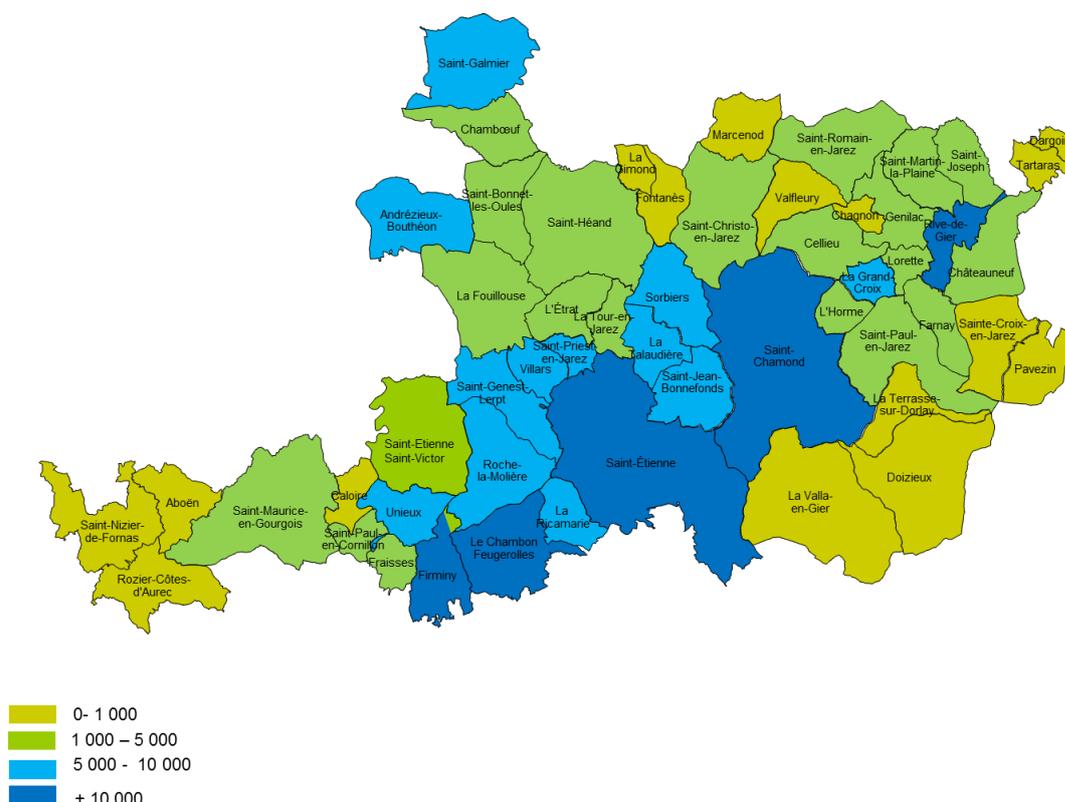
A partir du 1^{er} janvier 2003, SEM a assuré également la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que la gestion des dotations c'est-à-dire la fourniture et la maintenance des contenants de collecte (bacs, sacs, conteneurs).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, SEM a évolué en Métropole. C'est une EPCI avec un statut particulier : il est réservé, par la loi, à 22 agglomérations en France de plus de 400 000 habitants.

Aujourd'hui, SEM dispose de l'ensemble de la compétence prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés au sens large comprenant prévention, collecte, tri, valorisation, transfert et traitement.

1.2 LE PERIMETRE ET LA POPULATION

Le territoire de SEM comprend 53 communes et **402 882 habitants**. (Populations municipales légales 2014 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018).



La population a évolué de **+ 0,2 %** par rapport à l'année précédente. Mais elle est quasiment stable à périmètre égal par rapport à 2017.

1.3 ORGANISATION DU SERVICE

La Direction Gestion des Déchets (DGD) travaille en collaboration avec les autres services fonctionnels (communication, marchés publics, ressources humaines, finances...). Elle est intégrée au sein du Pôle Action Territoriale et Proximité qui gère les autres grands services urbains : Assainissement/ Eau Potable/ Voirie.

Tableau 1: Organisation simplifiée du service en 2018

Pôle Action Territoriale et Proximité (Assainissement-Rivières / Eau Potable / Voirie / Grands Travaux Infrastructures / Action Territoriale / Déchets) DGA – Frédéric PAREDES			
Direction Gestion des Déchets 182 agents Directrice: Florence NICOLAS* <small>*Départ fin nov. 2018</small>			
Optimisation des Coûts et Qualité Service Usagers 5 agents	Collecte / Dotation Secteurs opérationnels 158 agents	Valorisation et Traitement 15 agents	Déchèteries 3 agents
Sophie BONNEFOI	Bruno DEL PINO	Benoît PHILIBERT* <small>*Arrivé en déc. 18</small>	Christelle CHAVANA
2 assistantes 1 cellule Analytique (gestion des données) 1 comptable* 1 gestion administrative et redevance* Gestion N°InfosDéchets infos déchets 0 800 882 735 <small>Appel gratuit depuis un poste fixe</small> <small>*Départ en cours d'année suite création Direction Administratif Logistique et Financière mutualisée du Pôle Action Territoriale et Proximité</small>	1 adjoint 1 technicien d'appui à l'exploitation 1 cellule Dotation : 2 agents 4 Secteurs opérationnels territorialisés :  153 agents dont : - 11 agents d'encadrement - 133 collecteurs - 9 agents maintenance	1 responsable Prévention 2 techniciens (collecte apports volontaires verre, textiles, tri, traitement...) 1 conducteur grue maintenance PAV Équipe Tri prévention 1 responsable + 3 agents + 6 contrats aidés	1 chargée d'exploitation déchèteries 1 gestionnaire déchèteries

Le plus gros des effectifs est affecté à la collecte des déchets ménagers et assimilés du fait d'une forte proportion de la population collectée en régie par les agents de SEM. Les prestations relatives aux déchèteries, valorisation, transfert et traitement sont quant à elles réalisées moyennant des marchés, contrats ou conventions avec des sociétés privées. L'Équipe Tri Prévention est majoritairement constituée de contrats aidés.

Tableau 2: Synthèse mode d'exploitation du service en 2018

COLLECTE PORTE A PORTE	COLLECTE APPORT VOLONTAIRE	VALORISATION TRAITEMENT
 <ul style="list-style-type: none"> 64 % régie – 36 % prestataires 4 secteurs territorialisés OM et emballages papiers + collectes spécifiques: papiers bureaux, verre PàP, cartons, encombrants 	 <ul style="list-style-type: none"> Verre Prestation service Textiles TLC délégation de service public 13 déchèteries Propriétés SEM marchés pour bas et haut de quai 	 <ul style="list-style-type: none"> 1 centre de tri Emballages / papiers privé à Firminy 1 site prétraitement Verrier à Andrézieux-Bouthéon 1 centre de tri textiles à Pélussin Différentes filières post déchèteries   1 site stockage (ISDND) privé à Roche-la-Molière 
DOTATION		
 <ul style="list-style-type: none"> OM : bacs à 97 % Sélectif: bacs (87 %), sacs (13%) Prise en charge fourniture contenant Service livraison – maintenance bacs en régie avec recours possible en appoint prestataire Livraison sacs en prestation service sauf ponctuellement en régie 		
TRANSFERT		
 <ul style="list-style-type: none"> 2 quais – propriétés SEM – exploitation confiée prestataire via marchés 		

1.4 ORGANISATION POLITIQUE

Suite au passage de SEM en Métropole, l'exécutif a été renommé en Conseil Métropolitain constitué de 112 délégués, un Bureau de 62 élus dont le Président et 15 Vice – Présidents.

11 commissions thématiques couvrent les différents domaines de compétence de SEM.

Le secteur de la gestion des déchets ménagers est piloté par :

Un Vice-Président :

[Monsieur Éric BERLIVET](#), Vice-Président en charge de la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, et du traitement des déchets, également Maire de Roche-la-Molière.

Un Conseiller communautaire délégué auprès de Monsieur Éric BERLIVET :

[Monsieur Yves PARTRAT](#), Maire de La Fouillouse.

Une Commission « gestion des déchets ménagers » constituée de 76 élus et présidée par [Monsieur Éric BERLIVET](#). Cette commission se réunit tous les trimestres.

1.5 PRINCIPALES ACTIONS MENEES EN 2018

1.5.1 Collecte des déchets

L'année 2018 a vu la mise en œuvre de projets déjà engagés mais également la préparation et la notification du nouveau marché de collecte. On retiendra notamment :

Le plan de résorption des points noirs de collecte initié en 2014 qui a été poursuivi. En 2018, ont été intégrés les points noirs des 8 communes ayant rejoint SEM au 1^{er} janvier 2017 ce qui a fait passer le nombre de points noirs total à 1 422 au lieu des 1 327 points initiaux. Fin 2018, 71 % des points noirs ont été résolus (modification de plans, horaires, mises en place de points de regroupements, mise en place de points fixes et communication associée...).

Le nouveau marché pour :

➤ La collecte en porte-à-porte des communes du Chambon-Feugerolles, Villars, La Fouillouse, Andrézieux-Bouthéon hors quartier de La Chapelle, Saint-Bonnet-les-Oules, Chamboeuf, Saint-Galmier, Saint-Priest-en-Jarez, L'Etrat, Saint-Héand, Sorbiers, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Christo-en-Jarez, Marcenod, Fontanès, La Gimond, pour une durée de 6 ans, a été attribuée à l'entreprise SUEZ RV Centre Est avec prise d'effet au 3 juin 2019,

➤ La collecte en porte-à-porte des communes de Valfleury, Saint-Romain-en-Jarez, Saint-Martin-la Plaine, Saint-Joseph, Tartaras, Dargoire, Rive-de-Gier, Châteauneuf, Sainte-Croix-en-Jarez, Pavezin, Genilac, Chagnon, Cellieu, Saint-Chamond hors secteur Saint-Julien, La Valla-en-Gier, Doizieux, La Terrasse-sur-Dorlay, pour une durée de 6 ans, a été attribuée à l'entreprise SUEZ RV Centre Est avec prise d'effet au 3 juin 2019,

➤ La collecte des conteneurs enterrés du quartier de La Chapelle à Andrézieux-Bouthéon et de Saint-Julien à Saint-Chamond, pour une durée de 6 ans, a été attribuée à l'entreprise URBASER Environnement avec prise d'effet au 3 juin 2019.

➤ La mise en place du nouveau marché de gestion des quais de transfert de Saint-Étienne et de Saint-Chamond attribué à l'entreprise SUEZ au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

➤ L'intégration de la collecte des communes de Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas, Rozier-Côtes-d'Aurec et Aboën dans le planning des tournées de la régie de collecte du secteur Ondaine. Ce projet a été mené à bien en collaboration avec les maires des 4 communes et l'ensemble des agents du secteur. Afin d'optimiser le planning des tournées, quelques modifications ont été réalisées sur les communes de Saint-Paul-en-Cornillon, Caloire, Firminy et La Ricamarie. Une information préalable des usagers a été réalisée sur l'ensemble des communes concernées. Le nouveau planning de collecte sera mis en place au 1^{er} février 2019.

Dans le cadre de la reprise en régie de ces 4 communes, deux conventions ont été définies pour une mise en place au 1^{er} février 2019 : la première avec la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois pour la pré-collecte du Lieu-dit Château le bois, et la seconde avec le SICTOM Velay-Pilat pour que SEM collecte les hameaux de Mons et Beauvoir.

➤ Participation à l'étude de faisabilité pour une mise en place de conteneurs enterrés sur le centre-ville de Saint-Galmier et Saint-Paul-en-Jarez. Sur Saint-Galmier, la typologie des rues du centre-ville n'est pas adaptée à ce mode de collecte. La commune de Saint-Paul-en-Jarez, quant à elle, pour des raisons économiques, a lancé en 2018 une étude pour mettre en place des points fixes de bacs avec une intégration paysagère sur le centre bourg.

➤ Adaptation des fréquences de collecte de La commune de Rochetaillée au besoin des usagers avec modification de la fréquence des ordures ménagères de 2 passages par semaine à 1 passage et de la fréquence des emballages/papiers de 1 fois tous les quinze jours à 1 fois par semaine. Mise en place au 1^{er} septembre 2018.

➤ Progressivement les marchés forains de Saint-Etienne, sous l'impulsion de la commune et de SEM, sont passés en «Zéro déchet». Depuis le 1^{er} avril 2018, tous les marchés de Saint-Etienne sont de type « Zéro déchet ». Deux équipages intervenaient la semaine, en plus de quelques missions spécifiques, pour collecter les marchés. Compte tenu de la baisse d'activité et de la modification de fréquence sur la commune de Rochetaillée, SEM est passé au 1^{er} septembre 2018 à un seul équipage.

➤ Participation à la rédaction du marché transversal des équipements de protection individuels (chaussures, gants, vêtements, lunettes,..). Marché notifié le 20 décembre 2018, pour une durée de 4 ans et une mise en place au 1^{er} mars 2019.

1.5.2 Les déchèteries

L'année 2018 aura été particulièrement marquée par :

- **Le réaménagement de la déchèterie de Saint-Chamond**: travaux de mai 2018 à janvier 2019. Objectifs de modernisation et sécurisation du site,
- Fin de mise en place des **benne dédiées au mobilier** (DEA) sur l'ensemble des déchèteries de SEM,
- **Remise en concurrence des marchés** d'exploitation des 13 déchèteries de SEM et de mise en œuvre des **déchèteries mobiles**.
- **Opération de déstockage des pneus en déchèteries** au premier trimestre 2018, sur 5 sites.

1.5.3 Prévention réduction des déchets

Les principales actions à retenir pour l'année 2018 sont les suivantes :

➤ Réalisation du diagnostic territoire

La réalisation du diagnostic du territoire a mis en exergue l'identification des principaux gisements d'évitements et d'établir la matrice Atout-Faiblesse-Opportunité-Menaces sur laquelle s'appuiera la proposition du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

➤ En anticipation du programme d'action du PLPDMA, **sensibilisation aux gestes du compostage et de la réparation lors de la semaine du développement durable**.

➤ Formation de l'Équipe Tri Prévention (ETP) au statut de « guide composteur »

Afin de développer ses compétences en compostage et en accompagnement à la mise en place de site de compostage, l'ETP a suivi une formation « guide composteur » dispensée par la Fédération Nationale de l'Environnement selon le référentiel ADEME.

➤ Opération compostage en déchèterie

Les opérations compost ont été renouvelées en 2018 : la première au printemps et la seconde à l'automne, sur l'ensemble des déchèteries. Les usagers ont la possibilité de récupérer du compost pour l'utiliser dans leur jardin.

L'objectif de cette opération, au-delà de montrer la transformation des déchets verts en compost, est d'inciter les usagers à faire du compost chez eux et à pailler avec leurs déchets verts.

Lors de l'opération compost de l'automne, l'ETP est intervenue afin de sensibiliser les usagers au compostage et au paillage.



➤ Co-organisation de la semaine du Développement Durable 2018 et promotion du réemploi

En raison du thème retenu « Economie Circulaire », la DGD a été co-organisatrice avec la Direction Développement Durable-Energies de SEM pour cette édition qui s'est déroulée en proximité, dans 23 communes de notre territoire avec une répartition des événements sur toute la semaine. Elle a ainsi comporté :

- 15 événements en continu sur la semaine (collecte d'objets, exposition, jeu-concours, concours de photos, visites de jardins, aménagement d'espace public, offre promotionnelle sur l'auto-partage),
- 132 événements journaliers grand public organisés sur 20 communes du territoire,
- 22 événements sur invitation à l'attention de publics ciblés : habitants d'un quartier, centre de loisirs, adhérents...

➤ Sensibilisation à la récupération, en déchèteries, des vélos pour le réemploi ou la réparation

La CLAVette Stéphanoise est un groupement d'associations qui récupère les vélos pour les remettre en état et sensibiliser les usagers à leur réemploi.

Suite au bilan positif des opérations spécifiques menées en 2015 et 2016 sur certaines déchèteries, SEM et la CLAVette Stéphanoise ont signé une convention de partenariat pour une durée de 3 ans.



En 2018, SEM a pris en charge les frais d'achat de 3 conteneurs de stockage sécurisés afin de permettre au groupement d'associations de collecter plus de vélos. Les conteneurs sont utilisés depuis septembre 2018 sur les déchèteries de Saint-Étienne-Chauvetière, Saint-Étienne-Soleil et Roche-la-Molière.

Ainsi, de janvier à août, la collecte des vélos a eu lieu chaque deuxième samedi du mois et depuis septembre les vélos sont collectés tous les jours. Ces opérations ont permis de collecter 200 vélos dont un peu plus de 65 % ont été réparés et les 35 % restants ont été démantelés pour en faire des pièces détachées.

➤ Déchèterie de Saint-Galmier – Convention avec la Ressourcerie Le Bon Plan.

La déchèterie de Saint-Galmier était située auparavant sur le territoire du Pays de Saint-Galmier. Elle a intégré au 1^{er} janvier 2017 le giron métropolitain. C'est la seule déchèterie à bénéficier d'un petit conteneur de réemploi : les usagers déposent leurs objets en bon état (vélo, vaisselle, mobilier, livres, ...). Ensuite, l'association Le Bon Plan située à Chazelles-sur-Lyon vient collecter régulièrement les dons. Ce sont près de 22 tonnes qui ont été collectées en 2018 et qui ont pu être réemployées. C'est un tonnage en légère baisse (- 2,3 % par rapport à 2017).



Caisson de réemploi déchèterie de Saint-Galmier

1.5.4 Tri, valorisation, traitement des déchets

Les événements marquants de l'année sont notamment :

➤ La réalisation d'une campagne de caractérisations des ordures ménagères

Dans le cadre de l'étude portée par le Sydemer pour connaître la quantité des nouveaux emballages de l'extension des consignes de tri et la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères

➤ La finalisation du Plan de relance pour le Recyclage, en partenariat avec CITEO

Grâce au fort soutien financier de CITEO (environ 700 k€ pris en charge sur 900 k€ de budget total) cette opération a permis d'améliorer la collecte du verre (+ 4 % en 2018, par rapport à 2017). La soirée de clôture de l'opération a eu lieu le 18 juin 2018.

➤ La densification des points d'apport volontaires :

- pour les TLC (Textiles Linges de Maison Chaussures), avec la mise en place de 34 nouveaux points de collecte. Les tonnages collectés ont encore augmenté pour atteindre 4kg/habitant.
- pour le verre, avec 13 nouveaux points d'apport.

➤ Des efforts continus pour améliorer la valorisation

En 2018, les actions mises en œuvre ont permis de maîtriser les tonnages enfouis. En effet, 126 166 tonnes de déchets collectés par le service public de gestion des déchets ont été enfouies en 2018, soit une baisse de 2,7% par rapport à 2017.

1.6 PERSPECTIVES POUR 2019

1.6.1 Collecte et dotation

- Poursuite de la mise en œuvre du plan de résorption des « points noirs »,
- Achat de PDA (assistant numérique personnel), pour équiper les équipes de dotation et de maintenance des bacs. Ils seront dotés d'un scan de codes barre des bacs et interfacés avec le logiciel de suivi. Ce système permettra de :
 - Simplifier l'alimentation de la base de données en supprimant les documents papier,
 - Optimiser les tournées des agents grâce à sa fonction GPS,
 - Informer en temps réel par mail ou SMS l'utilisateur de la réalisation de l'intervention,
- Mise en place du nouveau planning des tournées de collecte des communes collectées en régie par le secteur Ondaine,
- Mise en place du nouveau marché de collecte en porte-à-porte et de conteneurs enterrés en intégrant la tranche optionnelle d'adaptation des fréquences de collecte,
- Proposition de projet d'adaptation des fréquences pour certaines communes du secteur Gier collectées en régie,
- Continuer la conteneurisation de la collecte sélective des emballages et papier. En 2018, les communes de Lorette et Rozier-Côtes-d'Aurec ont délibéré dans ce sens en conseil municipal.
- Mise en conformité de l'aire de lavage du quai de transfert de Saint-Étienne,
- Renouvellement des marchés :
 - Acquisition de remorques à Fond Mouvant Alternatif (FMA),
 - Fourniture, livraison, pose et maintenance des conteneurs enterrés destinés à la collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV),
 - Marché transversal des contrôles réglementaires des équipements de collecte,
 - Fournitures des sacs plastiques pour la collecte des déchets ménagers.

1.6.2 Déchèteries

- Mise en conformité des locaux accueillants les déchets dangereux,
- Mise en œuvre des nouveaux marchés d'exploitation des déchèteries et des déchèteries mobiles,
- Poursuite de la campagne de mesures de bruits (obligation réglementaire),
- La REP prioritaire sur les déchèteries sera celle des DDS (déchets dangereux), avec une contractualisation si possible avec Éco-DDS sur le second semestre 2019,
- Travail sur la mise en place d'opérations ponctuelles mais récurrentes, de récupération des pneumatiques sur une déchèterie par bassin versant (territoire de SEM divisé en 4) ; et ce pendant les horaires dits d'hiver.

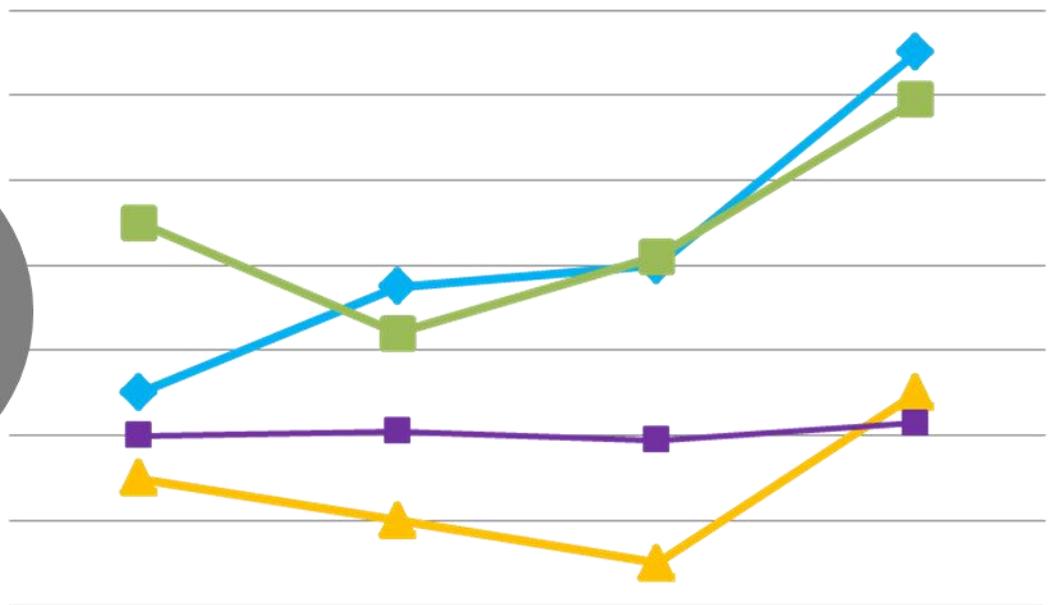
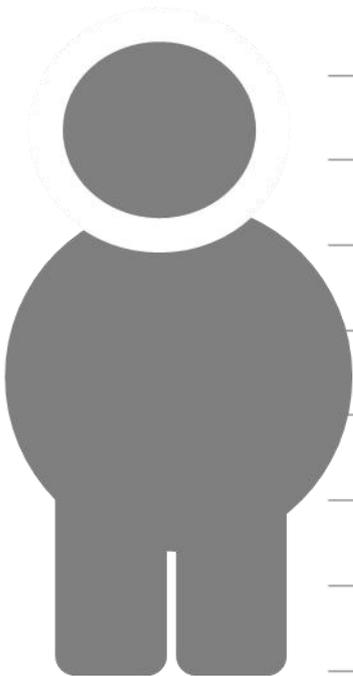
1.6.3 Prévention et réduction des déchets

- **Elaboration du PLPDMA**: en appui des enseignements du diagnostic territoire et suite à la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), réunions des 5 Groupes de travail et proposition d'un programme d'actions :
 - GT1 : Evitement de la production de biodéchets et végétaux des foyers
 - GT2 : Evitement au niveau des 200 gros producteurs pris en charge par le service public (Hôpitaux, Etablissements scolaires et universitaires, Maisons de retraite...)
 - GT3 : Economie circulaire dont réemploi (industrie, commerce, distribution, filière) et innovation sur le territoire
 - GT4 : Eco-exemplarité des collectivités
 - GT5 : Actions de sensibilisation à la consommation responsable, lutte contre le gaspillage
- **Mise en œuvre des premières actions du PLPDMA**: notamment le déploiement du compostage de proximité, le démarrage des réflexions sur la mise en œuvre d'une zone d'activité dédiée au réemploi, la conduite d'enquêtes auprès des producteurs de déchets pour identifier les bonnes pratiques.

1.6.4 Tri, valorisation et traitement

- Démarrage des réflexions en lien avec l'étude du SYDEMER sur le tri en amont des biodéchets,
- Réponse à l'appel à projet de CITEO sur l'optimisation de la collecte sélective : densification des points d'apport volontaire, y compris en centre-ville, conteneurisation de la collecte sélective,
- Constitution du groupement d'autorité délégante et lancement de la consultation pour le futur centre de tri, en capacité de gérer l'extension des consignes de tri des emballages plastiques,
- Renouvellement du marché pour la collecte et le traitement des déchets municipaux,
- Démarrage de l'exploitation par SUEZ RV Centre Est du casier bioréacteur, sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Borde-Matin.

2- INDICATEURS TECHNIQUES



1.7 LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1.7.1 Organisation territoriale et mode d'exploitation du service

La Métropole assure la collecte des déchets ménagers des 402 882 habitants répartis sur 53 communes. Le territoire est découpé en quatre secteurs géographiques : Saint-Étienne, Couronne Stéphanoise, Ondaine et Gier.

La répartition régie / privé pour la collecte des déchets ménagers est la suivante :

- Régie sur le territoire de 20 communes (64 % de la population de SEM)
- Confiée à une entreprise privée dans 33 communes (36 % de la population).

1.7.2 Les différents types de collecte et les fréquences pour les collectes en porte-à-porte

Les différents types de collectes organisées sont :

- La collecte des ordures ménagères, réalisée en porte-à-porte ou en point de regroupement pour les zones rurales peu denses et réalisée en conteneurs enterrés sur deux secteurs : Saint-Julien à Saint-Chamond et La Chapelle à Andrézieux-Bouthéon.
- La collecte des papiers et emballages hors verre, réalisée sur l'ensemble du territoire en porte-à-porte ou point de regroupement pour les zones rurales peu denses et réalisée en conteneurs enterrés sur deux secteurs : Saint-Julien à Saint-Chamond et La Chapelle à Andrézieux-Bouthéon. A noter le maintien sur certains secteurs de points d'apport volontaires pour les papiers.
- La collecte du verre, réalisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire de SEM. A noter l'existence d'une collecte en porte-à-porte sur ce flux auprès des restaurateurs et des grands collectifs de la Ville de Saint-Étienne.
- La collecte des encombrants sur les secteurs encore déficitaires en déchèteries.
- Les collectes particulières pour les usagers non ménagers :
 - Des cartons des commerçants sur les communes de Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Saint-Étienne et Firminy,
 - Des papiers de bureau des administrations sur la Ville de Saint-Étienne,
 - De certains marchés forains,
 - La collecte des déchets verts municipaux issus des services espaces verts,
 - La collecte des déchets non spécifiques dans les centres techniques municipaux (tout-venant, bois, cartons, ferraille).

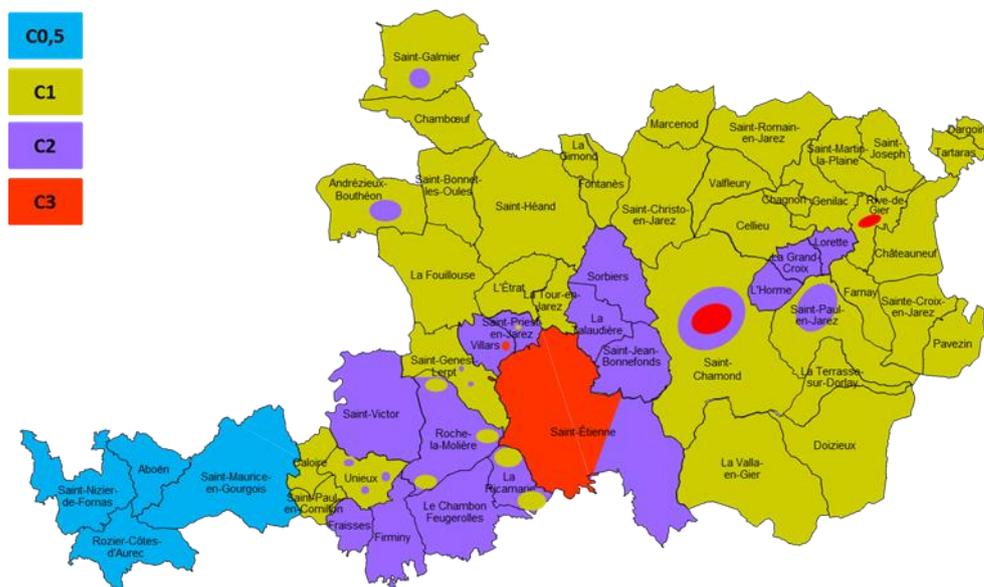
La fréquence de collecte est définie en fonction de la densité de population et de la typologie d'habitat.

Carte 1 : Répartition régie/privé collecte en porte-à-porte



* Communauté d'Agglomération de Loire Forez

Carte 2 : Fréquence des ordures ménagères



A noter que le nombre d’habitants diminue pendant la période estivale (juillet/août), la fréquence de collecte sur la ville de Saint-Étienne est alors adaptée : passage d’une collecte des ordures ménagères de 3 à 2 fois par semaine.

Carte 3 : Fréquence de la collecte des papiers et emballages hors verre

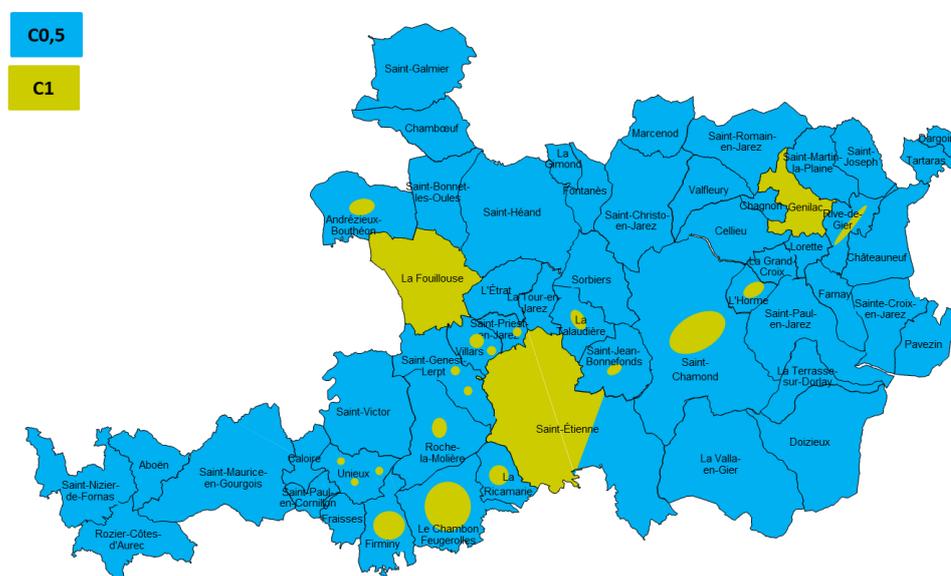


Tableau 3 : Population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (recensement INSEE 2015) par commune

Nom de la Commune	Population municipale en vigueur au 01/01/2018 (INSEE recensement 2015)	Nom de la Commune	Population municipale en vigueur au 01/01/2018 (INSEE recensement 2015)
Aboën	424	Saint-Bonnet-les-Oules	1 585
Andrézieux-Bouthéon	9 947	Saint-Chamond	34 870
Caloire	339	Saint-Christo-en-Jarez	1 828
Cellieu	1 701	Sainte-Croix-en-Jarez	461
Chagnon	492	Saint-Etienne	171 057
Chamboeuf	1 628	Saint-Galmier	5 688
Chambon-Feugerolles (Le)	12 656	Saint-Genest-Lerpt	6 112
Châteauneuf	1 559	Saint-Héand	3 600
Dargoire	503	Saint-Jean-Bonnefonds	6 680
Doizieux	832	Saint-Joseph	1 897
Etrat (L')	2 595	Saint-Martin-la-Plaine	3 727
Farnay	1 402	Saint-Maurice-en-Gourgois	1 797
Firminy	16 839	Saint-Nizier-de-Fornas	669
Fontanès	673	Saint-Paul-en-Cornillon	1 358
Fouillouse (La)	4 383	Saint-Paul-en-Jarez	4 754
Fraisses	3 748	Saint-Priest-en-Jarez	6 175
Genilac	3 888	Saint-Romain-en Jarez	1 222
Gimond (La)	279	Sorbiers	8 083
Grand'Croix (La)	5 072	Talaudière (La)	6 608
Horme (L')	4 820	Tartaras	829
Lorette	4 724	Terrasse sur Dorlay (La)	787
Marcenod	708	Tour-en-Jarez (La)	1 461
Pavezin	355	Unieux	8 975
Ricamarie (La)	7 865	Valfleury	706
Rive-de-Gier	15 182	Valla-en-Gier (La)	999
Roche-La-Molière	9 868	Villars	8 016
Rozier-Côtes-d'Aurec	456	TOTAL	402 882

1.7.3 Centres techniques et matériel roulant

➤ Pour le secteur de la régie

Tableau 4 : Synthèse des moyens humains et techniques des centres techniques de la régie

Secteur	Gier	Ondaïne	Saint-Étienne	Couronne
Localisation	CTC Saint-Chamond	CTC Unieux	CTM Saint-Étienne	CTM La Talaudière, Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt
Équipements y compris BOM relais	4 BOM 1 fourgon	10 BOM 1 camion plateau 1 fourgon 1 fourgon + nettoyeur HP (Pour PAV)	23 BOM 2 fourgons	5 BOM
Nombre d'agents	16	33	86	18

La collecte des déchets ménagers est effectuée en régie avec 43 camions-bennes (BOM) propriétés de SEM. L'ensemble des véhicules est conforme aux réglementations en vigueur, contrôlé par un organisme indépendant, chaque trimestre pour le système de compactage et annuel pour le contrôle du châssis. Le service dispose aussi d'un camion plateau affecté sur le secteur Ondaine pour la collecte des encombrants et le déplacement des conteneurs PAV ainsi que de 5 fourgons pour la maintenance, la livraison des bacs et le nettoyage des PAV.

Modalités d'entretien du parc véhicules de la régie

L'entretien et la réparation des véhicules sont assurés d'une part via une convention avec l'atelier mécanique de la Ville de Saint-Étienne pour les véhicules situés au CTM de Saint-Étienne et d'autre part via une convention avec l'UGAP pour le reste du parc associé à un marché subséquent avec FATEC pour la gestion du parc des secteurs Ondaine, Couronne et Gier .

➤ Pour les prestataires de collecte

Collecte en porte-à-porte

Tableau 5 : Synthèse des moyens humains et techniques des centres des prestataires de collecte porte-à-porte

Prestataire	SUEZ RV Centre Est	COVED	VEOLIA
Localisation centre technique	Saint-Chamond	La Ricamarie	Savigneux La Talaudière
Équipements	4 BOM 26 tonnes 7 BOM 19 tonnes 2 benettes 7t5	5 BOM 19 tonnes 4 BOM 26 tonnes 3 benettes 3t5	3 BOM de 26 tonnes
Nombre d'agents	23	21	6

Collecte en point d'apport volontaire

Tableau 6 : Synthèse des moyens humains et techniques des centres des prestataires de collecte en conteneurs enterrés

Prestataire	SUEZ RV Centre Est	VEOLIA
Localisation centre technique	Saint-Chamond	Andrézieux-Bouthéon
Équipements	2 camions Grue 26 tonnes (+ 1 de secours)	1 camion Grue (+1 de secours)
Nombre de conteneurs enterrés	3 OM et 3 CS	33 OM et 33 CS

Opération de maintenance et de livraison de bacs roulants

Les opérations de livraison et de maintenance des bacs sont effectuées essentiellement en Régie, avec des équipes constituées majoritairement d'agents en reclassement professionnel. Ponctuellement, il peut être fait appel au titulaire de marché de fournitures pour ces opérations.

Durant l'année 2018, les équipes de maintenance ont ainsi procédé à la livraison de 11 424 bacs.

Tableau 8 : Synthèse des opérations de maintenance et livraison des bacs roulants

	Ordures ménagères	Sélectif	Total
Livraison bacs neufs	1 359	1 402	2 761
Remplacement non réparables ou volés	4 917	1 453	6 370
Réajustement de litrage	1 415	878	2 293
Total	7 691	3 733	11 424

84 % des interventions de livraison et de maintenance sur l'ensemble des bacs (ordures ménagères et tri) sont réalisées dans un délai inférieur à 10 jours.

Ces interventions comprennent toutes les demandes individuelles adressées par les possesseurs de bacs qui sollicitent une réparation ou un bac différent, mais également des « chantiers spécifiques » au cours desquels une remise à plat complète du parc de bacs roulants est effectuée. Ce sont principalement des dotations en bacs individuels de plusieurs rues et lotissements dans différentes communes de SEM.

L'opération de conteneurisation de la commune de Saint-Martin-la-Plaine, débutée fin 2017, s'est terminée début 2018. En collaboration avec la mairie, cela a permis d'améliorer les conditions de travail des équipes de collecte (résorption de certains points noirs de collecte) et de faciliter la gestion des déchets par les usagers.

De plus, 41 demandes de prêt de bacs pour des manifestations ponctuelles ont été satisfaites (184 bacs ordures ménagères et 265 bacs pour le tri sélectif mis en place).

La distribution de sacs en porte-à-porte est assurée via un marché avec l'association Ondaine Agro.

1.7.5 Parc apports volontaires (verre, textiles)

Tableau 9 : Type et nombre de Points d'Apports Volontaires (Emballages, papiers, verre, textiles)

Type d'équipement / contenant	Flux	Nombre 2018	Nombre 2017	Evolution 2018 / 2017 en %
Conteneurs apport volontaire PAV Emballages + papiers	Multimatériaux (papiers et emballages)	39	39	+ 0 %
Conteneurs apport volontaire PAV Papiers	Papiers	35	34	+ 2.9 %
Conteneurs apport volontaire PAV Verre (hors enterré)	Verre	1 067	1057	+ 1 %
Points d'apport Volontaire Textiles (conteneurs, dépôts associatifs, collectes)	Textiles, chaussures et linges de maison	239	225	+ 5.9 %

➤ Evolution du parc

Les dotations de conteneurs se sont maintenues en 2018. En effet, après une hausse importante les années antérieures du fait de l'extension de périmètre de SEM et du Plan de relance du recyclage, seul le nombre de PAV textiles continue de suivre une progression importante de par la montée en puissance de cette compétence plutôt récente.

→ 13 conteneurs verre supplémentaires : 1 à Andrézieux-Bouthéon, 1 à Firminy, 2 à Genilac, 1 à la Gimond, 1 à Saint-Chamond, 3 à Saint-Etienne (dont 1 temporaire pour les festivités de l'été au parc Couriot et 1 enterré place Villeboeuf suite au plan de relance), 1 enterré à Saint Genest-Lerpt, 1 à Unieux, 1 à Villars et 1 à Tartaras.

→ 1 conteneur papier supplémentaire : suite à la fin des travaux de la déchèterie de Saint-Chamond, un deuxième conteneur papier a été installé, comme sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

L'ensemble de ces conteneurs est installé en déchèterie, sauf quelques points stratégiques (lieux de passage à fort tonnage).

→ 34 conteneurs TLC (Textiles Linges de Maison Chaussures) Chrysalide/Le Relais supplémentaires. Suite aux résultats de la caractérisation des ordures ménagères résiduelles réalisée en 2018, le captage des textiles reste plus que jamais une priorité. Par ailleurs l'association Terre des Hommes ayant arrêté son activité de collecte des textiles en cours d'année, 9 nouveaux conteneurs Chrysalide/Le Relais les remplacent : 1 à Andrézieux-Bouthéon, 1 à L'Horme, 1 à La Fouillouse, 1 à La Grand-Croix, 1 à Roche-la-Molière, 1 à Saint-Jean-Bonnefonds, 1 à Saint-Chamond, 1 à Saint-Priest-en-Jarez et 1 à Sorbiers.

Au total, on note une augmentation de près de 18 % du nombre de conteneurs dont 25 nouveaux points de collecte : 1 à Chamboeuf, 1 à Châteauneuf, 2 à Genilac, 1 à la Grand-Croix, 1 à Rive-de-Gier, 1 à Rozier-Côtes-d'Aurec, 2 à Saint-Bonnet-les-Oules, 1 à Saint-Chamond, 3 à Saint-Galmier (dont 1 supplémentaire en déchèterie), 1 à Saint-Priest-en-Jarez, 5 à Saint-Etienne et enfin 2 nouvelles collectes des surplus associatifs : 1 à Sorbiers (Saint-Vincent de Paul) et 1 à Villars (Secours Populaire).

➤ Géolocalisation des conteneurs

Les habitants peuvent accéder à la géolocalisation des conteneurs verre, papier ou textiles les plus proches de chez eux [sur le site internet de SEM](#).

La base de données est mise à jour régulièrement. Pour chaque conteneur verre, papier ou textile, il est possible de disposer de l'adresse précise, du rappel des consignes de tri et du Numéro InfosDéchets. En 2018, SEM a continué à faire connaître ce dispositif sur l'ensemble des documents de communication.

➤ Conteneurs verre aériens

Le marché signé avec la société Compoeco arrivera à échéance en mars 2020. Il permet l'acquisition de conteneurs bicolores (gris/vert) en fibre composite.

➤ Conteneurs Verre enterrés

6 nouveaux conteneurs enterrés ont été installés en 2018 :

1 à Saint-Genest-Lerpt et 1 à Saint-Priest-en-Jarez en remplacement d'anciens équipements hors d'usage ; ainsi que plusieurs nouveaux points : 2 à Saint-Priest-en-Jarez pris en charge par la commune et 2 à Saint-Etienne dans le cadre de projets de renouvellement urbain prévus lors du Plan de Relance du tri des déchets.

Le plan de renouvellement pluriannuel des conteneurs enterrés vétustes se poursuivra en 2019.

➤ Entretien du parc de points d'apports volontaires

L'ensemble du parc en apport volontaire verre et papier, réparti sur les 53 communes, nécessite un suivi et des interventions régulières.

Les [moyens spécifiques en régie](#) restent en vigueur avec un agent à temps complet, un fourgon de maintenance équipé d'un nettoyeur haute pression autonome et un camion plateau avec grue.



L'objectif d'un suivi quotidien sur le terrain s'est poursuivi en 2018 avec :

L'intégration des nouveaux points dans les cycles de réparations / entretiens / lavages,
Des interventions régulières pour :

- Le remplacement de conteneurs hors d'usage, en fin de vie ou suite à des actions de vandalisme, d'accidents ou encore dans le cadre de l'harmonisation de la collecte.
- De nombreux déplacements de conteneurs afin d'améliorer le service (faisant suite à des demandes/réclamations de riverains ou lors de travaux de voirie ou encore d'échanges avec les communes).
- Un service de lavage et de maintenance organisé et programmé garant d'une meilleure durée de vie. Chaque conteneur est visité, nettoyé et débarrassé des affichages/graffiti à minima une fois par an, et autant que nécessaire pour ceux plus exposés aux salissures et incivilités. A chaque visite, un diagnostic est réalisé et si besoin la signalétique ou autres constituants défectueux sont remplacés.
- Une réactivité assurée pour le déplacement ou le retrait de conteneurs en cas d'accidents, d'incendies, de travaux sur la voirie.

➤ Les TLC : Textiles, Linges de maison et chaussures usagés

Au 31 décembre 2018, on comptabilise 281 points référencés ECOTLC sur notre territoire.

- 239 points déclarés par SEM :
- 218 conteneurs domaines privé/public Le Relais42/Chrysalide, dont 7 conteneurs EcoTextile sur les communes de Chamboeuf, Saint-Galmier et Saint-Bonnet-les-Oules, remplacés par ceux de Chrysalide/Le Relais en mars 2018 suite à la dénonciation de la convention les liant à l'ex Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier (CCPSG),
- 15 conteneurs Terres des Hommes retirés en deux temps (juin et septembre). En cours d'année 2018, l'association Terre des Hommes a cessé son activité. La majeure partie des conteneurs qu'elle a retirés a été remplacé par ceux du délégataire. Elle a également assuré ses dernières collectes annuelles.
- 4 collectes annuelles Terres des Hommes,
- 2 dépôts associatifs (Saint-Vincent-de-Paul et Aide aux lépreux)
- 42 autres points déclarés par différents organismes et référencés sur notre territoire par ECO-TLC.

Le plan d'amélioration initié en 2017 comprenant une massification des points de collecte, renforcé par les résultats de la caractérisation des ordures ménagères marquant la présence encore importante de textiles dans les poubelles, continue de porter ses fruits.

L'objectif d'une desserte de 1 point pour 1 500 habitants fixé par l'Eco-Organisme en 2019 est encore atteint cette année avec 1 point d'apport pour 1 434 habitants, soit une évolution de 2,6 %.

1 623 tonnes ont été collectées au total en 2018, soit plus de 4 kg/hab./an détournés de l'enfouissement, en comptabilisant les dépôts associatifs (La Croix Rouge, Emmaüs, Secours Catholique ...) et autres collecteurs privés ponctuels (Philtex, SUEZ, H&M....).

Concernant uniquement la DSP de SEM, 1 042 tonnes de textiles ont été collectées par le délégataire Chrysalide/Le Relais (+13.3 % par rapport à 2017). Les textiles collectés sur SEM représentent 30.7 % de la collecte du Relais 42.

La totalité de ces textiles est acheminée vers le centre de tri du Relais 42 à Pélussin (42). Cette part représente 28.4 % des textiles triés à Pélussin. Les capacités de tri actuelles permettent de valoriser 90 % du tonnage collecté, les 10 % restant sont vendus en l'état. Ces 90 % sont valorisés de la manière suivante :

- 57,5 % en réemploi (51 % à l'export et 6,5 % en boutiques sur le territoire),
- 32,5 % en recyclage (22 % pour produire l'isolant Métisse® et 10,5 % transformé en chiffons d'essuyage),
- 10 % en valorisation déchets (dont plus de 9 % en valorisation énergétique).

Par ailleurs la DSP demande au groupement des engagements forts :

- En termes d'insertion, la collecte du textile sur le territoire de SEM, emploie près de 14 Equivalent Temps Plein (8,7 pour Le Relais 42 et 5,3 pour Chrysalide).
- De soutien aux structures associatives ponctuellement en manque de linge. En application du protocole avec Terre des Hommes, le groupement Le Relais 42/Chrysalide s'est associé aux collectes annuelles de l'association et lui a fait

don de 4,18 tonnes de linge. Ce tonnage représente plus de 47 % du tonnage collecté lors de ces manifestations sur le territoire de SEM.

→ Lors du vidage des conteneurs, une attention est apportée à leur état général et leur entretien afin de pallier le vandalisme et tags. Le nombre d'interventions pour remplacer un conteneur endommagé, renversé ou débordant ou à la demande d'usagers ayant perdu des clés ou autre portefeuille en 2018 est en baisse de 34 % (47) par rapport à 2017.

➤ **Sensibilisation - communication**

Communication : elle s'est organisée autour de la distribution de flyers A5 comportant les consignes de tri lors des manifestations publiques auxquelles l'équipe tri prévention est présente, une actualité internet spécifique, un article clés en main transmis à l'ensemble des communes de la Métropole pour leurs publications municipales, un article dans le magazine métropolitain SEM'le Mag et toujours la géolocalisation des points de collecte du tri sur le site internet de la Métropole.

Signalétique des conteneurs : un adhésif précisant que « *tous les textiles mêmes usés ou déchirés se trient* » a été réalisé afin d'informer les usagers. Il a été installé sur les conteneurs au fur et à mesure de leur entretien par Chrysalide.

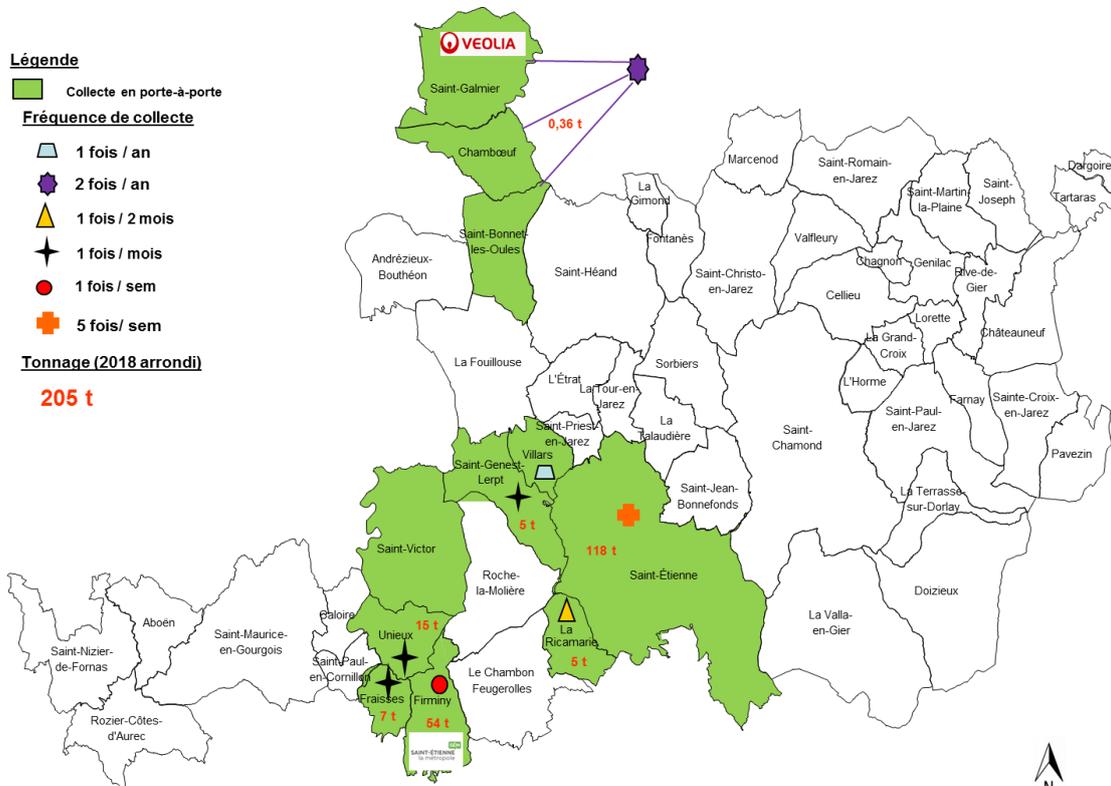
Visites du Relais 42 à Pélussin : les nouveaux agents ayant intégré la DGD ont bénéficié d'une visite du centre de tri des textiles à Pélussin.

Un soutien de 40 184 € a été versé à SEM par l'éco-organisme de la filière, ECOTLC.



1.7.6 La collecte des déchets encombrants des ménages

Carte 5 : Collecte spécifique d'encombrants sur SEM en 2018



La collecte d'encombrants en porte-à-porte **ne permet pas un tri des déchets**.

Les outils de communication comme les calendriers de collecte distribués à tous les foyers rappellent que les encombrants doivent être déposés en déchèterie afin d'être triés.

1.7.6.1 Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) - perforants générés par les patients en auto-traitement

Cette filière REP, créée en 2011 et gérée sur le plan opérationnel par l'éco-organisme DASTRI (ré-agrèée jusqu'au 31 décembre 2022), permet aux patients de déposer gratuitement ses DASRI à proximité. Fin 2018, on dénombre plus de 15 000 points de collecte sur la France pour un taux de collecte de 77 %. Notre territoire est bien couvert avec 122 pharmacies volontaires, soit en moyenne 1 pour environ 3 300 habitants avec une collecte de 7 468.41 kg pour cette année 2018.

Des détails sur la filière, et une géolocalisation des points de collecte sont disponibles sur le site internet <http://www.dastri.fr/>. Dans ce contexte, SEM n'a pas de compétence mais assure une information des usagers via son site internet et le N° InfosDéchets.

1.7.7 Collecte des apports non ménagers

1.7.7.1 Dans le cadre de la collecte des ordures ménagères (redevance spéciale)

Dès 2006 SEM a décidé l'instauration de la redevance spéciale (RS) pour le financement de la gestion des déchets. Sont assujettis à la redevance les **usagers qui produisent plus de 3 060 litres par semaine de déchets (hors recyclables)** sur la base du nombre effectif de bacs mis à disposition du redevable multiplié par le nombre de collectes réalisées par semaine que ces bacs soient ou non présentés au service collecte. Les objectifs du dispositif :

- Fiscal : ne pas discriminer les bénéficiaires du service public et mieux équilibrer le financement du service entre les différents producteurs.
- Environnemental : impliquer les producteurs de déchets non ménagers et les inciter à améliorer leur gestion des déchets non valorisables.

Sont essentiellement concernés les producteurs de déchets non ménagers fortement utilisateurs du service tels que les établissements de santé, établissements scolaires, les activités commerciales tertiaires ou économiques (hôtels, restaurant, commerces...). Cela représente **197 redevables en 2018**. Les redevables sont identifiés sur le terrain par la mise à disposition de bacs à ordures ménagères au couvercle vert clair.

Le dispositif de redevance spéciale au titre de l'année 2018 a évolué avec :

- Le tarif cible pour les ordures ménagères porté à 0,0243 €/l afin de tenir compte de l'évolution du coût réel du service,
- L'ajout de 3/5 de l'écart entre le tarif cible 2018 et le tarif 2015,
- La reconduction de la déduction incitative à la valorisation organique des déchets du redevable et à la réduction des quantités de matières fermentescibles enfouies.

Cas des manifestations ponctuelles : Le dispositif de redevance spéciale prévoit la perception d'une redevance pour les manifestations ponctuelles. Les organisateurs de manifestations se voient proposer un devis correspondant au coût du prêt de bacs roulants durant l'évènement, de la collecte des déchets produits et du traitement de ces déchets.

Les bacs de déchets recyclables (emballages ou verre) ne donnent pas lieu à redevance, ce qui permet d'inciter fortement les organisateurs de manifestations à intégrer le tri des déchets dans leur organisation interne.

Le dispositif prévoit une incitation à une gestion durable des déchets en cas de mise en place d'éco-gobelets ou d'accueil du stand de l'équipe tri prévention pour la sensibilisation du public.

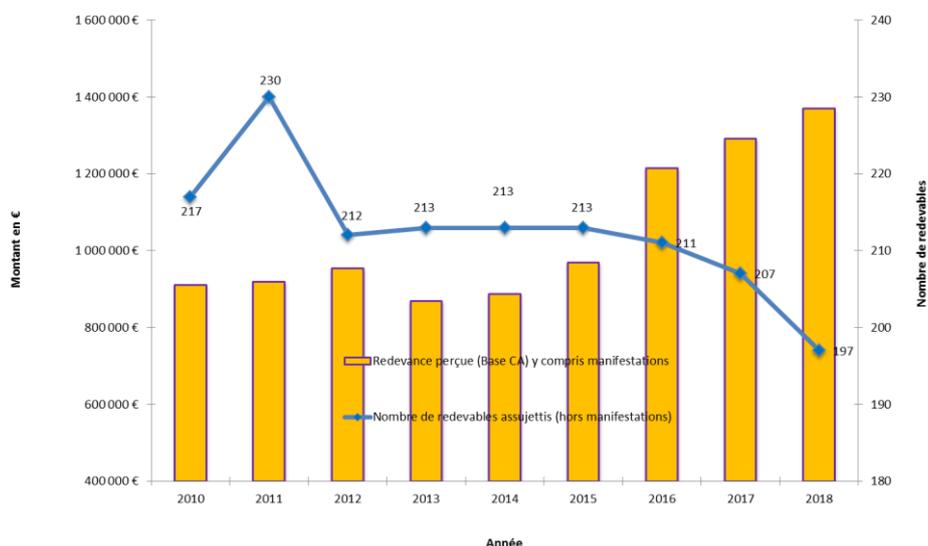
Ainsi en 2018, 45 manifestations ont formulé une demande de prêt de bacs, au final :

- 10 sont sous le seuil de 100 €,
- 2 n'ont finalement pas demandé la mise à disposition de bacs,

- 16 ont mis uniquement des bacs sélectifs,
- 17 ont bénéficié de la mise à disposition de bacs.

Au global, en 2018 la recette perçue dans le cadre de la redevance spéciale (redevables et manifestations ponctuelles) représente 1 369 700 €.

Graphique 1 : Evolution du montant de la Redevance Spéciale et du nombre de redevables depuis 2010



Entre 2012 et 2015, on note une stabilisation du nombre global de redevables. Depuis 2016, le nombre de redevables est en légère diminution. La hausse du tarif de redevance spéciale est l'une des principales explications. Cela incite des petits producteurs à mettre en place le tri et ainsi d'avoir une production d'ordures ménagères en-dessous du seuil de la redevance spéciale. Par ailleurs, certains très gros producteurs choisissent de sortir du service public pour trouver des solutions plus adaptées à leur besoin en prestation de service

1.7.7.2 Cartons des commerçants et papiers de bureau

La collecte des papiers de bureau est assurée sur la commune de Saint-Étienne. Ce service comprend la distribution de bannettes spécifiques, la gestion des bacs et la collecte proprement dite assurée par les agents de la régie. Les tonnages sont en baisse constante depuis plusieurs années et représentent près de 139 tonnes en 2018.

La collecte des cartons est assurée sur les secteurs commerçants de :

- Saint-Chamond et Rive-de-Gier (collecte assurée par un prestataire) : un peu plus de 194 tonnes collectées en 2018.
- Saint-Étienne et Firminy (collecte assurée par la régie) : un peu plus de 474 tonnes collectées en 2018.

1.7.7.3 Apports des communes (déchets de marchés, déchets des centres techniques et déchets d'espaces verts...)

Certains déchets des CTM (Centres Techniques Municipaux) sont pris en charge par SEM, grâce à la mise à disposition de bennes dédiées.

► Déchets d'espaces verts

5 298 tonnes en 2018, dont 2 118 tonnes (- 20 %) pour les services techniques de la ville de Saint-Etienne et 3 180 tonnes (+ 3 %) pour les autres communes. En 2018, les tonnages globaux de déchets verts collectés via le marché SERMACO sont en baisse de 7 % par rapport à 2017. A cela s'ajoute 34 tonnes (- 51 % par rapport à 2017) de déchets

verts collectés à Saint-Bonnet-les-Oules et Chamboeuf, via le marché de mise à disposition de bennes SUEZ RV Centre Est (ex CCPSG).

Cette typologie de déchets est fortement dépendante des conditions météorologiques. L'année 2018 se caractérise par des températures élevées sur plusieurs mois consécutifs ainsi que par des épisodes orageux et pluvieux intenses au printemps (sources météo France). Par ailleurs, une tempête de neige à l'automne a occasionné beaucoup de casse de branchages.

La ville de Saint-Étienne a mis en place une opération récupération des « sapins de Noël », qui a permis de récupérer plus de 32 tonnes de sapins qui ont été traités localement dans le cadre du marché déchets verts.

Le marché confié à SERMACO garantit **une filière totalement ligérienne pour les déchets verts** : broyage intermédiaire visant à optimiser les transports de la plateforme de SERMACO à La Ricamarie vers les sites de traitement par compostage.

➤ Autres déchets recyclables et résiduels

Le marché de gestion des déchets des CTM (hors déchets verts), confié à la société ONYX-ARA, a pour objectif d'améliorer le tri et de réduire l'enfouissement à Roche-la-Molière. Il permet également des prestations spécifiques telles que :

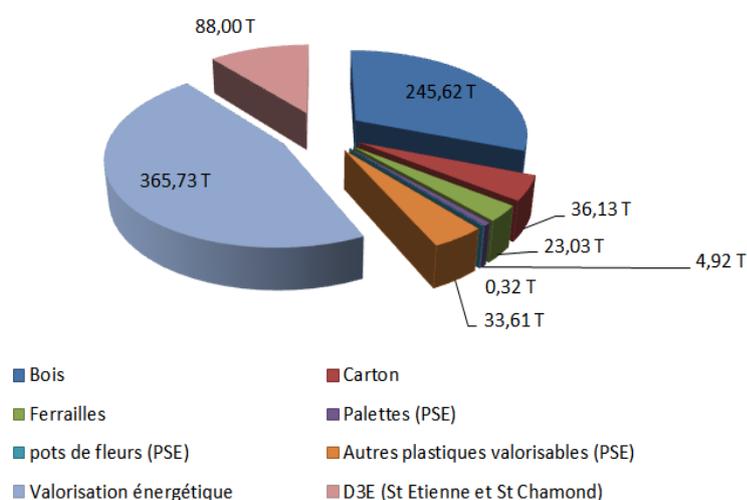
- le sur-tri de la benne tout-venant des CTM de Rive-de-Gier et de Villars (sites sur lesquels à ce jour, il n'existe pas de solution technique permettant un tri par les personnels). Ainsi plus de 442 tonnes de déchets (75 % du total) ont été extraites des bennes tout-venant en vue d'une valorisation matière et énergétique ;
- la collecte séparée des palettes ;
- la collecte séparée des pots de fleurs plastiques ;
- le don de compost aux communes (47 tonnes livrées en 2018).

En 2018, 3 737 tonnes de déchets issus des CTM ont été collectées dont 797 tonnes valorisées (+ 4 % par rapport à 2017) se répartissant en :

- 246 tonnes de bois (+ 4.2 %),
- 36 tonnes de carton (+ 12.5 %),
- 23 tonnes de ferrailles (- 8 %),
- 366 tonnes (+ 5 %) de déchets traités en valorisation énergétique
- 88 tonnes de D3E collectées aux CTM de Saint-Étienne et Saint-Chamond (+ 7 %) valorisées par Envie Loire.

A ces tonnages sont incluses les 5 tonnes de palettes (évolution en très légère baisse), 0.32 tonne de pots de fleurs (- 74 %), 34 tonnes d'autres déchets plastiques valorisables (identique à 2017) obtenues grâce au sur-tri des bennes de Villars et Rive-de-Gier (en plus des flux cités ci-dessus).

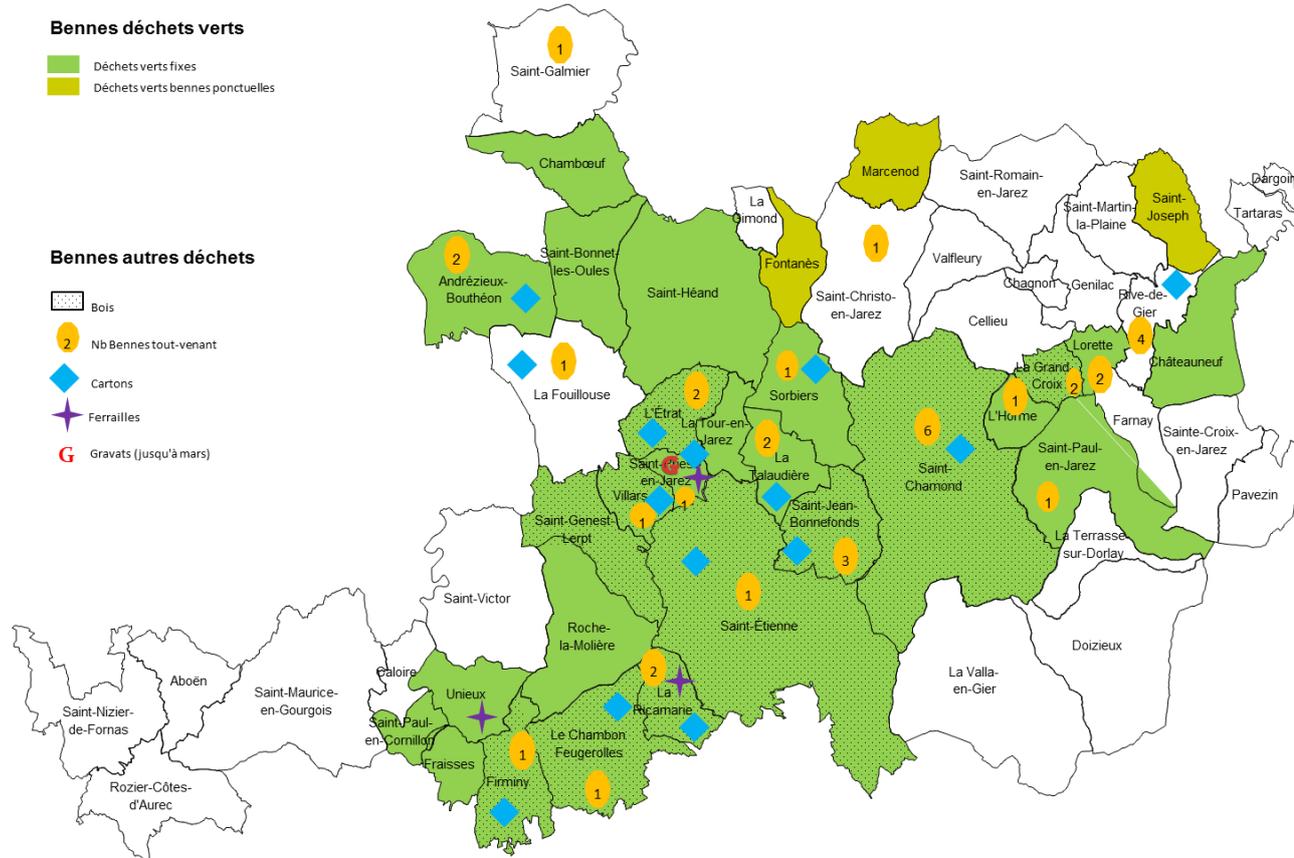
Répartition de la Valorisation



Graphique 2 : Répartition des tonnages des bennes CTM faisant l'objet d'une valorisation

La benne tout-venant présente au CTM de Saint-Galmier dans le cadre du marché avec SUEZ RV Centre Est (ex CCPSG), représente 366 tonnes de déchets non valorisables (- 10 %) pour l'année 2018 (tonnage compris dans les 3 737t).

Carte 5 : Synthèse des bennes mise à disposition des CTM



Les tonnages non valorisables issus des CTM baissent pour la première fois en 2018. Depuis le mois de mars, SEM a supprimé la mise à disposition de bennes gravats. En effet, ces déchets ne sont pas assimilés à des déchets ménagers. Par ailleurs, le tonnage des bennes tout venant a globalement baissé, au profit des bennes de déchets valorisables (bois, cartons, palettes).

Le taux de valorisation continu de croître. Les prestations supplémentaires mises en place en 2016 (tri du tout-venant) permettent d'augmenter le taux de valorisation des déchets issus de l'activité des services techniques des communes. On constate un taux de valorisation globale croissant de plus de 21 % (20 % en 2017) qui s'explique aussi par la prise en compte des DEEE.

La sensibilisation quotidienne, les échanges réguliers, les visites de terrains, les courriers annuels personnalisés aux communes qui permettent ces résultats encourageants.

En 2018, les communes de Firminy, La Ricamarie et L'Étrat ont intégré le tri des cartons. Villars, L'Étrat, Saint-Genest-Lerpt et Firminy ont quant à elles positionné une benne bois sur leur CTM. Par ailleurs, la ville de Firminy a désormais une benne tout-venant à demeure.

A noter que les deux marchés ci-dessus (SERMACO pour les déchets verts et ONYX-ARA pour les autres déchets des communes) sont transversaux : en fonction des besoins, ils peuvent être mobilisés par d'autres directions de SEM, qui en assurent la prise en charge financière.

Enfin, les communes peuvent demander au prestataire à bénéficier gratuitement de compost issu du traitement des déchets verts (47 tonnes livrées en 2018).

► Collecte et tri des marchés forains

SEM participe à améliorer la gestion des déchets produits sur les marchés forains et ce, malgré un contexte difficile puisque la répartition des responsabilités est complexe :

- Le forain en assume une part en tant que producteur du déchet,
- La commune assure la gestion du marché, les relations avec les forains et la propreté,
- SEM est compétente en matière de collecte et traitement des déchets.

Différents plans d'actions, déclinés depuis 2009 permettent de comptabiliser aujourd'hui les marchés en trois grandes catégories. Ainsi, fin 2018 étaient recensés :

- Un « **gros marché** » sur lequel une collecte sélective en **3 flux** est préconisée (recyclables : carton et bois et le résiduel) : La Talaudière
- 10 « **marchés zéro déchet** » où les forains remportent la totalité des déchets générés par leur activité. Sont concernés les marchés de Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Héand, Firminy, La Ricamarie et Roche-la-Molière (depuis septembre 2016), Saint-Étienne Bellevue, Saint-Étienne Jacquard, Saint-Étienne Montchovet et Saint-Étienne Carnot (mars 2018).
- De nombreux « **marchés propres** » notamment tous les petits marchés de Saint-Étienne. Ce sont des marchés de faibles ampleurs par le nombre de forains présents. Des bacs spécifiques sont mis à disposition pour les déchets résiduels, les déchets valorisables sont récupérés par les forains.

A Saint-Étienne, en plus de la sensibilisation, la verbalisation systématique des forains récalcitrants permet d'ancrer le tri des déchets dans les mœurs, les résultats sont visibles.

Le bilan des collectes des marchés de SEM fait donc état, en 2018, d'une **baisse des tonnages** qui s'établit comme suit :

- **171 tonnes de déchets résiduels** : soit – 67 % par rapport à 2017, la collecte ayant été assurée jusqu'à mars 2018 sur le marché de Saint-Étienne Carnot (représente 60t) et toutes l'année sur le marché de La Talaudière.
- **Plus de collecte des cartons et cagettes, désormais rapportés par les commerçants forains en fin de marché.**

1.7.8 Récapitulatif des tonnages collectés

Tableau 10 : Récapitulatif des déchets collectés par SEM en 2017 et 2018

Type de collecte	Tonnages collectés en 2018 en t	Tonnages collectés en 2017 en t	Evolution 2017 – 2018
Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels (dont déchets marchés, encombrants...)	109 685	107 994	1,56 %
dont déchets marchés (<i>déchets Zéro déchet à partir du 1^{er} trimestre 2018</i>)	171	519	- 67 %
dont encombrants	205	189	8,5 %
dont collecte résiduels Centres Techniques Municipaux	2939	2 982	-1,44 %
Collectes sélectives emballages, papiers et textiles	18 292	18 062	+1,27 %
Collecte du verre	7 912	7 590	+4,24 %
Collecte des papiers de bureau (source valo)	139	156	-10,9 %
Collecte des cartons des commerçants de Saint-Étienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Firminy (cartons et cagettes des marchés non collectées à partir de 2018)	668	930	-28,17 %
Total	136 696	134 301	+ 1,78 %

Le tonnage global collecté (ordures ménagères et tri sélectif) est en augmentation entre 2017 et 2018. Il semble que cette augmentation soit générale sur le territoire national et elle serait due à une reprise économique. A noter pour 2018 que le passage en zéro déchet des marchés restant collectés génère une baisse sur les cartons et la récupération des caquettes.

1.8 LA PREVENTION ET LA SENSIBILISATION AU TRI

1.8.1 Prévention et réduction des déchets produits

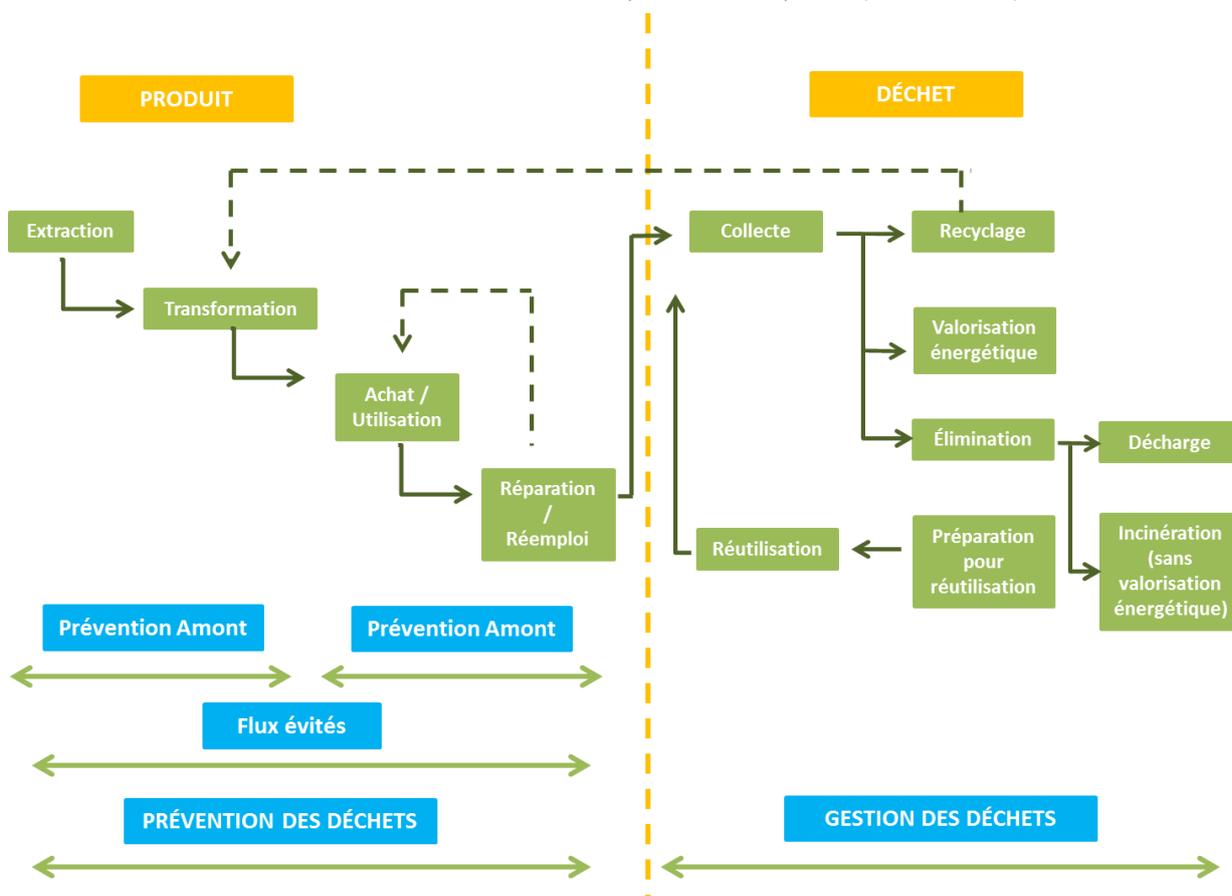
Conformément à la loi de transition énergétique, SEM a mis en place un Plan local de Prévention des déchets. Pour ce faire, l'équipe a été renforcée par un poste de responsable prévention.

1.8.1.1 Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

➤ Définition et cadre réglementaire

La prévention des déchets se définit par le fait de réduire la production et la nocivité des déchets. Elle peut être divisée en deux volets : la réduction à la source – qui va de la fabrication des produits à leur transport – et la prévention en aval (achat responsable, réemploi, réparation). La prévention s'inscrit donc sur tout le cycle de vie du produit, jusqu'à ce qu'il devienne un déchet.

Schéma 1- Prévention au sein du cycle de vie d'un produit (source ADEME)



Mettant en application la Directive européenne déchets de 2008 (2008/98/CE, dite « directive-cadre déchets »), l'Article L541-15-1 du Code de l'Environnement rend obligatoire pour toutes les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets, la définition d'un PLPDMA, indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La loi impose également certains objectifs, repris par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets,

- Un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 par rapport à 2010,
- Une réduction de 50 % des tonnages de déchets non dangereux non inertes enfouis en 2025 (par rapport à 2010)
- L'obligation pour les collectivités de proposer à ses usagers une solution de tri en amont des biodéchets avant le 31 décembre 2023 (compostage de proximité et/ou collecte sélective des biodéchets)

C'est en cohérence avec ces objectifs que SEM doit décliner ses propres ambitions dans son PLPDMA. Celui-ci permet de territorialiser, de détailler les objectifs de prévention des déchets et de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

De ce fait SEM a engagé l'élaboration d'un PLPDMA prévu pour une durée de 6 ans (2019-2025) dont les principales phases sont les suivantes :

- Création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES),
- Établissement d'un état des lieux (diagnostic du territoire),
- Définition des objectifs de réduction des DMA,
- Définition des mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs « le programme d'actions »,
- Évaluation et le suivi du PLPDMA : pilotage du programme avec indicateurs et bilan annuel (révision annuelle).

➤ Réalisation du Diagnostic Territoire : Enseignements en vue de l'élaboration du programme d'action

L'état des lieux réalisé en 2018 montre que chaque habitant du territoire produit en moyenne 530 kg de déchets ménagers et assimilés par an (année de référence 2017), soit 213 000 t/an, répartis comme suit :

- 243 kg/hab. d'ordures ménagères, soit 98 000 t/an,
- 63 kg/hab. de recyclables en collecte sélective, soit 25 000 t/an,
- 173kg/hab. de déchets collectés en déchèteries, soit 69 000 t/an,
- 45kg/hab. de déchets communaux.

La grande majorité des DMA collectés par SEM est générée par les ménages, tandis que les 15 % restant proviennent des communes et des structures assujetties à la Redevance Spéciale.

La réalisation du diagnostic du territoire a également mis en exergue l'identification des principaux gisements d'évitements :

- Les déchets putrescibles (alimentaires et compostables soit 35 % des OMR), le tout-venant (encombrants collectés en déchèteries et issus des communes, soit 27 000t/an). Pour ces déchets, il n'existe pas de dispositif de tri et tout part à l'enfouissement.
- Les déchets verts, les emballages (dont le verre) et les papiers. Pour ces déchets, il existe déjà un dispositif de collecte séparée et des solutions de valorisation sur le territoire, et l'enjeu est donc de réduire la production et d'améliorer le tri (car ils sont encore présents en grande quantité dans les OMR, excepté les déchets verts)

➤ Instances impliquées pour l'élaboration du programme d'action

SEM a délibéré lors du bureau du 13 septembre 2018 sur la création de la CCES du PLPDMA. Cette commission aura en charge de coordonner les parties prenantes, d'intégrer le point de vue des différents acteurs concernés et de remettre les avis et propositions de décision à l'exécutif de SEM.

Constitution de la CCES :

- Les élus SEM, comprenant les principales délégations intéressées ou à mobiliser sur la thématique (collège 1),

- Les représentants de l'Etat, des Organismes Publics et collectivités planificatrices en lien avec la thématique (collège 2),
- Les chambres consulaires et institutions du territoire (collège 3),
- Autres structures invitées.

L'année 2019 sera consacrée à la construction des actions proposées à l'échelle de la Métropole.

1.8.1.2 Les actions de prévention menées en 2018 sur le territoire

D'une manière générale, la collectivité veille à intégrer l'aspect prévention/réduction dans ses actions de sensibilisation (réutilisation des produits en fin de vie, compostage, consommation responsable, réemploi, récupération des textiles ...).

En 2018, l'accent a été mis sur les thématiques suivantes :

- La sensibilisation du grand public à la prévention des déchets,
- La sensibilisation à la prévention des déchets des enfants des écoles primaires et maternelles en lien avec le programme pédagogique de la Direction Développement Durable,
- Le réemploi des déchets et sa promotion lors de la semaine du Développement Durable et de Réduction des déchets,
- L'exemplarité en interne (travail sur la plateforme éco-événementiel, échange sur la prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans les marchés ...).
- La formation de l'équipe Tri Prévention de la direction en tant que Guide Composteur en vue de la relance des sites de compostages partagés.

► La sensibilisation du grand public à la prévention des déchets

Adaptation du contenu de l'exposition Tri et Prévention des déchets et du stand de l'ETP

Afin de sensibiliser les usagers aux gestes de prévention dans leur quotidien, le contenu de l'exposition utilisée par l'ETP lors des animations ainsi que le stand ont été renforcés par des messages ciblés.

COMPOSITION DE NOS POUBELLES

CHANGEONS NOS HABITUDES !

75% de déchets à recycler et à trier

25% DANGERS 2017

LES DÉCHETS COMPOSTABLES

LES DÉCHETS DE CUISINE

- épluchures, restes de fruits et légumes,
- coquilles d'œufs,
- marc de café avec filtre,
- sachets de thé,
- serviettes en papier et essuie-tout...

Environ 60 kg/an/hab d'épluchures, restes de repas... dans nos ordures ménagères

LES DÉCHETS DE JARDINS

- tailles de haies et branchages de petites tailles (broyés ou coupés),
- feuilles,
- fleurs coupées, séchées,
- mauvaises herbes sans graines,
- plantes séchées,
- tontes de gazon...

QUI PEUT FAIRE DE LA PRÉVENTION ? NOUS TOUS !

- LES FABRICANTS ET DISTRIBUTEURS :** en concevant des produits qui engendrent moins de déchets,
- LES CONSOMMATEURS :** en adoptant des gestes simples pour produire moins de déchets,
- LES COLLECTIVITÉS LOCALES :** en mettant en place des plans collectifs permettant de produire moins de déchets, en informant la population, en initiant des débats,
- LES POUVOIRS PUBLICS :** en prenant des mesures incitatives pour que la prévention soit appliquée partout en France et les objectifs atteints.

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE MET À VOTRE DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS POUR TRIER ET TRAITER LES DÉCHETS

Plus de 400 000 habitants vivent sur les 53 communes de Saint-Étienne Métropole

LES CONSIGNES

DÉCHETS DE JARDIN

BROYAGE PAILLAGE

DÉCHETS DE CUISINE

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

ANIMAUX
(poules, lapins, cochons...)

5 GESTES SIMPLES AU QUOTIDIEN

- LIMITONS NOS EMBALLAGES**
C'est 28 kg/an/hab de déchets en moins
- ÉVITONS LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET PRATIQUONS LE COMPOSTAGE**
Chaque français jette en moyenne 40 kg d'aliments par an à la poubelle
- ÉVITONS LES PRODUITS JETABLES**
(mouchoirs papiers, lingettes...)
- FAVORISONS LA RÉPARATION ET L'EMPLOI**
- DÉMATÉRIALISONS ET LIMITONS LES IMPRESSIONS**

FAUSSES IDÉES SUR LE COMPOSTAGE

- Le compost sent mauvais ! NON, il suffit de bien penser à l'aérer, mélanger, retourner ou y incorporer des branchages, ajouter autant de matières brunes que de matières vertes.
- Le compost attire les rongeurs ! NON, il suffit d'éviter d'introduire les restes de repas contenant de la viande et recouvrir les fruits de matières sèches ou les incorporer au centre du tas de compost.
- Le compost c'est compliqué ! NON, pas besoin d'un composteur, le compost se fait aussi très bien en tas.

#ÇA SUFFIT LE GÂCHIS

Réduisons vite nos déchets, ça déborde !

La sensibilisation à la prévention des enfants des écoles primaires et maternelles

Le module spécifique à « la prévention/réduction des déchets » intitulé, «vivre et consommer en éco-citoyen», a été reconduit dans le cadre du PEEDD, programme d'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable, à destination des écoles primaires.

La promotion du réemploi des déchets lors de la semaine du Développement Durable et de Réduction des déchets

La semaine du Développement Durable s'est déroulée du 30 mai au 5 juin 2018. SEM a proposé en fil conducteur le thème de l'économie circulaire qui agit pour la prévention et la gestion efficace des ressources.

En raison du thème retenu, la direction a été co-organisatrice avec la Direction Développement Durable-Energies pour cette édition.

Elle s'est déroulée en proximité, dans 23 communes du territoire avec une répartition des événements sur toute la semaine.

Les thématiques mises en avant ont été nombreuses :

- La Réparation « des équipements qui peuvent encore durer - faites les réparer ! »
- La Réutilisation,
- La gestion de proximité des déchets verts ou biodéchets,
- Le tri, le recyclage et les filières de valorisation des déchets et matériaux...

SEM a proposé en partenariat avec les communes volontaires, les structures associatives et partenaires sollicités:

- 16 animations principalement sur les places de marché sur le tri et le réemploi : Firminy, Genilac, Saint-Étienne, Rive de Gier, Roche-la-Molière, Saint-Chamond, Saint-Galmier, Saint-Genest-Lerpt, la Talaudière, Villars.
- Des visites de sites en lien avec des partenaires incontournables de la direction :
 - le centre de prétraitement du verre à Andrézieux-Bouthéon a ouvert ses portes en matinée les jeudi 31 mai et vendredi 1^{er} juin,
 - le centre de tri de Firminy a proposé une journée porte ouverte le samedi 2 juin.
- 1 conférence à Roche-la-Molière "Que faire de nos déchets aujourd'hui et demain", tous producteurs et responsables à la demande de Monsieur Eric BERLIVET.
- 1 Jeu-concours pour gagner un atelier culinaire "Apéro Zéro Déchets" à la Fabuleuse Cantine, sur la page Facebook de SEM.
- 4 projections de films suivies de débats.



Sur ces lieux d'échanges, l'ETP a sensibilisé au tri et à la valorisation des matières qui servent à fabriquer des textiles, des emballages, des isolants, mais aussi aux déchets verts qui deviennent des engrais naturels grâce au compostage ou alimentent les chaufferies bois (parties ligneuses)...

En complément, une sensibilisation à la réparation des objets a été faite via la mise en avant du moteur de recherche de l'Annuaire de Répar'Acteurs. L'ADEME et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat ont en effet développé un annuaire des artisans réparateurs.



Certaines animations se sont faites en partenariat avec les services techniques des communes ou associations relais et ont été l'occasion de relayer les initiatives locales de mise en place de composteurs collectifs, de gestion différenciée des espaces verts et ainsi inciter à limiter la production de déchets verts ou bio déchets.

Pour la promotion du compost et la réutilisation des emballages, l'ETP a proposé plus particulièrement un atelier de détournement d'objet (constitution d'un pot de fleur avec une bouteille et plantation).

Parallèlement, lors de l'animation à l'attention des écoles primaires de Firminy, une animation spécifique a été proposée sur le compost via la création d'un jeu ludique où des explications sur la maturation du compost étaient données aux enfants.

Formation équipe ETP au statut de guide composteur

Dans le cadre de son programme de Prévention, SEM envisage de promouvoir le compostage domestique individuel ou partagé sur son territoire à partir de 2019. Cette campagne se traduira par l'organisation de réunions publiques d'information pour promouvoir l'utilisation de composteurs ou lombricomposteurs auprès de foyers non équipés, ainsi que l'accompagnement à la mise en place de composteurs partagés en pied d'immeuble ou encore de composteurs à vocation pédagogique.

Pour se faire, le personnel directement en contact avec les usagers dans le cadre de ses missions de sensibilisation a été formé (au niveau Guide composteur - référentiel ADEME).

Pour la partie pratique de cette formation guide composteur et suite au diagnostic territoire, 6 sites sur les 18 sites de compostages partagés mis en place par SEM en 2013, ont été repris par binôme en vue d'établir des propositions d'actions pour relancer une dynamique sur 2019.

Développement du compostage pédagogique

SEM a poursuivi son action de sensibilisation et d'incitation au compostage domestique via le compostage à but pédagogique dans les écoles. Des composteurs sont mis à disposition de différentes structures du territoire. Souvent les demandes sont liées à des projets de jardins partagés.

Ainsi, pour exemple l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Grenette a été équipé en 2018 à Saint Etienne.

➤ L'exemplarité en interne

Plateforme éco-événementielle et incitation via la RS

Dans le cadre de sa candidature au programme des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la direction Développement Durable-Energies a reçu le soutien financier du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et de la Mer, pour la création d'une plateforme éco-événements. Cette action a pour objectif de poursuivre le soutien de la collectivité aux organisateurs d'événements afin de réduire leur impact sur l'environnement, d'encourager la réduction de leurs besoins d'énergie et ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'organisation d'événements sur le territoire de SEM.

La plateforme éco-événement propose une gamme de matériels ressources pour la mise en œuvre d'événements écoresponsables permettant ainsi d'intervenir sur différents leviers (déchets, consommations d'énergie et de ressources, déplacements...) identifiés lors du dernier Bilan Carbone™ réalisé par SEM :

→ Gobelets réutilisables, corbeilles tri-flux, mâts éclairant mobiles à led avec batteries et batteries relais, toilettes sèches standard et PMR équipées, urinoirs secs, rateliers vélos 12 places et remorque adaptée, projecteurs led (Euro 2016), générateurs hybrides solaires, modules vélo de sensibilisation à l'économie d'énergie, mange debout recharge solaire, Module Plug, banc de recharge solaire Com N' play, vélo-cargo pour le transport des sacs de tri ou le déplacement sur les événements.



Sorbiers – Exemple de bonne pratique du jardinage au naturel et de réemploi d'objets de décoration.

Une réduction de 30% de la redevance spéciale plafonnée à 1 000 € sera appliquée à la manifestation sur justificatif dans le cas d'une gestion de la manifestation de type « éco-événement » avec :

- Recours à la plateforme éco-événement de SEM pour les outils permettant de réduire ou valoriser les déchets produits,
 - Recours à des moyens propres assurant l'intégration des 3 actions suivantes :
- 1- Mettre à disposition du public un système de tri des déchets avec une signalétique visible. Disposer les poubelles de tri à des endroits réguliers et stratégiques,
 - 2- Ne pas distribuer de sacs plastiques à usage unique, limiter l'utilisation de vaisselle jetable, utiliser des gobelets réutilisables,
 - 3- Collecter et trier les déchets de montage (palette, plastique, carton...).

Toutes les précisions sont en ligne sous <https://www.saint-etienne-metropole.fr/developpement-durable/energie-climat>.

➤ Point sur les fonds de concours

Pour répondre à son Projet d'agglomération, SEM alloue à chacune des 53 communes une enveloppe initiale pour mener des projets de « transition énergétique et écologique ».

Une liste de projets éligibles est proposée aux communes, dans les principaux domaines de la transition écologique et énergétique : énergie, biodiversité et adaptation au changement climatique, gestion de l'eau, bâtiments, aménagement des espaces publics, éclairage public, mobilité, agriculture et alimentation, déchets, etc. Conformément à la délibération du Conseil Communautaire, en date du 3 juin 2015, le montant alloué au fonds de concours est de 3 millions d'euros pour la période 2015-2020.

Entre 2015 et 2018, 6 communes ont porté ou portent des projets en lien avec les déchets et la prévention.

➤ Le plan numérique à l'école 2016-2020

Avec le soutien financier de l'Union Européenne, via le FEDER, et du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, SEM dote les écoles en équipements numériques connectés à Internet et ce, en assurant une véritable cohérence entre l'équipement des écoles et la formation des enseignants, pour une efficacité pédagogique optimale.

Sont concernés l'ensemble des écoles maternelles, élémentaires et primaires, qu'elles soient publiques ou privées. Les établissements accueillant des élèves en situation de handicap sont aussi équipés.

Dans le cadre du Plan « le numérique à l'école » mené par SEM, un nouveau processus de mise en œuvre a été adopté avec la réalisation d'un diagnostic numérique de l'école.

A à ce jour, ces diagnostics ont permis :

- De récupérer, sur 75 écoles de SEM, 1 397 PC fixes ou portables (ils étaient la propriété de SEM et avaient été remis aux écoles dans le cadre des dotations précédentes)
- De remettre 909 PC aux écoles après une requalification qui redonne une seconde vie à ces ordinateurs (3 à 4 ans de plus),
- D'envoyer vers une filière de recyclage 498 PC hors d'usage.

Pour compléter la dotation des écoles, des PC recyclés issus d'autres filières d'approvisionnement sont achetés à ENVIE Loire.

➤ Test sur la mise en place d'un lombricomposteur

Les pouvoirs publics sont tenus d'être exemplaires en matière de prévention et de gestion de leurs propres déchets.

En 2017, un lombricomposteur a été installé au 2^{ème} étage de Grüner (étage de la direction déchets), dans l'espace convivialité, pour détourner les biodéchets produits quotidiennement à l'occasion des pauses café et repas du midi. Il permet de composter grâce à l'action des vers et répond ainsi à l'obligation concernant la prévention des biodéchets.

Via cette installation, l'objectif était de démontrer, initialement auprès des agents, pour certains résidents de SEM :

- L'efficacité, la simplicité du dispositif,
- L'absence de nuisances sous réserve de bonne gestion.

Les agents ont vite appréciés l'intérêt de produire du compost et de l'engrais de qualité pour l'entretien des plantes intérieures. En regard de plusieurs vidanges effectuées en 2018, c'est ainsi une vingtaine de kilogrammes qui a été détournée de l'enfouissement au niveau de cet étage.

Il a été proposé d'implanter d'autres lombricomposteurs dans les services. Ainsi, en 2019, l'ETP proposera de déployer ce dispositif dans les espaces de convivialité de l'ensemble des services volontaires.



1.8.2 La sensibilisation et les actions de l'Equipe tri prévention

L'ETP est basée majoritairement sur des emplois aidés : 5 postes en contrats aidés en 2018 ont pu être renouvelés à 35h sur **une équipe de 9 agents**, plus la responsable d'équipe.

Les agents tri prévention interviennent sur les 53 communes du territoire, auprès d'un large public : habitants, gardiens d'immeubles et autres relais de quartier (associations, centres sociaux ...), mais aussi des communes, des équipes de collecte ou des structures privées de tout type. Leurs missions : sensibiliser pour faire changer les comportements et effectuer des contrôles, des diagnostics, mettre en place des actions correctives... Une attention particulière est apportée en continu à l'amélioration des outils et à la formation des agents.

➤ **Actions récurrentes en porte-à-porte, procédure de suivi des anomalies collecte, lien avec les mairies**

En 2018, des actions récurrentes ont été poursuivies : porte-à-porte et suivi qualité dans les immeubles, interventions pour le service collecte, sensibilisation de divers publics.

Le porte-à-porte avec un contact direct à l'utilisateur et la remise de documents est un moyen efficace pour informer ou sensibiliser les adultes. En 2018, 2 100 adresses ont été couvertes, tout producteur confondu. En moyenne, pour 50 % des adresses visitées les agents établissent un contact visuel avec l'utilisateur. Pour les autres, les documents sont déposés dans la boîte aux lettres.

→ Information du changement de jours ou des règles de collecte : **1 500 foyers sensibilisés** (changement de jours de collecte sur la période d'été pour Saint-Étienne, avec remise du tract d'information, calendriers de collecte et prise de demandes de bacs si besoin).

→ Suite à des remontées du service collecte (*) : **2 800 producteurs** contre 1 340 en 2017 - ont été concernés par une intervention faisant suite au constat d'anomalies (maison, immeuble, société ...).

La « cellule dotation » a de son côté demandé **700 interventions** : demandes de bacs supplémentaires, retraits de bacs, ajustement du type de bac en fonction de la production de déchets.

Les demandes diverses via le numéro InfosDéchets, ou reçues directement des habitants, des bailleurs ou autres ont engendré **65 interventions** (34 en 2017).

Enfin, l'équipe a procédé à de nombreux dépôts de documentation aux accueils des mairies.

() : Un dispositif de suivi d'anomalies est en place avec une complémentarité entre les agents de collecte, le N° InfosDéchets et l'ETP. Les agents de collecte relèvent les non conformités (OM, tri et verre), l'information est transférée au N° InfosDéchets, puis l'ETP prend le relais pour organiser les interventions en porte-à-porte. Ce dispositif mériterait cependant d'être complété par la pose d'un autocollant pour pouvoir informer l'utilisateur en cas de bac refusé à la collecte.*

➤ Actions spécifiques en porte-à-porte / accompagnement collecte

La conteneurisation : des enquêtes sont réalisées par l'équipe auprès des habitants encore équipés en sacs en vue de les doter en bacs individuels et de les informer des modalités de collecte.

Enquête de remisage de bacs : des enquêtes sont réalisées ponctuellement par l'équipe, en appui des communes, auprès des producteurs qui ne rentrent pas leurs bacs hors jours de collecte. En 2018, une campagne d'actions a été spécifiquement menée sur les communes de Firminy, Rive-de-Gier et Unieux.

Changement de jour de collecte : suite à la réorganisation des tournées, une communication sur les nouveaux jours de collecte a été faite auprès des habitants de la commune de Rochetaillée. La fin d'année a été axée, en lien avec le service collecte, à la préparation de la réorganisation de tournées sur l'Ondaine.

Ajustement de la collecte verre et collecte cartons sur Saint-Étienne : ces tournées spécifiques de bacs à verre et cartons à Saint-Étienne sont destinées aux commerces et grands collectifs qui produisent beaucoup d'emballages.

L'équipe est intervenue auprès de producteurs concernés par le changement de jours de collecte suite à réorganisation de tournées et pour la mise à jour du fichier (nom du commerce, contact...) près de 1380 producteurs ont été sensibilisés.

➤ Actions en déchèteries :

L'équipe a continué l'accompagnement des gardiens de déchèteries pour expliquer aux usagers l'interdiction des camions plateaux (pour les particuliers) et l'interdiction d'accès aux professionnels.

L'équipe est également présente lors de de l'opération compost qui s'étale sur 6 semaines (2 opérations dans l'année) pour sensibiliser les usagers à la gestion des déchets verts et l'utilisation du compost.

➤ Animations « de terrain » ciblées :

L'ETP assure des réunions d'information et animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes, soit de manière ponctuelle, soit en prenant part à des projets d'actions plus globales sur l'environnement, la propreté, l'habitat collectif...

➤ Les outils d'animation – les tableaux de bords d'activité :

Les outils d'animation : on peut citer les 10 panneaux d'exposition sur les thématiques préventions et tri, la « pro tente » 3mx3m et la banque d'accueil (stand plus visible en intérieur comme en plein air) et les jeux pour enfants (les matières et le devenir des déchets, divers Quizz papiers, basket tri, jeu de l'oie, loto tri

En 2018, 2 nouvelles « pro tente » et banques d'accueil ont été acquises en remplacement du matériel devenu vétuste.

Des activités ont été développées par l'équipe et appréciées des enfants, notamment à l'occasion de la semaine du Développement Durable 2018 (cf. paragraphe 1.8.1.2).

Le suivi d'activité : il existe de nombreux tableaux de bord de suivi des actions. Les interventions de l'équipe s'inscrivent dans une « véritable démarche projet » avec dans la mesure du possible des méthodes d'évaluation et le suivi d'indicateurs divers.



➤ Les réunions d'information auprès de publics ciblés :

On comptabilise 22 réunions d'informations au total en 2018 auprès de 16 structures et 11 communes (60 en 2017).

➤ Animations tout publics ou adultes :

Des animations ont été menées dans divers lieux : centres sociaux, milieu associatif, structures privées, importantes manifestations... touchant près de 2 900 adultes au total (contre environ 5 300 en 2017 mais 2 700 en 2016).

On retiendra :

→ La présence d'un stand avec animation au Salon Tatou Juste (association Consommer autrement) au Parc Expo, Couleurs nature à Andrézieux-Bouthéon.

→ Plusieurs réunions de sensibilisation, auprès du personnel de l'AIMV à Andrézieux-Bouthéon, auprès de la confédération Syndicale des familles à L'Herme, personnels de résidences à Firminy, Saint-Etienne, La Ricamarie et Le Chambon-Feugerolles.

→ 2 matinées pour l'accueil des nouveaux arrivants stéphanois. Manifestations sportives comme le Paris-Nice, les Foulées de la Ligue, Le tour Alternatiba, le Sainté Street et le Sainté Trail à Saint-Etienne.

Pour la semaine du développement durable, présence dans la galerie d'Auchan Villars, stand sur les marchés forains de Saint-Étienne, Villars, Unieux, Rive de Gier, Firminy, Saint-Chamond, Le Chambon-Feugerolles, Saint-Genest-Lerpt, Génilac et Saint-Galmier. Parallèlement, lors de l'animation à l'attention des écoles primaires de Firminy, une animation spécifique a été proposée sur le compost via la création d'un jeu ludique où des explications sur la maturation du compost étaient données aux enfants. Près de 550 adultes et 490 enfants vus pendant cette semaine cf. paragraphe 1.8.1.2).

➤ Cible enfants :

Grâce à des outils ludiques, des jeunes de 5 à 15 ans ont été sensibilisés, principalement dans les centres de loisirs, manifestations de plein air, fêtes de quartier...

Un peu plus de 2 470 enfants ont participé aux activités (contre 2 795 en 2017). On peut notamment citer :

→ Participation sur plusieurs tournois (foot, basket, hand) à Saint-Etienne, Firminy, Saint-Joseph, Saint-Genest-Lerpt et SportiV'été à Firminy.

Tableau 11 : Bilan des animations par l'ETP - 2018

Nom de l'établissement	Communes	Demandes	Outils Contenu d'animation	Nbre de personnes Adultes	Nbre de personnes Enfants
Centre Social Le Nelumbo	Andrézieux-Bouthéon			1	12
Association de football La Pouratte	Le Chambon-Feugerolles	Sensibilisation au tri des enfants	Basket tri et jeu de l'oie	3	23
Centre social Lavieu	Saint-Chamond	Sensibilisation au tri des enfants: 3 journées		13	102
Amicale Laïque Chapelon	Saint-Etienne	Sensibilisation du personnel		8	0
Lycée Albert Camus	Firminy	Sensibilisation des élèves: 4 interventions		5	140
AIMV	Andrézieux-Bouthéon	Sensibilisation du personnel		45	0
UNICITE	Saint-Etienne	Sensibilisation des jeunes		6	0
World Clean Up Day	Saint-Etienne	Sensibilisation des membres de l'association		15	0
Centre social	La Grand-Croix	Sensibilisation du personnel		15	0
EHPAD La Verrerie	Firminy	Sensibilisation du personnel et des résidents		13	0
Scouts Loire	Saint-Chamond	Sensibilisation des jeunes	Power Point	7	10
Confédération Syndicale des Familles	L'Horme	Sensibilisation des usagers membre du conseil syndical		17	0
Centre social	Saint-Paul-en-Jarez	Sensibilisation du personnel		3	0
Foyer d'accueil médical La Métare	Saint-Etienne			35	0
La résidence TRANSVERSE	Le Chambon-Feugerolles	Sensibilisation du personnel et des résidents		14	0
La résidence La Récamière	La Ricamarie			19	0
Centre social Lavieu	Saint-Chamond	Sensibilisation du personnel		22	0
Croix Rouge	Saint-Etienne	Sensibilisation des étudiants: 6 interventions		120	0
Centre social	La Grand-Croix	Sensibilisation du personnel		15	0
5* foulées de la Ligue contre le cancer	Saint-Victor-sur-Loire			31	92
Paris/Nice	Saint-Etienne	1 week-end de sensibilisation au tri auprès des participants de la manifestation		111	30
Olympiades				12	0
Tournoi de football	Saint-Genest-Lerpt			58	186
	Saint-Joseph	Sensibilisation au tri auprès des participants du Tournoi		77	31
Fête du Mini Basket	Saint-Etienne			38	267
Fête du Printemps La Rivière	Saint-Etienne	Sensibilisation au tri auprès des habitants du quartier		60	80
Couleur Nature	Andrézieux-Bouthéon	1 week-end de sensibilisation au tri auprès des participants du salon		128	147
Course cycliste	La Talaudière	Sensibilisation au tri auprès des participants de la manifestation		315	0
Semaine DD Marché forain Bellevue VSE	Saint-Etienne			44	3
Semaine DD Marché forain Cours Fauriel VSE	Saint-Etienne			26	1
Semaine DD Marché forain	Villars			10	10
Semaine DD Marché forain	Firminy	Sensibilisation au tri auprès des usagers avec stand sur les marchés forains		58	9
Semaine DD Marché forain	Saint-Chamond			17	21
Semaine DD Marché forain	Le Chambon-Feugerolles			51	6
Semaine DD Marché forain	Saint-Genest-Lerpt			11	6
Semaine DD Marché forain	Genilac			27	6
Semaine DD Cinéma	Roche-La-Molière			21	20
Semaine DD Centre social Soleil Levant	Firminy	Sensibilisation au tri et compostage auprès des participants de la manifestation	Stand Information	30	10
Semaine DD	La Talaudière			43	44
Semaine DD	Saint-Chamond			31	20
Semaine DD Marché forain	Saint-Etienne			34	0
Semaine DD Marché forain	Saint-Galmier	Sensibilisation au tri auprès des usagers avec stand		9	0
Semaine DD Marché forain	Rive-de-Gier			39	3
Semaine DD	Firminy	Sensibilisation au tri et compostage auprès des écoles		19	202
Tournoi de hand ball	Firminy	Sensibilisation au tri auprès des participants du Tournoi		15	94
Fête de quartier du Grand Pont	Rive-de-Gier	Sensibilisation au tri auprès des habitants du quartier		80	170
Sportiv été	Firminy	2 journées sensibilisation au tri auprès des enfants le matin et tout public l'après midi		68	375
Journée citoyenne Saint-Julien	Saint-Chamond	Sensibilisation au tri auprès des habitants du quartier		6	51
Tour ALTERNATIBA Village au Clapier	Saint-Etienne	Sensibilisation au tri auprès des participants de la manifestation		25	0
Fête de quartier	Saint-Paul-en-Jarez	Sensibilisation au tri auprès des habitants du quartier		17	39
Sainté Street	Saint-Etienne	1 week-end de sensibilisation au tri auprès des participants de la manifestation		110	95
Auchan Salon du Développement Durable	Villars	6 journées de sensibilisation au tri auprès des usagers		445	82
Nouveaux Arrivants	Saint-Etienne	Sensibilisation au tri auprès des nouveaux arrivants		56	11
IUT La Métare	Saint-Etienne	Sensibilisation au tri auprès des étudiants		37	0
Sainté Trail	Saint-Etienne	1 week-end de sensibilisation au tri auprès des participants de la manifestation		25	0
IUT La Métare Tour de France Agir Ensemble	Saint-Etienne	Sensibilisation au tri auprès des étudiants		27	0
Salon Tatou Juste	Saint-Etienne	1 week-end de sensibilisation au tri auprès des participants du salon		310	75
			73 interventions	2897	2473

➤ Sensibilisation du public scolaire - programme d'éducation à l'éco-citoyenneté :

En 2018, ce sont 932 élèves (945 en 2017) dans 40 classes (40 en 2017) sur 22 communes qui ont été sensibilisés.

Avec les associations Apieu Millefeuilles et Frapna, deux modules d'animations sont proposés aux écoles : « Apprendre à trier ses déchets », et « Vivre et consommer en éco-citoyen ». Des supports pédagogiques sont mis à disposition des enseignants en téléchargement sur le site Métrocliv et des visites sont organisées notamment au centre de tri de Firminy.

➤ Le tri dans les services de SEM – le tri dans les grands équipements :

Le tri dans les bureaux du siège et « les services extérieurs » (*) :

Le tri dans les services est maintenant bien ancré (papiers de bureaux, emballages, cartons, cartouches, piles..), y compris sur les unités décentralisées. Les agents tri prévention assurent un suivi en maintenant un lien avec les sociétés de nettoyage (contrôle qualité) et en rappelant les consignes régulièrement (intranet, nouveaux arrivants..).

Un accompagnement est également réalisé lors des transferts de personnels (optimisation des locaux) : mise en place du tri dans les nouveaux bureaux (bannettes papier, point tri dans les tisaneries, affiches des consignes de tri).

A noter également, l'accompagnement du restaurant API du siège avec suivi de la qualité du tri des déchets suite à sa mise en place en 2017 d'une table de tri pour 3 flux (les emballages recyclables, les non recyclables et le reste de nourritures qui sera composté) en lien avec l'augmentation de la fréquentation en 2018.

(*) Musée d'Art Moderne, Centres Techniques Communautaires collecte et pôles de proximité, Équipes Rivières, Nautiform.

➤ Autres actions :

Incitation au tri en habitat collectif et partenariat avec les bailleurs

Le tri est en moyenne 2 fois moins efficace en habitat collectif. Il y a un véritable enjeu en terme de progression de performances.

L'ETP apporte son aide en proposant des réunions d'information et des visites d'exutoires auprès des gardiens, pour les aider à la gestion des déchets dans les locaux et améliorer le tri. Des supports de communication (livret d'accueil, journal de l'agence) leurs sont mis à disposition.

Les bailleurs sont impliqués sur la question du tri (bacs jaunes, encombrants, déchèteries ...), qu'ils relient à des démarches plus globales d'amélioration du cadre de vie, de lien social... Des contacts sont réguliers avec les gros bailleurs sociaux. A noter que le plan de relance a permis de mobiliser 13 bailleurs et de créer des liens avec les syndicats. D'ailleurs un bilan des actions du plan de relance leur a été adressé lors de la clôture du Plan de relance (cf. paragraphe ci-après).

1.9 CLOTURE DU PLAN DE RELANCE POUR LE RECYCLAGE PARTENARIAT CITEO

CITEO (Ex Eco-Emballages) éco-organisme agréé par l'Etat, avec lequel SEM est en contrat jusqu'au 31 décembre 2022, est le **principal partenaire financier** de la direction. (Recette 1,2 à 1,7 M€ par an).

Il a lancé un appel à candidature en 2015, pour lequel SEM a été retenu concernant les emballages recyclables. Le plan de relance du recyclage a été un véritable coup d'accélérateur. SEM a consacré environ 900 k€ dont 700 k€ pris en charge par Eco-Emballages (plus de 75 %) sur la période 2016-2017 pour améliorer le tri.

Ainsi, deux projets ambitieux ont été menés, sur le territoire. Ils concernent directement plus de **230 000 habitants de 12 communes** (Le Chambon-Feugerolles, Andrézieux-Bouthéon, Lorette, Villars, Roche-la-Molière, Unieux, Saint-Priest-en-Jarez, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Firminy, La Ricamarie, Saint-Étienne).

Le dernier temps fort de ce projet multi partenarial s'est tenu le 18 juin 2018 dans l'Amphithéâtre de la Cité du Design et a été l'occasion de revenir sur plus de 18 mois de mobilisation, et présenter aux usagers la belle progression de leur geste de tri.

Cette soirée s'est déroulée sous la forme d'une émission télévisée pour rester sur le thème « les stars du tri » qui avait guidé la campagne de communication. Elle a été diffusée le lendemain, mardi 19 juin à 21h sur TL7.



Cette émission est en lien sur le site de SEM <https://www.saint-etienne-metropole.fr/services-aux-habitants/environnement/dechets>

1.10 LE TRANSFERT DES DECHETS

La plupart des déchets collectés en porte-à-porte sont ensuite dirigés vers 2 quais de transfert propriétés de SEM, et 1 quai propriété de Loire Forez Agglomération :

Le quai de transfert des Brunandières, propriété de SEM, située à Saint-Étienne est utilisé pour les collectes de toutes les communes du nord du territoire de SEM : 11 communes dont la Ville de Saint-Étienne. L'exploitation est réalisée par SUEZ RV Centre Est dans le cadre d'un nouveau marché entré en vigueur 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

Le quai de transfert de Saint-Chamond, propriété de SEM, utilisé par 25 communes de la vallée du Gier est confié en gestion à SUEZ RV Centre Est dans le cadre d'un nouveau marché entré en vigueur 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

Le quai de transfert d'Estivareilles, propriété de Loire Forez Agglomération, utilisé pour 4 communes : Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois, Rozier-Côtes-d'Aurec et Aböen.

Ces sites permettent une rupture de charge aussi bien pour les collectes ordures ménagères que les collectes sélectives (papiers et emballages hors verre). A partir de ce regroupement, les déchets sont acheminés vers l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) de Roche-la-Molière pour les déchets ultimes, et vers le Centre de tri de Firminy pour les déchets recyclables.

➤ **Bilan des tonnages**

En 2018, 104 335 tonnes de déchets d'ordures ménagères, assimilés et de tri sélectif ont transité par les trois quais. Les tonnages par site sont les suivants :

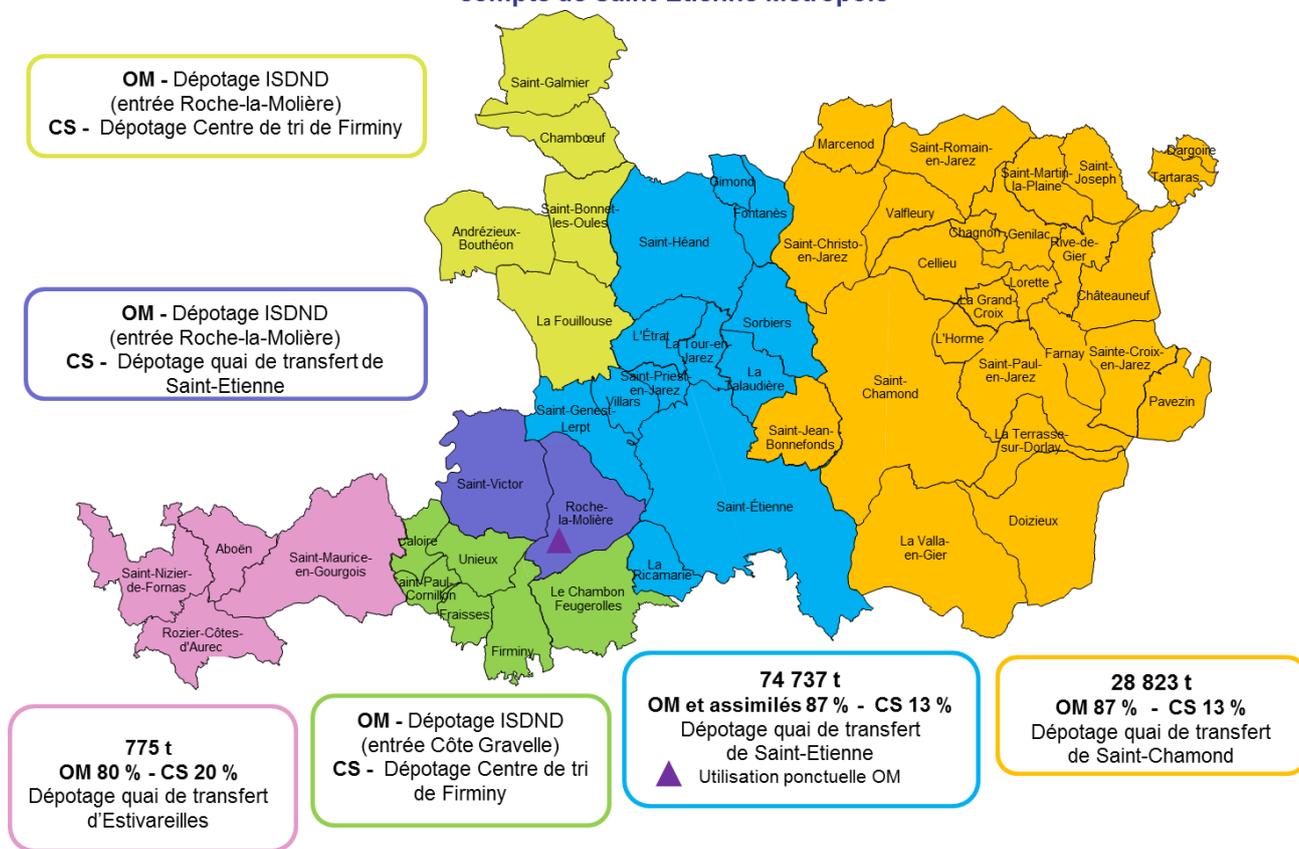
Sur le **quai des Brunandières à Saint-Étienne** : 74 737 tonnes en 2018, avec 87 % d'OM et assimilés et 13 % de tri sélectif. (Source : entrées quai des Brunandières 2018)

A ce tonnage, il convient de rajouter 3 290 tonnes de déchets verts qui sont valorisées.



Carte 6 : Organisation du transfert des OM et emballages/papiers

104 335 t d'ordures ménagères et assimilés et tri sélectif ont transité sur les 3 quais en 2018 pour le compte de Saint-Etienne Métropole



Sur le **quai de Saint-Chamond** : 28 823 tonnes en 2018 avec 87 % d'ordures ménagères et 13 % de tri sélectif.

En 2018, 775 tonnes de déchets des nouvelles communes Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice en Gourgois, Rozier-Côtes-d'Aurec et Aboën ont transité sur le quai de transfert d'Estivareilles appartenant à la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

► Evènements marquants concernant la gestion des quais de transfert

SEM est propriétaire de **16 remorques à fond mouvant alternatif mutualisées sur les 2 quais** de transfert de Saint-Chamond et des Brunandières. Le **taux de renouvellement est d'une par année**.

Un nouveau marché de gestion des quais de transfert de Saint-Étienne et de Saint-Chamond et transfert des ordures ménagères jusqu'à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roche-la-Molière a été notifié pour être effectif le 1^{er} janvier 2018. Il prévoit :

- Un **seul marché pour les deux quais** afin de mutualiser les moyens matériels et humains,
- Une tranche optionnelle pour le transfert des déchets ménagers recyclables entre les quais de transferts et le centre de tri (aujourd'hui les transferts sont intégrés au marché de traitement des déchets recyclables, ce marché comprend l'approvisionnement du centre de tri à partir des quais de transfert de Saint-Chamond et de Saint-Étienne),
- Des moyens mis en place pour la protection de l'environnement : **2 nouveaux tracteurs Euro 6 et 1 nouveau tracteur au gaz naturel pour véhicules (GNV)**,
- La mise en place de télésurveillance sur les sites,
- Une **procédure de restriction des entrées** et des déchets non autorisés sur les sites,
- Une tranche optionnelle pour la gestion des apports de Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) en vue de leur extraction à partir des déchets de nettoyage apportés par la Ville de Saint-Étienne notamment sur le quai des Brunandières.

1.11 LES DECHETERIES

1.11.1 Le réseau – Le mode d'exploitation

Le public dispose de **13 déchèteries fixes** sur l'ensemble du territoire de SEM (*voir carte de localisation page suivante*). Ces équipements sont très appréciés de la population et ont toute leur importance dans une logique multi filières de valorisation des déchets.



Déchèterie de Saint-Chamond

Les déchèteries **sont exploitées par des prestataires privés** : depuis 2015 et jusqu'au 31 janvier 2019, 12 sites sont gérés par la société SERMACO et le 13^{ème} par la société SUEZ RV Centre Est. Ces entreprises assurent ainsi :

- Le gardiennage : 25 gardiens chargés de l'accueil, du contrôle des apports, du reporting... Sur 6 sites, les gardiens ont été accompagnés pendant quelques mois d'une personne en contrat de professionnalisation via le CREPSE (fin de contrat).
- L'entretien des sites : propreté, réparation/maintenance, entretien des espaces verts...
- La mise à disposition de plus de 145 bennes (SEM étant propriétaire par ailleurs d'une petite dizaine de bennes),
- Le transport des bennes : plus de 12 000 rotations en 2018, sensiblement identique à 2017.
- L'incitation à la diminution du transport a, encore une fois, bien été suivie : utilisation des compacteurs mobiles afin de limiter le nombre de rotations, et de compacteurs fixes sur la déchèterie de Saint-Galmier.

1.11.3 Bilan quantitatif et qualitatif des apports

➤ Evolution de la fréquentation

En 2018, selon les données des gardiens, la fréquentation a été de 784 600 visites sur l'ensemble des 13 déchèteries (776 500 en 2017) soit un nombre de visites 2018 constant par rapport à 2017.

A noter que les travaux de réaménagement de la déchèterie de Saint-Chamond ont été à l'origine d'une diminution de fréquentation de ce site puisque seuls 5 flux étaient disponibles de mai à décembre 2018. Les usagers se sont naturellement reportés sur la déchèterie de Lorette. Globalement, sur le Gier, les sites de Saint-Chamond et Tartaras ont diminué leurs entrées mais celui de la déchèterie de Lorette a, quant à lui, fortement augmenté. Au final, les 3 déchèteries du Gier ont globalisé autant d'entrées qu'en 2017.

➤ Evolution des tonnages

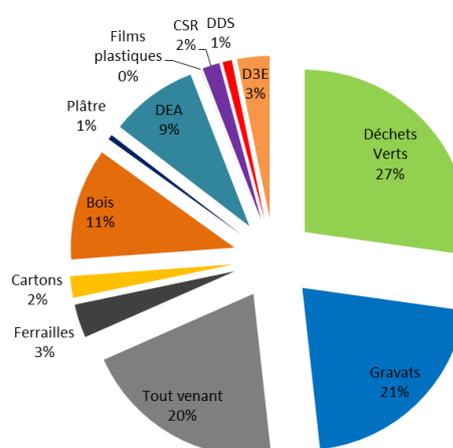
Tableau 13 : Bilan des tonnages de chaque déchèterie pour les principaux flux en 2018

En tonnes	Déchets Verts	Gravats	Tout venant	Ferrailles	Cartons	Bois	Plâtre	DEA	Films plastiques	CSR	Tonnages totaux	Tonnages 2017
Andrézieux-Bouthéon	2 098	1 584	360	191	105	765	27	36	3	486	5 655	5 575
L'Étrat	1 425	1 138	253	155	105	351	31	501	6	275	4 240	4 442
Firminy	1 935	1 376	1 756	255	143	736	0	632	Pas de tri du tout-venant sur ces déchèteries.		6 833	6 996
La Ricamarie	941	719	1 192	156	69	354	37	555	Pas de tri du tout-venant sur ces déchèteries.		4 022	3 990
Lorette	1 360	2 082	411	238	112	623	58	644	5	312	5 845	2 356
Roche-la-Molière	1 703	929	804	154	87	491	0	453	Pas de tri du tout-venant sur ces déchèteries.		4 621	4 871
Saint-Chamond	1 467	1 174	1 673	169	141	1 095	0	38	Pas de tri du tout-venant sur ces déchèteries.		5 757	7 412
Saint-Étienne - Chauvetière	821	1 104	1 956	170	131	666	97	883	Pas de tri du tout-venant sur ces déchèteries.		5 828	6 594
Saint-Étienne - Soleil	1 114	966	2 079	201	170	860	42	921	Pas de tri du tout-venant sur ces déchèteries.		6 355	6 405
Saint-Galmier	1 333	392	638	133	85	381	34	30	Pas de tri du tout-venant sur ces déchèteries.		3 026	3 130
Saint-Héand	888	458	177	74	47	216	17	185	2	97	2 160	2 124
Saint-Jean-Bonnefonds	2 338	1 261	1 313	170	156	604	0	477	Pas de tri du tout-venant sur ces déchèteries.		6 320	6 238
Tartaras	1 305	1 275	1 203	230	128	515	0	612	Pas de tri du tout-venant sur ces déchèteries.		5 267	6 678
Total 2018	18 729	14 459	13 816	2 295	1 477	7 657	342	5 967	16	1 171	65 929	66 808
Total 2017	17 581	13 286	15 669	2 434	1 551	11 185	261	3 634	11	1 196	66 808	
Evolution 2018 / 2017	6.5%	8.8%	-11.8%	-5.7%	-4.7%	-31.5%	31.1%	64.2%	41.3%	-2.1%	-1.3%	

Graphique 3 : Répartition des déchets collectés en déchèterie

Les 13 déchèteries ont accueilli au total 68 765 tonnes, soit près de 171 kg/hab./an soit une baisse de 1 % par rapport à 2017 (69 461 tonnes) avec :

- 65 929 tonnes, soit 163.2 kg/hab./an de déchets verts, gravats, tout venant (non valorisable), ferraille, carton, bois, déchets d'équipements et d'ameublements, plâtre, films plastiques, CSR.
- 2 200 tonnes, soit 5,4 kg/hab./an de D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques dont ampoules et néons),
- 634 tonnes, soit 1,6 kg/hab./an de déchets spécifiques : huiles, piles et accumulateurs, batteries, cartouches d'encre, pneumatiques dont 384 tonnes dits « dangereux » (y compris l'amiante).



Depuis le début des marchés d'exploitation, le tout-venant issu de 4 déchèteries (Andrézieux-Bouthéon / L'Étrat / Lorette / Saint-Héand) est trié par le prestataire. SERMACO transporte ce flux issu de ces déchèteries jusqu'à son centre de tri à La Ricamarie. Le tonnage total enfoui des 13 déchèteries a ainsi diminué de plus de 19 % (13 816 tonnes enfouies sur 16 505 tonnes collectées).

En termes de tonnage capté, le chiffre métropolitain de 171 kg/hab./an se situe en-dessous de la moyenne observée sur la Loire avec 222 kg/hab./an et pour la région Auvergne- Rhône-Alpes de 225 kg/hab./an en 2017 (source SINDRA, pop. INSEE).

➤ Evolution 2018 / 2017 sur les principaux flux (après tri Tout-Venant) :

Une baisse de 1.3 % en moyenne sur les flux « classiques » des déchets. Cette baisse s'explique par l'interdiction d'accès des professionnels en déchèteries depuis le 1^{er} janvier 2017 qui a encore un impact en 2018.

Bois : - 31.5 % baisse due notamment à la mise en place de nouvelles bennes DEA (une grande partie du mobilier déposé est composé de bois).

Tout venant : - 11.8 %, la mise en place des bennes DEA a certainement aidé à la diminution de ce flux.

Ferraille : - 5.7 %, du mobilier est aussi en partie pou entièrement en ferraille.

Cartons : - 4.7 %

Déchets verts : + 6.5 %, flux dont les variations sont liées à la météo.

Gravats : + 8.8 %

Plâtre : + 31.1 % mais qui ne correspond qu'à 81 tonnes supplémentaires dont 40 tonnes en plus sur la déchèterie de Lorette (flux qui n'était jusqu'alors pas disponible sur le Gier).

DEA (Déchets d'Équipement d'Ameublement) : + 64.2 % : explosion des tonnages avec en fin d'année 2018, l'ensemble du réseau de déchèteries est équipé d'une benne mobilier.

➤ Déchets ménagers spéciaux

Sont classés ici, d'une part les déchets dangereux des ménages (DDM), solvants, peintures, phytosanitaires..., plaques/tubes d'amiante, les piles, les batteries, huile moteur, huile végétale, cartouches d'encre, les pneumatiques et d'autre part les D3E (déchets d'équipements électriques électroniques y compris lampes et néons).

DEEE : 5,4 kg/hab./an

Il s'agit du gros électro-ménager (réfrigérateurs, lave-linge,...), des écrans et tous les petits appareils (aspirateurs, perceuses, téléphones, réveils, montres,...). Collectés sur toutes les déchèteries depuis 2008. Les tonnages ont augmenté de plus de 5.8 % en 2018.

DDM : 1,6 kg/hab./an (y compris les pneus)

Ce ratio est en augmentation + 4.5 % (63 t) par rapport à l'année 2017 pour les déchets dangereux des ménages (peinture, phytosanitaires, solvants ...). Plus de 33 % (21.3 t) pour l'amiante et 81.7% (32.6 t) pour les pneus. Cette augmentation sur les pneumatiques est due à la mise en place d'une opération de déstockage sur plusieurs déchèteries (Firminy, Lorette, Roche La Molière, Saint-Etienne-Chauvetière et Soleil).

Tableau 14 : Apports « déchets spécifiques » hors plâtre par déchèterie- année 2018 – en tonnes

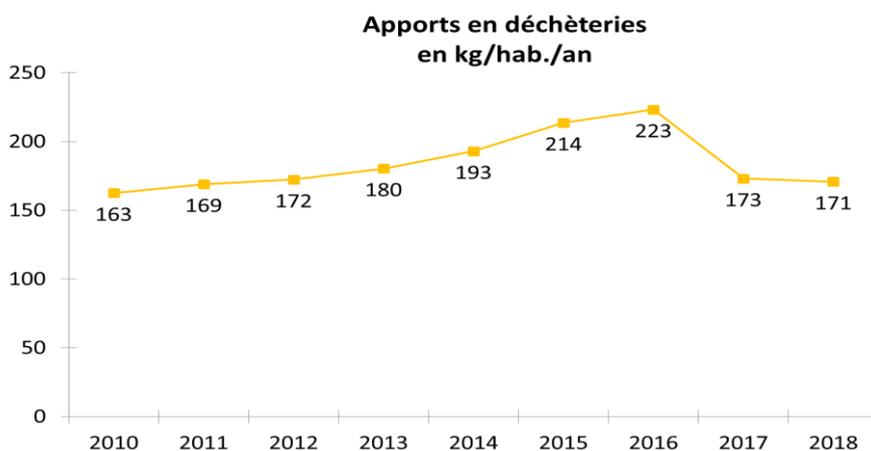
En tonnes	DECHETS DANGEREUX DES MENAGES								Pneus	DEEE			TOTAL
	DDM	Amiante	Huiles de vidange	Huiles de friture	Piles et accumu- -lateurs	Batteries	Cartouches d'encre	Sous total		GEM / PAM / ECRAN	Lampes / Néons	Sous total	
Andrézieux	23.91		8.82	0.77	0.94	6.21	0.17	40.82	31.60	114.20	0.39	114.59	187.01
L'Etrat	23.55		5.67	0.58	0.85	5.09	0.09	35.83		144.50	0.48	144.98	180.81
Firminy	21.50		11.79	0.84	1.52	5.15	0.11	40.91	3.00	235.30	0.49	235.79	279.70
La Ricamarie	17.45	25.50	8.01	0.32	0.56	3.59	0.15	55.58		129.70	0.29	129.99	185.57
Lorette	37.51	28.48	14.09	0.41	1.57	5.49	0.19	87.75	12.85	265.44	0.64	266.08	366.67
Roche la Molière	19.76		6.93	0.31	1.26	3.94	0.19	32.39	3.25	158.80	0.44	159.24	194.88
Saint-Chamond	10.93		5.22	0.31	0.47	0.74	0.06	17.73		101.90	0.26	102.16	119.89
Saint-Etienne - Chauvetière	29.27		9.99	0.59	1.44	3.59	0.19	45.06	5.01	240.40	0.58	240.98	291.06
Saint-Etienne - Soleil	28.00	21.00	8.01	0.67	1.70	3.18	0.00	62.56	6.72	281.70	0.68	282.38	351.66
Saint-Galmier	19.84	10.10	3.78	0.43	1.30	1.70	0.05	37.20	10.10	98.60	0.11	98.71	146.00
Saint-Héand	8.59		3.42	0.00	1.01	2.51	0.05	15.57		61.32	0.22	61.54	77.11
Saint-Jean-Bonnefonds	31.87		7.34	0.14	1.73	3.65	0.15	44.87		164.80	0.56	165.36	210.23
Tartaras	27.15		8.91	0.75	0.91	7.68	0.19	45.59		199.30	0.50	199.80	245.38
Total 2018	299.32	85.08	101.98	6.10	15.27	52.52	1.60	561.86	72.53	2 195.96	5.64	2 201.60	2 835.98
Rappel 2017	286.43	63.78	92.80	8.32	14.84	63.03	2.31	531.50	39.92	2 075.20	6.23	2 081.43	2 652.86
Evolution 2018/ 2017	4.5%	33.4%	9.9%	-26.7%	2.9%	-16.7%	-31.0%	5.7%	81.7%	5.8%	-9.6%	5.8%	6.9%

► Evolution des apports en déchèteries depuis 2010

La forte baisse de 2017, suite à l'interdiction des non-ménagers sur les déchèteries se poursuit, même si cette année, elle est bien moins importante.

En 2018, les apports en déchèteries représentent **171 kg/hab./an** contre 173 kg/hab./an en 2017.

Graphique 4 : Apports en déchèterie en kg/hab./an



► Taux de valorisation

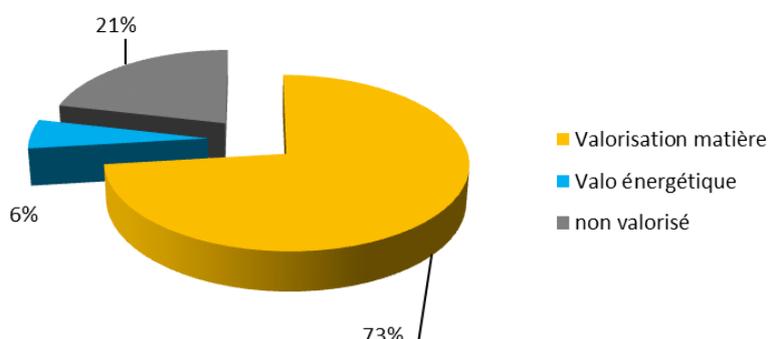
Saint-Étienne-Métropole a vu son taux de valorisation augmenter ces dernières années, **78.6 % des déchets apportés en déchèteries en 2018 ont été valorisés.**

54 068 tonnes dont :

→ 50 269 tonnes de valorisation matière soit pratiquement 73.10%

→ 3 799 tonnes de valorisation énergétique soit environ 5.5%.

Graphique 5 : Répartition du mode de valorisation des déchets pris en charge en déchèterie



► Filières de traitement et de valorisation

Tableau 15 : Liste des filières de valorisation et traitement issus des déchèteries de SEM- Année 2018

MATERIAUX	PROCEDE ET DEVENIR	REPRENEUR	ADRESSE	Utilisé par
DECHETS VERTS	Plate-forme de compostage	TERRALYS	Lieu-dit « Les Allerys » 42590 Saint-Priest-la-Roche	SERMACO
		SUEZ RV BOIS	ZA de Chézieux 42610 Saint-Romain-le-Puy	SUEZ
GRAVATS	ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)	TERRIL DES EGASSONS	ZI La Combe Lieu-dit « Le puits de Saint-Pierre » 42150 La Ricamarie	SERMACO
		SAGRA	Chemin des Gravuères 42340 Rivas	SUEZ
METAUX	Stockage et activité de récupération de métaux ferreux et non ferreux	ARNAUD DEMOLITION	ZI Molina La Chazotte - 370 rue Albert Camus 42350 La Talaudière	Filières imposées par SAINT-ÉTIENNE METROPOLE
		SUEZ RV Loire Métaux	Rue de l'Ondaine 42500 Le Chambon-Feugerolles	
		SUEZ (ex BAYLE)	rue Adèle Bourdon -42420 Lorette	
		RDS	8 avenue de la Libération 42152 L'Horme Rue André Richard 42160 Andrézieux-Bouthéon	
TOUT VENANT	ISDND	SUEZ Borde Matin	Lieu-dit "Borde Matin" 42230 Roche-la-Molière	SERMACO/ SUEZ
CARTONS	Centre de tri	SERMACO	ZI Bayon -Impasse René Varennes 42150 La Ricamarie	SERMACO
	Centre de tri	VAL AURA	8 rue du Colonel Riez -42700 Firminy	SUEZ
	Valorisation (filière contrat CITEO)	EYMIN LEYDIER	573 route des Ortis -26240 Laveyron	SEM
BOIS	Broyage / transfert Valorisation	EGGER	ZI de Blanchifontaine 88700 Rambervilliers	SERMACO
	Chaufferie / valorisation matière	SUEZ RV BOIS	ZA de Chézieux 42610 Saint-Romain-le-Puy	SUEZ
AMIANTE	ISDND alvéole spécifique	SUEZ RV Borde Matin	Lieu-dit "Borde Matin" 42230 Roche-la-Molière	SUEZ
PLATRE	Centre de tri	RDS	17 allée Lavoisier 42350 La Talaudière	SEM
	Centre de tri	SERMACO	ZI Bayon -Impasse René Varennes 42150 La Ricamarie	SEM
	Recyclage	NANTET	Les Combes -73260 La Léchère	RDS/SERMACO

MATERIAUX	PROCEDE ET DEVENIR	REPRENEUR	ADRESSE	Utilisé par
DECHETS DANGEREUX	Tri - recyclage et valorisation énergétique	SECHÉ	ZI Portuaire 519 rue Denis Papin 38150 Salaise-sur-Sanne	SERMACO
		SCORI SUEZ	Route de la centrale 69700 GIVORS	SUEZ
HUILES DE VIDANGES	Régénération	FAURE	373, route de la Noyerée III 38200 LUZINAY	SEM
CONSOMMABLES INFO FIN DE VIE	Recyclage	COLLECTORS	ZI les Platières Route de Ravel - 69440 Mornant	SEM
PILES ET ACCU.	Traitement / valorisation	COREPILE	réseau Praxy	SEM
DEEE	Traitement / valorisation	ECOSYSTEMES	Collecte assurée par Envie 2 E Loire (Saint-Priest-en-Jarez) et par TRIALP. Traitement selon le DEEE.	SEM
LAMPES (ECO D'ENERGIE)	Traitement / valorisation	RECYLUM	Prestataire selon marché Recylum	SEM
PAPIERS / JRM	Valorisation (contrat reprise direct SEM)	UPM Chapelle Darblay	site de Grand Couronne (76) (Augsburg en Allemagne en cas de surplus)	SEM
VERRE	Valorisation (reprise filière CITEO)	VERALLIA	Place de la Verrerie 42610 Saint-Romain-le-Puy	SEM

1.11.4 Travaux et équipements 2018

► Gros travaux 2018 : réaménagement de la déchèterie de Saint-Chamond :

Le réaménagement du site avait comme objectifs prioritaires de fluidifier la circulation et donc optimiser le fonctionnement ainsi que la mise aux normes réglementaire y compris pour la sécurité des gardiens et des usagers.

En effet, ce site datant du milieu des années 1990 ne répondait ni aux obligations réglementaires, ni à l'affluence des usagers qui a connu une forte augmentation en quelques années.

Ainsi, la voie d'accès a été élargie, le nombre de quais augmenté (5 quais supplémentaires), le local gardien complètement réaménagé et un local spécifique pour les déchets dangereux a été créé.

Grâce à ces bennes supplémentaires, les usagers ont maintenant la possibilité de trier encore mieux avec la mise en place de bennes spécifiques pour l'ameublement (DEA) mais aussi pour les gros électroménagers hors froid (massification de ce flux).

Concernant la sécurité, des murets surplombés par des bavettes métalliques ont été mis en œuvre évitant ainsi tout risque de chute des usagers dans les bennes.

Au niveau réglementaire, une vanne guillotine a été mise en place permettant le confinement des eaux d'incendies (en cas d'intervention des pompiers). Ces eaux susceptibles d'être polluées ainsi stockées seront analysées avant tout rejet dans le réseau. En effet, en cas de pollution elles seraient pompées et traitées spécifiquement.



Nouveaux quais avec bavettes métalliques



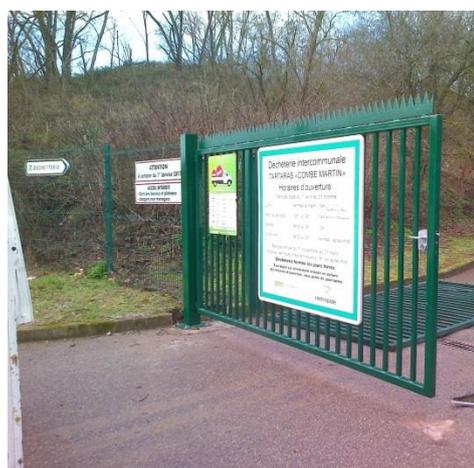
Élargissement voie d'accès

➤ Quelques réfections :

- Remplacement des portails d'entrée des déchèteries de Saint-Galmier et Tartaras
- Agrandissement de la partie enrobée au fond de la déchèterie de l'Étrat
- Reprise de la grille eaux pluviales en haut de quai sur la déchèterie de Tartaras



Pose du portail de Saint-Galmier



Pose du portail de Tartaras

➤ Travaux d'entretien :

Débroussaillage du terrain attenant à la déchèterie de Saint-Étienne-Soleil

➤ Mise en place de nouveaux équipements :

- **Bornes à huiles minérales** : remplacement des anciennes bornes sur Saint-Jean-Bonnefonds et Firminy.
- Pose de protections arrières et latérales en bas de quai sur la déchèterie de Saint-Galmier



Pose d'une protection latérale – déchèterie de Saint-Galmier – mai 2018

- Achat de 3 conteneurs de stockage pour la collecte des vélos,
- Achat de 3 rampes d'accès pour les conteneurs permettant la collecte des D3E,
- Achat du conteneur sécurisé pour la déchèterie de Lorette.

➤ **Travaux de mise en conformité :**

- Mise en place d'une vanne guillotine pour les eaux d'extinction d'incendie sur la déchèterie de Saint-Galmier,
- Rapprochement du poteau incendie de la déchèterie de Saint-Galmier,
- Rehausse du muret et remplacement des bavettes métalliques du quai n°2 de la déchèterie de La Ricamarie,
- Mise en conformité des installations électriques des déchèteries.



Vanne guillotine mise en place en mai 2018

➤ **Audit**

Audit et diagnostic des conditions de stockage des déchets dangereux spécifiques. Définition des travaux à effectuer sur les locaux accueillant ce type de déchets afin d'être en conformité avec la réglementation (mise en œuvre 2019/2020).

1.11.5 Evènements marquants en déchèteries fixes

➤ **Renouvellement des marchés :**

Exploitation des déchèteries fixes

Les 13 déchèteries du réseau de la Métropole sont gérées par des prestataires privés via des marchés de prestation de services.

Concernant 11 déchèteries, les marchés en cours ont débutés en 2015 (Saint-Galmier ne faisait pas partie du territoire et Lorette n'existait pas). Les 11 déchèteries étaient alors réparties en 5 lots qui avaient tous été attribués à l'entreprise SERMACO. Ces marchés se sont terminés au 31 janvier 2019.

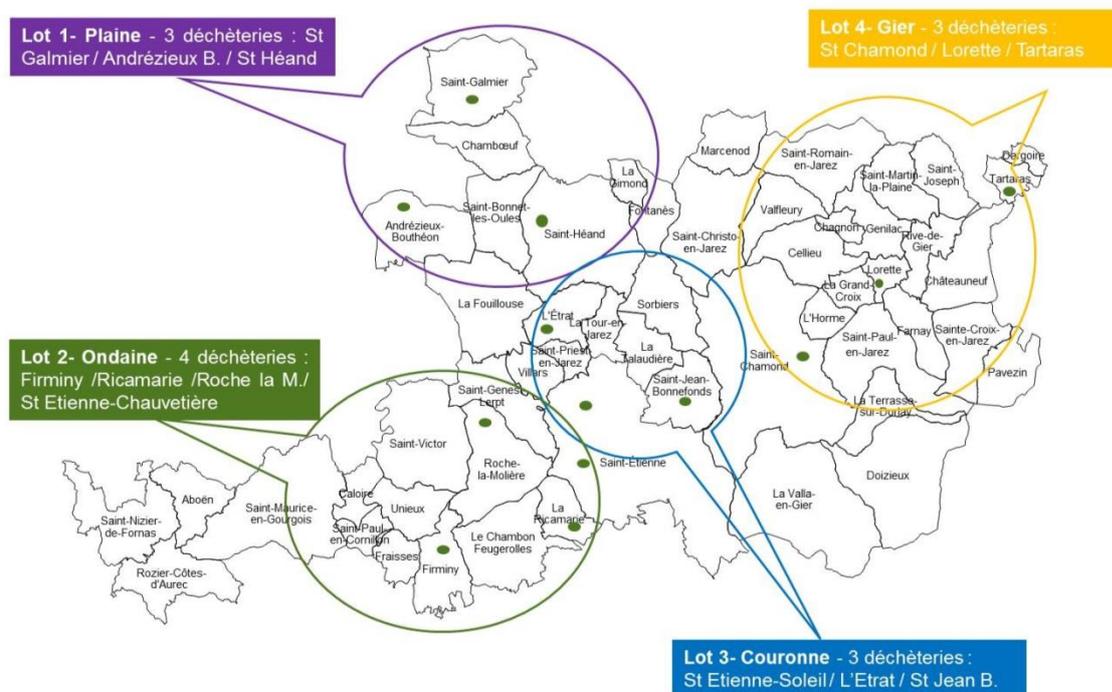
Pour Saint-Galmier, le site a été intégré au territoire au 1^{er} janvier 2017. Le marché d'exploitation passé à l'origine par la CCPSG (communauté de communes du pays de Saint-Galmier) se terminait début 2018. Il a été prolongé d'une année afin de se terminer au 31 décembre 2018 et ainsi être regroupé avec les autres déchèteries pour l'appel d'offres (avec un démarrage des prestations au 1^{er} janvier). L'entreprise SUEZ l'exploitait alors.

Quant à Lorette, le site le plus récent ouvert en mai 2017, était exploité par SERMACO avec une fin de marché au 31 janvier 2019.

Le deuxième trimestre 2018 a donc permis de rédiger le nouveau cahier des charges prenant en compte différents aspects de l'exploitation comme le recours à l'insertion, l'effort sur les transports... et un taux de valorisation maximum afin de limiter au mieux les tonnes enfouies. La durée du marché sera de 5 ans (4 ans renouvelable 1 an).

Enfin, au vu du nombre de sites sur le territoire (13), il a été décidé de faire 4 lots géographiques comprenant chacun 3 sites et 4 pour l'un d'entre eux.

Carte 8 : carte allotissement.



Pour chacun des lots, il a également été proposé une variante obligatoire : le tri de la benne tout venant (autrement les bennes tout venant sont automatiquement dirigées vers le centre d'enfouissement de Roche-la-Molière).

Les offres ont été remises courant septembre : 4 offres pour les lots 1 et 4 et 3 pour les lots 2 et 3.

Finalement, les lots 1 et 4 ont été attribués à l'entreprise RDS et les lots 2 et 3 à l'entreprise SERMACO. La variante obligatoire de tri du tout-venant a été retenue sur le lot 4.

De plus, RDS a proposé SERMACO comme sous-traitant pour la gestion du haut de quai (gestion des gardiens, de la maintenance...).

Début des prestations : Saint-Galmier au 1^{er} janvier 2019 et 1^{er} février 2019 pour les autres.

➤ Mise en œuvre des déchèteries mobiles rurales

Les déchèteries mobiles rurales sont mises en œuvre depuis 2016 par SUEZ RV Centre Est avec une fin de marché au 31 décembre 2018. Un nouveau cahier des charges pour les années à venir a donc été étudié au cours du deuxième semestre 2018.

Le nouveau marché sera passé pour 4 années. Les grandes lignes sont assez semblables au marché en cours.

Seule une entreprise a répondu. Au vu de son offre technique et économique, elle a été retenue : SUEZ RV Centre Est.

➤ Quelques actions spécifiques

Opération de déstockage des pneus : du 26 février au 11 mars 2018, une opération de déstockage des pneus a été mise en place sur 5 déchèteries (Firminy, Lorette, Roche-la-Molière, Saint-Etienne-Chauvetière et Saint-Etienne-Soleil). Sur 3 des 5 déchèteries, la place le permettant, des bennes de 30 m³ ont été déposées par Aliapur (Eco-organisme en charge de cette filière). En revanche, sur Saint-Étienne-Chauvetière et Roche-la-Molière, les usagers ont déposé au sol directement leurs apports. Seule la mise à disposition de benne a été facturée à SEM.

L'opération a rencontré un franc succès auprès des usagers, et plus particulièrement sur le Gier. En effet, les quantités collectées ont été très différentes en fonction de chaque site. Au total, ce sont près de 31 tonnes de pneus (déjantés) qui ont été collectées soit environ 3 800 pneus. A savoir que cette opération ne pourra pas être reconduite dans les mêmes conditions. SEM cherche une autre possibilité de mettre en place des opérations de ce type pour les années à venir.

Massification du flux « Gros Electro-Ménager Hors Froid » des D3E : en effet, au vu des tonnages importants collectés sur certains sites, il a été décidé de tester la massification des GEM HF (four, machines à laver, lave-linge...). Ainsi, une benne de 30 à 40 m³ n'accueillant que ce type de D3E a été mise à quai. Cet essai a été mis en place sur les déchèteries de Saint-Étienne-Soleil et Chauvetière ainsi qu'à Saint-Chamond. Ce système permet aux déchèteries d'avoir plus de place pour les autres flux de D3E en haut de quai. En revanche, il demande l'utilisation d'un quai afin de mettre la benne. Cette solution permet à la collectivité d'avoir une meilleure recette sur ce flux.

Manœuvres de pompiers : au cours du deuxième semestre 2018, des pompiers professionnels ont demandé l'autorisation de faire des exercices sur la déchèterie de Firminy. Ils se sont mis dans deux situations : chute dans une benne d'un usager et incident dans le caisson D3E (usager avec blessure à la tête). Ces manœuvres se sont déroulées pendant les horaires d'ouverture et ont permis aux usagers présents de prendre conscience des dangers sur ce type d'installations.

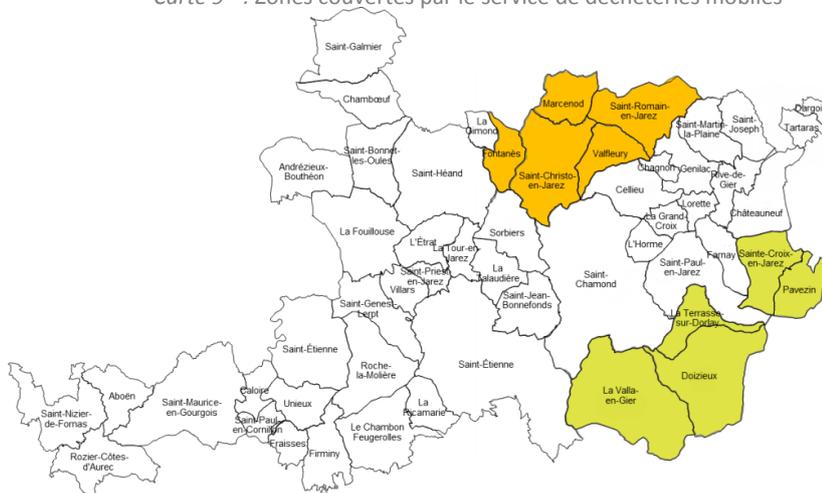


Mise en situation de chute d'un usager dans une benne.

1.11.6 Les déchèteries mobiles

Depuis 2013, un service de **déchèteries mobiles rurales** est développé sur le territoire de SEM pour prendre en charge les déchets générés par les administrés des communes les plus éloignées du réseau de déchèteries fixes (voir communes en couleur sur la carte ci-dessous).

Carte 9 : Zones couvertes par le service de déchèteries mobiles



Ce marché renouvelé début 2016 a été attribué à SUEZ RV Centre Est et intègre une communication renforcée : borne d'accueil, oriflamme, plaques aimantées. Ces visuels viennent en renfort des encarts presse, calendriers de collecte et affiches personnalisables développés depuis 2013.

Les ambitions de SEM sont multiples :

- Se substituer à la mise en place de bennes en mélange en évitant l'enfouissement des déchets valorisables et/ou dangereux pour l'environnement et/ou en évitant les dépôts sauvages,
- Augmenter la valorisation des déchets ménagers,
- Offrir une prestation identique à celle des déchèteries fixes de proximité,
- S'inscrire dans une démarche de Développement Durable en mutualisant entre plusieurs communes ce service pour optimiser :
 - La logistique et les coûts au regard du niveau de fréquentation,
 - L'offre d'un service plus important grâce à la planification de plusieurs dates par secteur,
 - Une communication adaptée en amont, à destination des usagers.

En 2018, 6 communes ont accueilli la déchèterie mobile, c'est une commune de moins que l'année précédente. En effet, la déchèterie mobile habituellement sur la commune de la Terrasse-sur-Dorlay n'a pas pu avoir lieu suite à un réaménagement du parking où elle se tenait habituellement.



Le dispositif, ouvert au public le samedi, de 09h30 à 17h00 non-stop, s'est adapté aux spécificités du terrain : mise en place d'une rampe d'accès ou de bennes au sol, selon la configuration des sites.

75 tonnes de déchets ont été collectées, soit - 18 % par rapport à 2017, répartis comme suit :

Tableau 16 : Bilan tonnages déchèteries mobiles

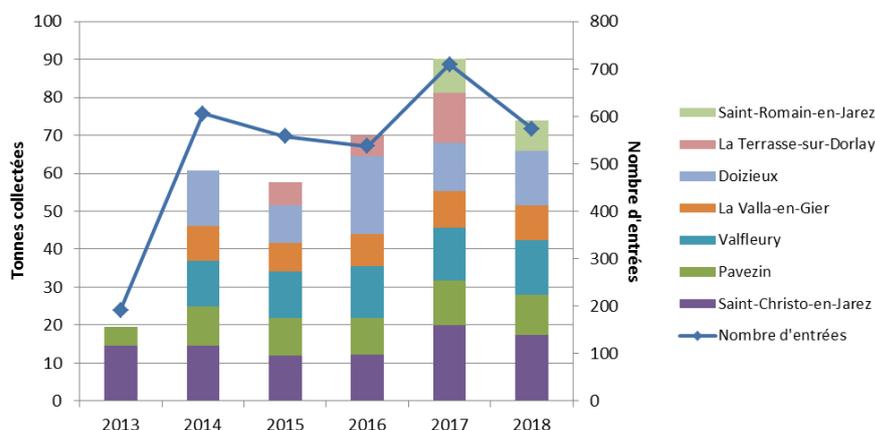
63 % de déchets valorisables (58 % en 2017)		
Bois	11t	- 30 %
Déchets Verts	8t	+ 4 %
Ferrailles	10t	- 31 %
Cartons	0,12t	- 40 %
Gravats	11,5t	+ 110 %
D3E	6t	- 26 %
37 % de déchets non valorisables		



Au global, le nombre de visites est en diminution, il passe de 709 visites en 2017 à 574 visites en 2018 (- 19 %).

Ces chiffres, tonnages et entrées, sont en diminution en 2018 par rapport à 2017. Cette baisse s'explique par l'annulation de la déchèterie de La Terrasse-sur-Dorlay.

Graphique 6 : Tonnages collectés et le nombre d'entrées des déchèteries mobiles



1.12 LE TRAITEMENT

1.12.1 Caractérisations des ordures ménagères

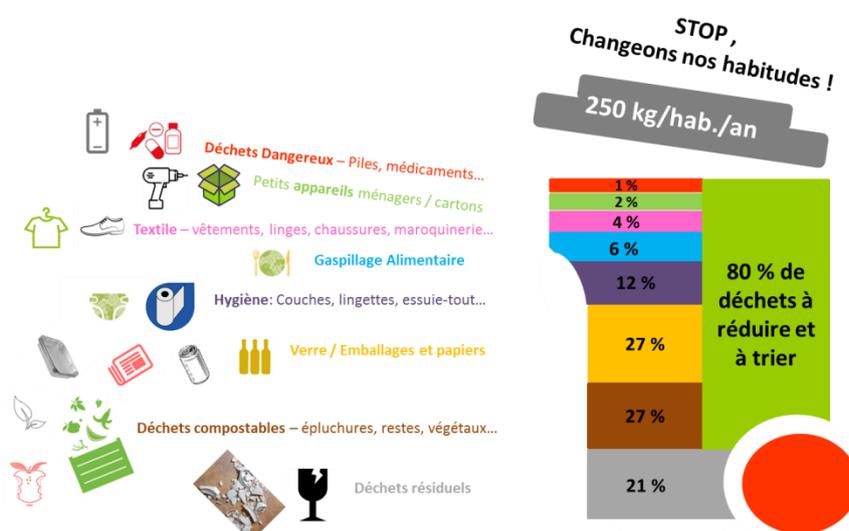
Il s'agit de la première campagne de caractérisations de déchets sur SEM.

Cette campagne a été réalisée dans le cadre de l'étude portée par le Sydemer pour connaître la quantité des nouveaux emballages de l'extension des consignes de tri ainsi que celle des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

Ces caractérisations ont été réalisées par un bureau d'études spécialisé: TERRA SA en mars 2018 avec la participation de 13 agents de la direction gestion des déchets volontaires ainsi que celle du Vice-président.

21 échantillons ont été prélevés et analysés pour représenter les différentes typologies d'habitat.

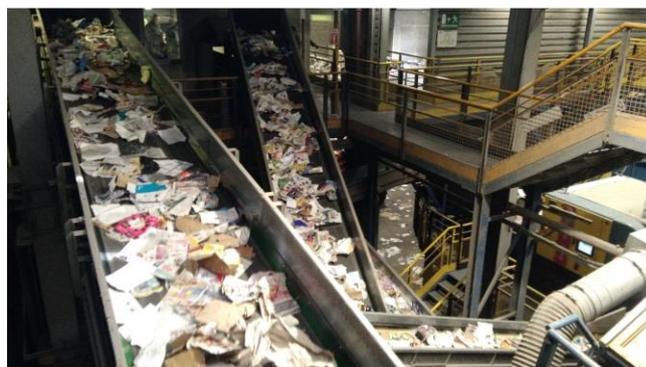
Schéma 2- : Résultats de la campagne de caractérisation pour les ordures ménagères de SEM



Ainsi, SEM dispose d'informations précises afin de cibler les actions en matière de prévention et de sensibilisation des usagers (gaspillage alimentaire, tri sélectif, verre, etc.).

1.12.2 Le centre de tri

Après avoir été collectés, les papiers et emballages hors verre sont transportés jusqu'au centre de tri SUEZ RV Centre Est à Firminy où les déchets sont séparés et conditionnés par nature de matériau, puis expédiés vers les filières de recyclage. SUEZ RV Centre Est est propriétaire du centre de tri de Firminy et assure son exploitation. Le tri des déchets issus de la collecte sélective (bacs/ sacs jaunes et colonnes Papiers) est réalisé dans le cadre d'un marché de prestation de service.



Centre de Tri emballages/papiers
SUEZ Firminy

En 2018, le centre de tri de Firminy a accueilli 42 295 tonnes de déchets issus de collectes sélectives dont 16 840 tonnes provenant de SEM (39,8 %).

1.12.2.1 Mode d'exploitation et caractéristiques fondamentales

Le marché relatif au tri des déchets recyclables collectés sur le territoire de SEM a été signé le 1^{er} décembre 2014 et prendra fin au 30 avril 2020. Il se décompose en trois lots :

- lot n°1 : tri des déchets issus du quai de transfert de Saint-Chamond,
- lot n°2 : tri des déchets en apports directs et issus du quai de transfert des Brunandières,
- lot n°3 : tri de déchets issus des PAV Papiers.

Les lots n°1 et n°2 comprennent également le transfert des déchets des quais de transferts au centre de tri. Ce marché se caractérise par une rémunération du prestataire à la tonne entrante.

En dehors du lot n°3 qui correspond au tri d'un flux des papiers en apport volontaire, l'ensemble des déchets triés sont issus d'un flux multimatériaux (c'est-à-dire mélange d'emballages et de papiers) collectés majoritairement en porte à porte.

Le tri des déchets issus de la collecte sélective des 3 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier ainsi que de la commune de la Gimond a été intégré au lot n° 2, par le biais d'avenants, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le tri des déchets issus de la collecte sélective des 4 communes de l'ancienne Communauté de Communes de Saint-Bonnet-le-Château est assuré via le marché de tri de la Loire Forez Agglomération sur le centre de tri de Firminy. Une convention financière fixe les modalités de remboursement jusqu'au 1^{er} février 2019.

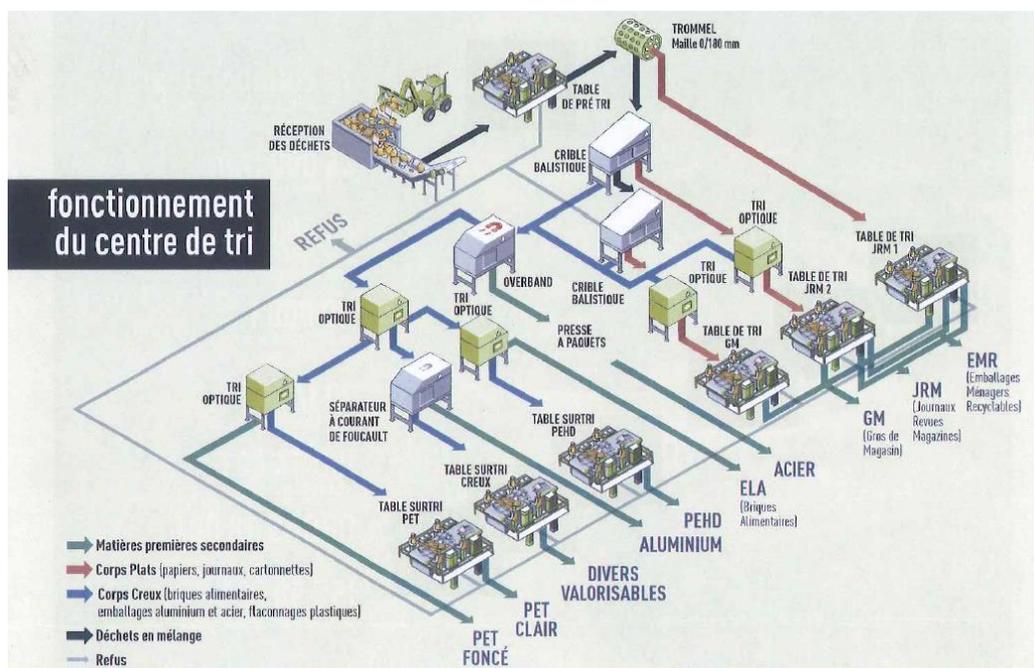


Contenu d'une balle de
PET Clair

Description du centre de tri

Le centre est actuellement autorisé pour **60 000 tonnes/an** de capacité de tri pour les déchets recyclables en provenance des ménages et de **20 000 tonnes/an** de capacité de tri des DIB (activité d'affinage des déchets industriels). Il fonctionne du lundi au vendredi, en trois équipes dont une de nuit, avec environ 70 personnes dont une cinquantaine de trieurs.

Schéma 3 : Descriptif simplifié du procédé du centre de tri de Firminy



La séparation des déchets est effectuée en plusieurs étapes afin d'obtenir une qualité de matériaux triés répondant aux prescriptions techniques minimales fixées par CITEO et intégrées dans les engagements contractuels :

- Le tri granulométrique selon la taille des déchets (trommel),
- Le tri balistique, selon la forme des déchets : plats ou creux (séparateur balistique),
- Le tri magnétique pour extraire les aciers (Overband),
- Le tri optique qui permet de séparer les déchets en fonction de leur composition,
- Le tri manuel : une cabine de pré-tri pour trier les plus gros éléments en entrée de la chaîne et deux cabines de sur-tri pour affiner le tri en bout de chaîne.

Les déchets sont triés selon les flux suivants : les **plastiques** (PET foncé, PET clair, PEHD), les **Papiers Cartons Complexés** (PCC ou briques alimentaires), le **Gros de magasin** (GM, papier et carton mêlé de petite taille et/ou de mauvaise qualité en termes de recyclabilité), les **Journaux Revues Magazines** (JRM ou Papiers de sorte 1.11), les **Papiers Cartons Non Complexés** (PCNC ou cartons sorte 5.02, cartons bruns et cartonnettes d'emballage), **l'aluminium, l'acier**, les films plastiques (sacs de pré-collecte et grands films).

1.12.2.2 Nature, quantité et qualité des apports

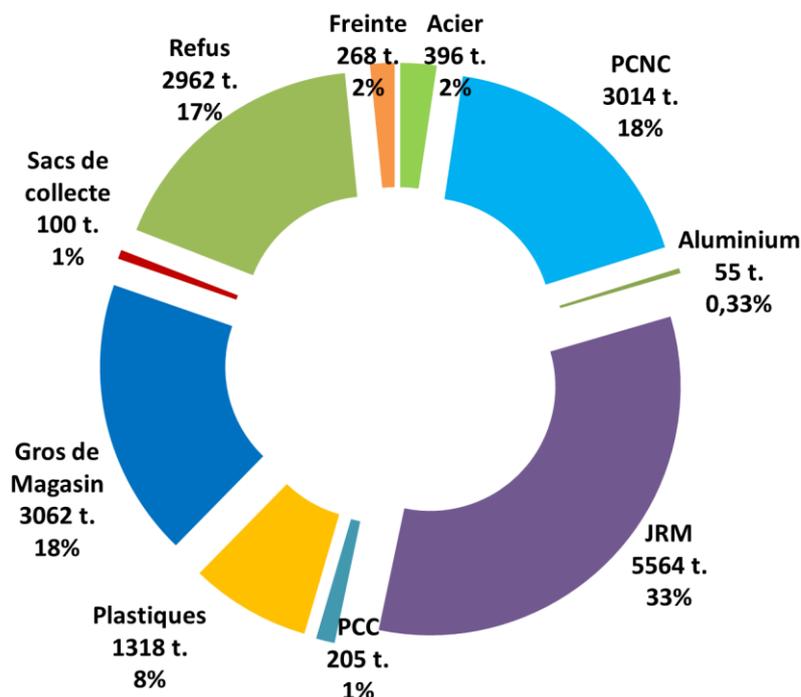
16 840 tonnes ont été triées pour le compte de SEM (sur la base des pesées réalisées à l'entrée du centre de tri et hors cartons déchèteries et cartons des commerçants) :

- 95,3 % issu du flux multimatériaux (emballages et papiers en mélange) des collectes en porte-à-porte de bacs et sacs jaunes,

→ 4,7 % issu du flux de papiers en apport volontaire.

La quantité de déchets apportés a légèrement augmenté (+ 1,3 %) par rapport à 2017.

Graphique 7 : Répartition des matériaux à l'issu du tri



La qualité du flux entrant

Une baisse de la qualité du flux multimatériaux entrant est constatée et se traduit par une augmentation des refus. Pour le flux multimatériaux, le refus est passé de 15,5% des apports en 2016 à 17,5% en 2017 et 18,5% en 2018.

Les refus des flux papiers issus des colonnes papiers restent quant à eux très bas avec un taux de 1 %.

1.12.2.3 Événements remarquables en 2018

➤ Changement du calcul Bonus/Malus et caractérisation des refus.

Dans un souci d'incitation à une amélioration des performances de tri, le marché prévoit un dispositif de bonification ou réfaction au regard des tonnages entrant sur le centre de tri et des tonnages réellement valorisés attestés par les filières. Or après plus de 2 ans d'expérimentation, il est ressorti que ce dispositif ne répondait pas à l'objectif d'incitation à une amélioration des performances. En effet, le mécanisme prévu initialement était impacté par les effets de stockage/déstockage des matériaux, la qualité du flux entrants et non seulement la performance du centre de tri.

A partir du 1^e octobre 2018, un nouveau dispositif a été mis en place, directement lié à la qualité du tri, de manière à inciter le titulaire au maintien et à l'amélioration continue des performances de tri. Ce dispositif est basé sur le taux d'efficacité (ou taux d'extraction) matériau par matériau. Il est calculé grâce aux tonnages expédiés dans les filières, aux tonnages stockés ainsi qu'aux tonnages de déchets encore présents dans les refus. Ces derniers sont déterminés par des caractérisations des refus prélevés sur la ligne de tri. Les caractérisations des refus de tri sont réalisées mensuellement.



Caractérisation des refus de tri

➤ Sensibilisation du public : visites du centre de tri et salle pédagogique dédiée

Chaque année des visites sont organisées, avec un accueil en salle dédiée et un parcours aménagé et sécurisé dans l'enceinte du centre de tri.

En 2018, 2 810 visiteurs au cours de 76 visites ont pu découvrir cette installation (+19,5 % par rapport à 2017). Le public issu du territoire de SEM représente 30 % des visites.

1.12.3 Le tri du verre

Après avoir été collecté, le verre est déposé au centre de prétraitement Verrier de SIBELCO à Andrézieux-Bouthéon. Sur ce site, les emballages en Verre sont triés et transformés en calcin, matière première qui servira à fabriquer de nouvelles bouteilles en verre à la verrerie de Saint Romain le Puy.

En 2018, 7 912 tonnes de verre ont été triées sur ce site pour le compte de SEM.



Stockage du Calcin

1.12.4 Eco-organismes et filières de recyclage

Les filières emballages et papiers font l'objet d'une responsabilité élargie du producteur, l'année 2018 est marquée par le démarrage de deux nouveaux contrats CITEO pour la période 2018-2022 :

- Le contrat pour l'action et la performance (CAP) Barème F, relatif aux emballages ménagers : nouveau barème financièrement moins favorable à tonnage égale de déchets recyclés, très incitatif au passage en extension des consignes de tri et comprenant des mesures d'accompagnement renforcées dans le cadre d'appel à projets. L'objectif national est de recycler 75 % des emballages à coûts maîtrisés et en simplifiant le geste de tri.
- Le contrat collectivité relatif aux papiers graphiques : évolution positive du soutien unitaire à la tonne de papier recyclée. L'objectif national est de recycler 65 % de papiers.

Les soutiens financiers pour l'année 2018 représente environ 2,3 M€.

Le contrat CITEO relatif aux emballages ménagers permet de disposer de soutiens financiers mais aussi **d'une garantie de reprise des matériaux triés avec des filières spécialisées agréées** : tous les déchets triés qui sont conformes au cahier des charges des filières sont recyclés. Il existe trois types de reprises :

- Filière : sociétés agréées proposées par CITEO, prix identiques partout sur le territoire national, avec garantie de reprise et prix ne pouvant être inférieurs à zéro ;
- Fédération : sociétés adhérentes aux Fédérations, prix différents et négociés par les collectivités avec garantie de reprise et prix ne pouvant être inférieurs à zéro ;
- Individuelle : prix différents et négociés par les collectivités.

L'ensemble des contrats de reprise dans le cadre de cette garantie a été renouvelé au 1^{er} janvier 2018 pour une période de 2 ans renouvelable 3 fois 1an.

En dehors des contrats de reprise garantie, d'autres contrats sont directement conclus entre Saint-Etienne Métropole et les repreneurs. Le contrat de reprise des Papiers de sorte 1.11 avec la papeterie UPM, a été renouvelé au 30 avril 2018 jusqu'au 30 avril 2021.

Tableau 17 : Filières de reprise des matériaux triés issus de la collecte sélective pour 2018

Matériaux	Repreneurs / Type de reprise	Tonnages 2018**
Acier	PAPREC – Option Fédération	390 t
Aluminium	VEOLIA - Option Fédération	51 t
Plastiques	VALORPLAST – Option Filière	1 259 t
Papiers Cartons Non Complexés (5.02)	VEOLIA - Option Fédération	3 002 t
Cartons en déchèteries (1.05)*	VEOLIA - Option Fédération	1 448 t
Papiers Cartons Complexés (5.03)	REVIPAC – Option Filière	179 t
Verre	VERALLIA – Option Filière	7 912 t
<i>Hors Reprise Garantie</i>		
JRM (papiers sorte 1.11)	UPM	5 403 t
Gros de magasin	SUEZ RV Centre Est	3 061 t
Cartons commerçants	SUEZ RV Centre Est et VEOLIA	483 t
Papiers de bureautiques	VEOLIA	139 t

* Les cartons de déchèteries sont inclus dans le contrat de reprise garantie par CITEO (ceux-ci constituant pour la majorité des emballages)

** Pour les déchets passant par le centre de tri de Firminy, les tonnages repris par les filières sont différents des tonnages triés sur l'année 2018, puisqu'une partie est stockée sur le site avant expédition.

Il est à noter qu'au-delà du prix de reprise et du prix « plancher » proposés par les repreneurs, SEM apporte une attention particulière à la proximité des filières de traitement. En 2018, 82 % des déchets ont été recyclés en France.

Au total, la vente de l'ensemble des matériaux en 2018 représente une recette de 1 528 000 € pour SEM. Cette recette est en baisse de 12 % par rapport à 2017. La principale cause de cette baisse est liée à la fermeture des frontières chinoises à l'importation de déchets, provoquant une chute des cours des matériaux recyclables, notamment des cartons. Bien qu'aucun déchet produit par Saint Etienne Métropole n'ait été exporté en Chine, la recette liée à la vente des matériaux a été impactée par cette baisse brutale des prix de reprise.

1.12.5 Les centres de compostage (gestion des déchets verts)

➤ Déchets verts des centres techniques municipaux

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le marché des déchets verts produits par les centres techniques municipaux est confié à SERMACO.

Cette prestation comprend le transport et le traitement des déchets verts, avec la mise à disposition de bennes, un broyage intermédiaire sur le site du prestataire à La Ricamarie, et le traitement. Ce dernier s'effectue par compostage chez TERRALYS et RHONAVAL, tous deux situés dans le département de la Loire, ou chez les agriculteurs ligériens qui reprennent ces broyats pour leurs amendements organiques.

Pour la Ville de Saint-Étienne :

Les déchets verts produits par les services espaces verts de la ville de Saint-Étienne sont centralisés au quai des Brunandières. C'est l'exploitant SUEZ RV Centre Est qui est en charge de l'accueil des véhicules de la ville.

En 2018, ce sont **2 118 tonnes** de déchets verts qui ont transité par ce quai **soit une baisse de près de 20 %** qui peut s'expliquer du fait d'un renforcement des contrôles d'accès pour les prestataires de la commune au quai de dépotage.

Déchets verts municipaux (hors Saint-Étienne) :

3 165 tonnes de déchets verts ont été traitées en 2018, soit une augmentation de **3 % par rapport à 2017**.

Fin 2018, 22 communes de SEM disposent de ce service avec des bennes spécifiques à demeure, 5 autres communes font appel à une prestation ponctuelle une à deux fois par an en fonction de leur besoin.

Au total, en 2018, SERMACO a effectué 520 rotations entre les CTM et son site de broyage à la Ricamarie. Les habitudes de travail (broyeurs, mulching, gestion différenciée..) continuent d'évoluer pour réduire la production de ces déchets verts.

D'autres bennes ponctuelles sont mises à disposition des services de SEM, comme le Nautiform, pour un tonnage total annuel de près de **15 tonnes**.

Au final, **63 %** des tonnages collectés ont alimenté les plateformes de compostage de Saint-Priest-la-Roche et de Saint-Just-Saint-Rambert (42), soit **3 337 tonnes**, et **36 %** ont été livrés auprès des agriculteurs ligériens, **soit 1 907 tonnes**.

Au final 99 % des déchets verts collectés font l'objet d'une valorisation matière.

A noter que les bennes à demeure des communes de Chamboeuf et Saint-Bonnet-les-Oules (via le marché SUEZ - Ex CCPSG) ont permis de collecter **34 tonnes** de déchets verts valorisées sur la plateforme de compostage de Saint-Romain-le-Puy (42).

➤ Déchets verts – apports en déchèteries fixes et mobiles

Le traitement des déchets verts des déchèteries fixes est intégré dans les marchés d'exploitation des déchèteries. Cela représente 18 729 tonnes, soit un ratio de 46 kg/hab./an en 2018, soit une augmentation de 6.5 % par rapport à 2017.

Les destinations dépendent des prestataires déchèteries. Les exutoires sont :

- Compostage à Saint-Romain-Le-Puy (42) : 1 333 tonnes
- Compostage à Saint-Priest-la-Roche (42) : 17 396 tonnes

A ces chiffres, il faut ajouter près de 8 tonnes de déchets verts issues des déchèteries mobiles rurales, et compostées à Saint-Romain-le-Puy (même tonnage que 2017).

Soit un tonnage global déchèteries en 2017 de 18 737 tonnes.

➤ Synthèse :

En 2018, avec **24 068 tonnes** la production de déchets verts est en légère hausse de **3 % par rapport à 2017**.

Tableau 21 : Tonnages des déchets verts par origine en 2018

Origine des apports	Tonnage 2018	Répartition poids	Progression 2017/2018	Gestion / destination
Espaces verts - Saint-Etienne	2 118	9 %	- 20 %	SERMACO
Espaces verts - autres communes	3 199	13 %	+ 2 %	SERMACO
Déchèteries fixes et mobiles	18 737	78 %	+ 7 %	Filières contrats Exploitation déchèteries
Total en tonnes	24 054			

1.12.6 L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Le traitement des déchets ultimes est réalisé par stockage sur l'ISDND de Borde Matin à Roche-la-Molière. SUEZ RV Borde Matin est propriétaire et gestionnaire du site. Les déchets traités sur ce site pour le compte de SEM sont les Ordures Ménagères résiduelles, les déchets de nettoiyages voiries produits par les CTM des communes, les encombrants des déchèteries et les encombrants des communes.

1.12.6.1 Nouveau marché de traitement

Un nouveau marché relatif au traitement des déchets ménagers et assimilés ultimes sur l'ISDND de Borde Matin, a été conclu entre Saint-Etienne Métropole et SUEZ RV Centre Est, pour une période d'environ 8 ans, du 1er janvier 2018 au 1er octobre 2026.

Les prix de traitements fixés dans ce nouveau marché permettent d'assurer une maîtrise budgétaire du traitement des déchets ultimes pour 2018. Néanmoins, l'évolution des taxes et notamment de la TGAP aura un impact considérable sur le coût de traitement des déchets à partir de 2022.

Le contrat prévoit des tarifs différenciés en fonction du type de traitement des déchets orientés soit en casier classique, soit en casier bioréacteur. L'année 2018 est particulière d'un point de vue tarifaire puisqu'un tarif de « transition » en attente de l'exploitation en casier bioréacteur a été défini.

Les principales mesures présentées dans le mémoire technique de SUEZ RV Centre Est sont les suivantes :

- Exploitation de certains casiers en mode « bioréacteur » : le principe d'un casier exploité en mode « bioréacteur » repose sur l'accélération des processus de dégradation et de stabilisation des déchets dans une enceinte confinée. Une alvéole doit être exploitée sur une période maximum de 24 mois avant d'être définitivement recouverte de matériaux étanches à l'eau et aux gaz. Les lixiviats sont pompés et réinjectés dans l'alvéole via un réseau de canalisations spécifiques afin d'accélérer la dégradation des déchets. Par rapport à une exploitation classique, la production de biogaz sera beaucoup plus importante mais sur une période beaucoup plus courte. Les avantages d'un tel procédé sont l'accélération de la stabilisation des déchets stockés et l'augmentation du taux de captage du biogaz.
- Une refonte complète de la station de traitement des lixiviats pour adaptation aux seuils de rejets réglementaires (SDAGE et Directive Cadre sur l'Eau). En effet, durant la durée du marché, d'importants travaux sont programmés sur la station. SUEZ prévoit 4 700 k€ d'investissement afin de s'équiper d'une technologie lui permettant d'atteindre les seuils de rejets imposés par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau), le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux) et le Contrat de Rivière de l'Ondaine.
- Programme de maîtrise des nuisances comprenant lutte grands vents (filets capables de résister à des rafales de 127km/h, test de « pièges à papier » en bordure de casier et maîtrise du bruit.
- Programme d'intégration paysagère : plantations, haies, tonte maîtrisée avec étude des actions permettant d'améliorer la biodiversité en lien avec la FRAPNA.
- Suppression du quai de transfert et du pont bascule situés « Côte Gravelle » desservant les apports de la vallée de l'Ondaine mais maintien de cette entrée.
- Mise en place d'un outil de mesure en temps réel des émissions d'odeurs (type nez électronique ou autre) en compléments des autres mesures de maîtrise des odeurs déjà existantes.



Vue aérienne de l'ISDND

1.12.6.2 Nouvel arrêté d'exploitation du site de Borde Matin

La société SUEZ a obtenu, en date du 23 février 2018, un nouvel arrêté d'exploitation du site prolongeant son autorisation jusqu'en 2053 et comprenant notamment une augmentation de la capacité de stockage en périphérie des zones existantes et par rehausse de la côte de réaménagement. Les principaux éléments de cet arrêté sont présentés ci-dessous.

➤ Capacité de traitement

Le phasage de l'installation, en termes de traitement de déchets non dangereux est modifié comme suit :

- Du 1^{er} janvier 2018 à fin 2019 : 423 000 tonnes,
- De 2020 à 2024 : 357 000 tonnes,
- De 2025 à 2052 : 270 000 tonnes.

A noter que le tonnage maximum en provenance des départements limitrophes est de 50 000 t./an, la zone de chalandise s'étend sur les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que sur le département de la Saône et Loire. En dehors de ces 50 000 tonnes, dans le cadre de la continuité de service et du principe de solidarité en cas de maintenances ou pannes des installations de traitement des départements limitrophes, des délestages en provenance de ces installations sont également autorisés avec l'accord préalable du Préfet.

➤ Casiers Bioréacteurs

Outre les dispositions de traitement en casier dit « classique », cet arrêté définit également les modalités de traitement des déchets en casier exploité en mode bioréacteur.

➤ Traitement des lixiviats

Au 1^{er} juillet 2021, de nouvelles valeurs limites de rejets sont fixées. SUEZ prévoit le réaménagement complet de la station de traitement au vu de répondre à ces nouvelles exigences. L'arrêté autorise également la réception de lixiviats provenant d'installations extérieures dans la limite de la capacité de traitement de la station.

➤ Autre activité de traitement

L'arrêté préfectoral prévoit également l'exploitation d'autres types de casiers ou plateformes afin de traiter les autres déchets:

- Casier mono-déchets amianté,

- Casier mono-déchets plâtre,
- Casier déchets inertes,
- Unité de valorisation du Bois,
- Plateforme de compostage,
- Plateforme de traitement des terres polluées.

1.12.6.3 Bilan d'activité 2018 du site et évènement marquant

En 2018, les tonnages des déchets traités sur le site ont fortement augmenté (+ 30 %) et s'élèvent à 403 553 tonnes (pour 423kt autorisées). Cette augmentation est conjoncturelle car liée en grande partie à la fermeture de l'ISDND de Saint-Romain-en-Gal (69) et de l'usine de traitement des déchets d'ALTRIOM(43) pour cause d'incendie. Les tonnages devraient donc baisser à nouveau en 2019.

Tableau 18 : Evolution des tonnages enfouis à l'ISDND (en kt)

Année	2001	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage global en kt	600	349	331	310	283	282	255	266	308	403

Pour mémoire, le site est exploité par un remplissage successif de casiers (comblement en élévation de déchets compactés) afin de limiter la surface ouverte et limiter les nuisances (odeurs, envols, oiseaux). L'installation, outre les zones de stockage, comprend un poste de contrôle, un système de gestion des eaux avec une station d'épuration des lixiviats, une unité de valorisation du biogaz (moteurs fournissant de l'électricité et alimentant le réseau chaleur de la commune de Firminy).

➤ Plusieurs évènements marquants sont à retenir :

→ Création du sous casier B6 d'un vide de fouille d'environ 230 000 m³.

→ Création, du casier Bioréacteur (Casier C). Le vide de fouilles est d'environ 170 000 m³. Le début d'exploitation est prévu pour avril 2019.

→ Quai de transfert et accès par Côte Gravelle : le quai de transfert côte Gravelle destiné au vidage des camions intervenant sur le secteur de l'Ondaine a été fermé en mai 2018. L'entrée SUD du site reste quant à elle toujours possible grâce à l'installation d'un portail télécommandé. Cependant un accident lors de l'ouverture du portail avec un camion BOM et plusieurs problèmes techniques ont condamné cet accès durant le 2nd semestre 2018.



Casier Bioréacteur

→ Temps d'attente : à partir de mi-mars 2018, des temps d'attente au quai de vidage supérieurs à 30 minutes, ont été observés à plusieurs reprises entraînant l'application d'une pénalité à la société SUEZ RV Centre Est. Cette dernière a justifié ces temps d'attente répétés par la présence de contraintes d'exploitation liées à la configuration du casier B5. Ces dysfonctionnements ont par la suite été corrigés.

1.12.6.4 Tonnages pour SEM

Au total en 2018, 126 166 tonnes ont été envoyées à l'ISDND de Borde Matin. Il existe cependant des écarts entre les pesées réalisées sur les quais des Brunandières et l'ISDND, la quantité de déchets réellement enfouis sur le site de Borde Matin pour le compte de SEM est de **123 513 tonnes**.

La répartition des tonnages présentée ci-dessous est basée sur le chiffre de 126 166 tonnes puisque la distinction entre les différents types de déchets pour ceux transitant par le quai des Brunandières est réalisée à l'entrée de ce site et non à l'entrée de l'ISDND (déchets en mélange dans les FMA).

Graphique 8 : Répartition des tonnages enfouis

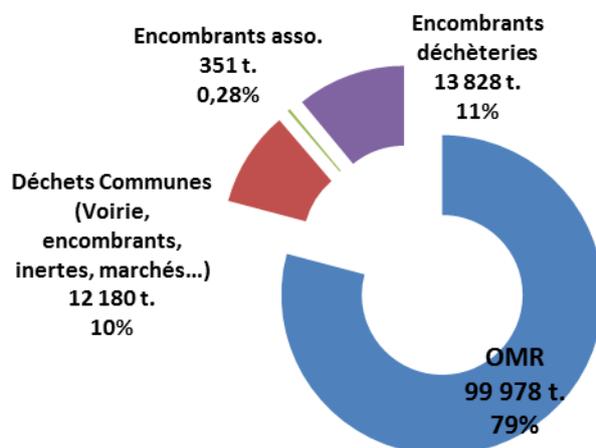


Tableau 19 : Evolution des tonnages destinés à l'enfouissement en tonnes

	2017	2018	Evolution en %
OMR issu de la collecte	97 993	99 807	1,9%
Déchets de marché	543	171	-68,6%
Déchets municipaux : Déchets de nettoyage voirie et encombrants des communes	14 860	12 009	-19,2%
Encombrants des associations autorisées (Emmaüs et Chrysalide)	529	351	-33,6%
Encombrants de déchèteries fixes et mobiles	15 696	13 828	-11,9%
TOTAL	129 621	126 166	-2,7%

Les tonnages globaux destinés à l'enfouissement sont en baisses pour l'année 2018. Cette baisse est particulièrement due à :

- La diminution des déchets des CTM suite à l'interdiction d'apport de déchets inertes par les communes (les gravats et déchets inertes sont gérés directement par les communes et orientés vers des filières adaptées),
- La diminution des encombrants de déchèterie avec l'interdiction d'accès aux professionnels depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cependant, une augmentation de la quantité des OMR est constatée avec un apport supplémentaire particulièrement important provenant de la commune de Saint-Etienne.

1.13 Performance et production des déchets sur SEM

Tableau 20 : Evolution des performances en kg/an/hab

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017 en %
TOTAL déchet Recyclables (hors Verre)	33.8	33.7	34.0	33.9	33.8	-0.3%
Verre	17.9	18.0	17.7	18.9	19.6	4.1%
Cartons de déchèterie	3.2	4.4	4.7	3.9	3.6	-7.7%
TOTAL Recyclables +VERRE	51.7	51.7	51.7	52.8	53.4	1.3%
TOTAL Recyclable + VERRE + cartons déchèteries	54.9	56.0	56.4	56.7	57.0	0.7%
Ordures ménagères (sens strict)	252	249	248	244	248	1.6%
Refus de tri	6.1	6.1	6.0	6.9	7.4	6.5%
Autres déchets : Déchets issus des communes (CTM, nettoyage voiries, inertes jusqu'en 2017) + Déchets de Marché	37	37	34	40	31	-21.5%
Encombrants déchèteries (fixes et mobiles)	57	52	55	39	34	-12.1%
Total Enfouis	352	345	344	329	321	-2.7%
Taux de valorisation (Déchets recyclables + verre) / (Ordures ménagères + refus de tri)	20.0%	20.2%	20.3%	21.0%	20.9%	

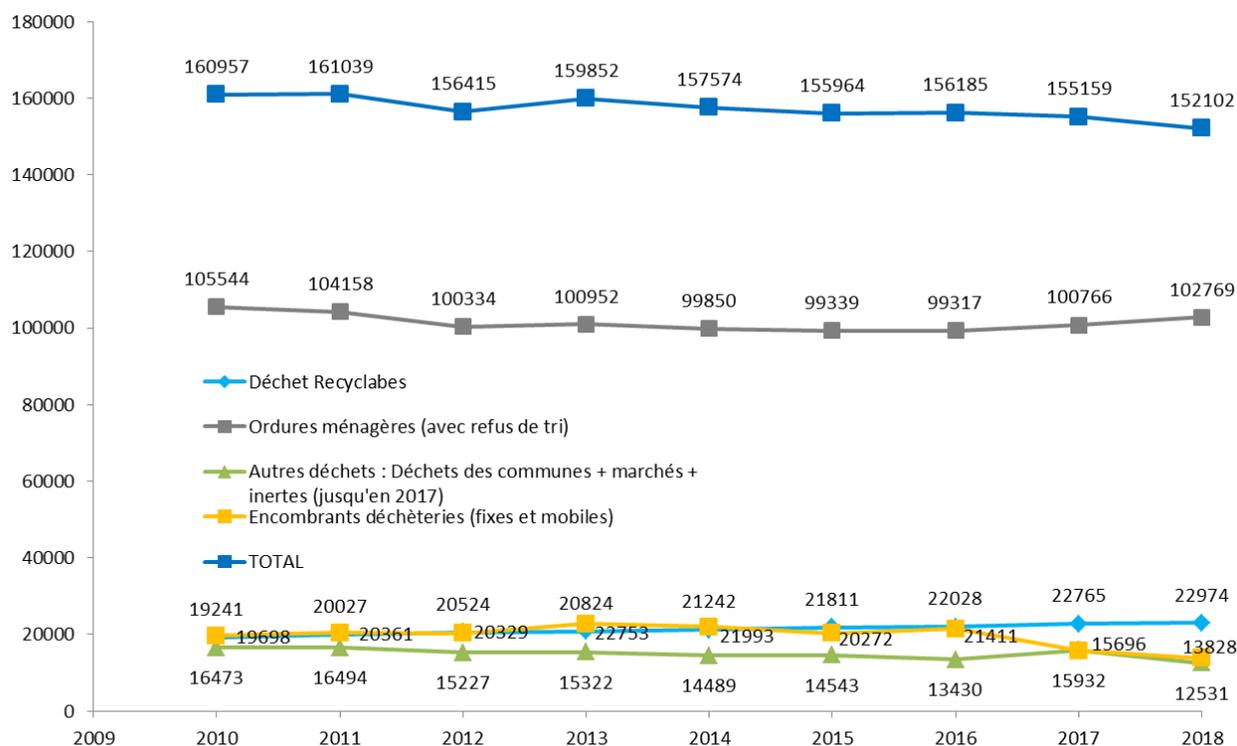
► Observations :

Le verre est en forte progression, notamment grâce au travail d'optimisation et de densification des colonnes à verre accompagné de campagnes de sensibilisation, le tout mené dans le cadre du plan de relance 2016/2017 en partenariat avec Eco-Emballages.

En revanche, les performances de tri pour les emballages ménagers collectés dans les bacs/sacs jaunes et les colonnes papiers n'ont pas suivi la même dynamique. Le tonnage global collecté est en hausse mais cette augmentation est principalement constituée de refus : les déchets de la collecte sélective en flux multimatériaux sont particulièrement concernés, avec une forte augmentation des refus et des gros de magasin (papiers et cartons de basse qualité).

Le taux de valorisation reste stable à hauteur de 20,9 %.

Graphique 9 Evolution des déchets depuis 2010

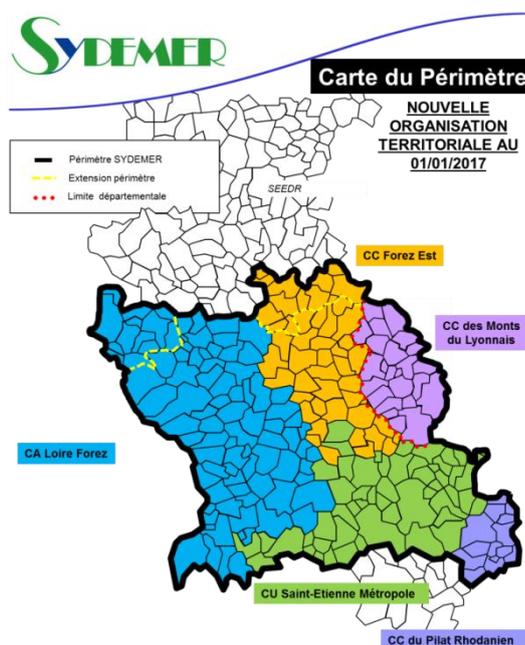


1.13.1 Le SYDEMER

Le SYDEMER est un syndicat d'étude qui regroupe 5 collectivités (4 dans la Loire et une dans le Rhône). Ses études concernent en priorité la mise en œuvre de solutions mutualisées visant à permettre aux collectivités de respecter les orientations de la Loi de Transition Énergétique. La réduction des tonnages enfouis de 50% en 2025 par rapport aux tonnages de 2010 est un des objectifs majeurs de cette loi, grâce notamment à l'amélioration du tri des emballages et à la mise en œuvre du tri en amont des biodéchets.

Ainsi en 2018, 2 études ont été lancées:

- Etude territoriale en vue de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers : cette étude a été conduite en février et septembre 2018. Son objet était de déterminer le meilleur dimensionnement possible, le périmètre de chalandise correspondant, ainsi que le type de gouvernance à mettre en place entre les EPCI, pour le futur centre de tri des emballages. Celui-ci devra être en capacité de trier tous les emballages en plastique. Il a ainsi été délibéré en Bureau de Saint-Etienne Métropole du 18 octobre 2018, le principe du lancement d'un marché public par un groupement d'autorités déléguantes associant les 5 collectivités du Sydemer et le SICTOM Velay-Pilat, pour un centre de tri d'une capacité de 45 000t/an.



- Etude pour le détournement des biodéchets des ordures ménagères résiduelles (OMR) : en 2018, le Sydemer a préparé et organisé la consultation pour retenir un bureau d'étude en charge de réaliser cette étude, dont les objectifs sont :
 - de préciser les tonnages de biodéchets qu'il est envisageable de détourner des OMR grâce à leur tri en amont (via le compostage de proximité ou une collecte sélective)
 - de préciser les besoins éventuels en termes d'unités de traitement pour valoriser les biodéchets issus de la collecte sélective

Le bureau d'étude a été choisi fin 2018, pour permettre le démarrage de l'étude début 2019.

1.13.2 Synoptique de gestion et bilan matière global des déchets traités

➤ Cumul des tonnages traités et valorisés

En cumulant en 2018 :

- Les déchets issus des collectes en porte-à-porte (ordures ménagères, collectes sélectives, encombrants) et des collectes sélectives en apport volontaire,
- Les déchets issus des activités des services techniques municipaux,
- Les apports en déchèteries fixes et mobiles.

SEM a pris en charge au global 210 914 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors valorisation énergétique). C'est une diminution de -1 % (212 855 tonnes en 2017) due principalement à la baisse des déchets de marchés et des gravats des communes qui ne sont plus pris en charge.

En 2018, ce sont 83 558 tonnes de matériaux qui ont été valorisés dans les différentes filières (tonnages réceptionnés par les filières) et valorisation énergétique ; et autant de déchets qui ne sont pas stockés à l'ISDND de Roche-la-Molière.

Le taux global de valorisation matière a diminué et la valorisation énergétique a augmenté maintenant ainsi le taux de valorisation globale. En effet, la baisse des déchets de marchés avec un tri des cartons et cagettes ainsi que l'arrêt de prise en charge des gravats des communes contribuent à la baisse de la valorisation matière.

L'augmentation de la valorisation énergétique est principalement due à la valorisation des déchets en déchèteries.

A noter, l'augmentation des ordures ménagères depuis 2 ans qui freine le taux de valorisation malgré les actions mises en place pour valoriser les déchets.

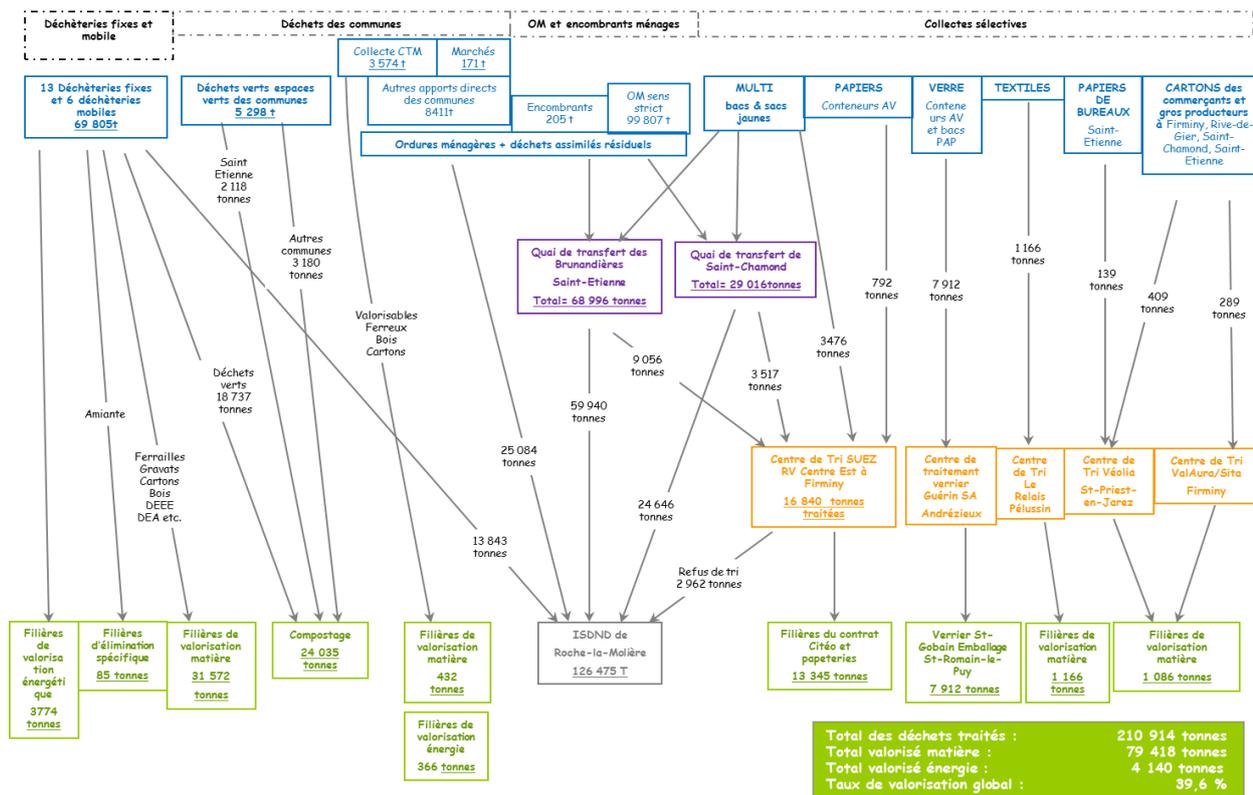
➤ Indicateurs taux de valorisation

Tableau 21 : Indicateurs taux de valorisation

	2018
Taux de valorisation matière et organique	37,7%
Taux de valorisation énergétique	2%
Taux de valorisation global	39,6%

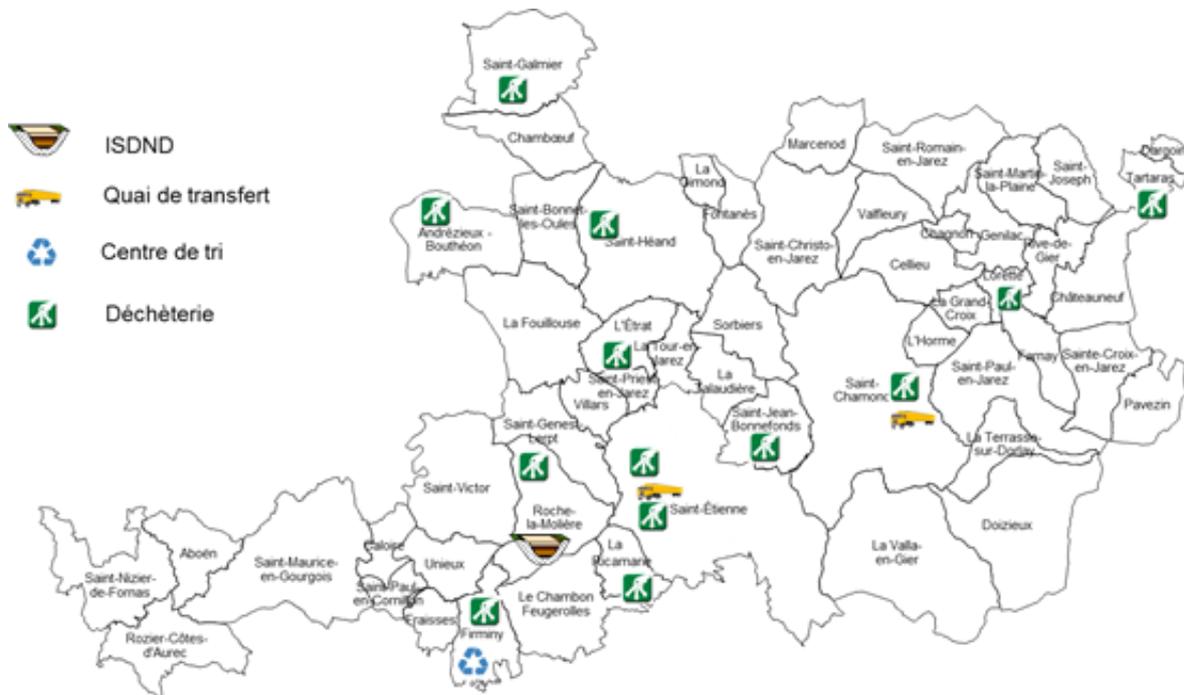
Graphique 10 : Répartition des différents flux- année 2018

REPARTITION DES DIFFERENTS FLUX - ANNEE 2018 Réf. 53 communes- 402 882 habitants



1.13.3 Carte de localisation des installations de valorisation, transfert et traitement

Carte 10 : Localisation des différents équipements de valorisation, transfert et traitement sur SEM



1.14 LA R.E.P (Responsabilité Élargie du Producteur)

La REP (Responsabilité Elargie du Producteur) consiste à faire prendre en charge financièrement par le producteur la collecte et le traitement final des produits qu'il met sur le marché. Le producteur instaure l'éco contribution payée par les consommateurs à l'achat, puis reverse une contribution à l'éco-organisme dédié. Ce dernier, grâce à ces fonds se doit d'organiser la filière selon un agrément délivré par l'Etat, avec par ailleurs un cahier des charges et des objectifs précis.

Ce système de filières de valorisation dédiées permet à la collectivité de ne pas assumer seule la gestion de certains déchets, mais aussi de favoriser la réduction des nuisances, d'augmenter le captage et donc de réduire la part de déchets ultimes enfouis.

La REP s'appuie sur une contractualisation entre la collectivité et l'Eco-organisme pour ce qui est des déchets collectés par le service public. Elle se traduit par un soutien financier, un soutien opérationnel ou les deux combinés.

Elle se compose également du « 1 pour 1 », dispositif de reprise obligatoire lors de l'achat d'un produit neuf.

Tableau 22 : les « filières REP » en vigueur sur SEM

Filière	Etat de la REP Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Nature du déchet/articulation avec le service public	Aspects financiers	
				Dépense à charge de la collectivité	Recettes au profit de la collectivité
Emballages	REP « historique » avec la création d'Eco- Emballages en 1992- Fusion d'Eco- Emballages et d'Eco folio le 27 juin 2017 et création de CITEO	1 ^{ère} Convention signée en 1997 auprès d'Eco-Emballages. Depuis le 1er janvier 2018 : nouveau contrat CAP 2022 « Barème F »	Emballages dans les bacs jaunes et les conteneurs à verre	Pré-collecte, collecte et traitement (+ communication et sensibilisation)	- soutien lié aux performances de recyclage. - soutien financier de projets spécifiques
Piles et accumulateurs	REP créée en 1999 Avec Corépile	Convention signée avec Corépile	Conteneurs spécifiques dans les 13 déchèteries	Reprise gratuite	x
Cartouches impression		Convention avec Collectors	Bacs spécifiques dans les 13 déchèteries	Reprise gratuite	x
DEEE	REP créée en 1997 avec l'agrément de 3 Éco- Organismes	1 ^{ère} Convention signée avec OCADEEE et Eco- système en 2007 + Recyclum pour les lampes. Aujourd'hui un seul éco organisme : ESR (Eco systèmes et Recylum)	Récupération sur les 13 déchèteries depuis fév. 2008 + reprise du 1 pour 1 en magasin	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité sauf communication, gestion et lutte vols/vandalisme	- soutien financier à la tonne récupérée et traitée - soutien à la communication
Lampes	REP créée en 1997				
Papiers graphiques (tous les papiers)	REP créée en 2007 avec l'agrément d'Eco folio. Fusion d'Eco- Emballages et d'Eco folio le 27 juin 2017 et création de CITEO	Nouvelle convention le 1 ^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.	Papiers graphiques dans les bacs jaunes et les conteneurs Papiers	Pré-collecte, collecte et traitement (+ communication et sensibilisation)	- soutien lié aux performances de recyclage. - soutien financier de projets spécifiques

Textiles	REP créée en 2009 avec l'agrément d'Eco TLC	Convention signée en mai 2012 avec Eco TLC +DSP renouvelée mai 2015 avec grpt Le Relais /Chrysalide	Nouveau service déployé massivement en juin 2012 via conteneurs AV et préservation associations	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis communication et gestion	soutien communication
Pneus	REP créée en 2002 Avec Alliapur et l'écotaxe à l'achat	x	Dispositif de base : le 1 pour 1 (hormis pneus acceptés déchèterie Andrézieux-Bouthéon et Saint-Galmier)	x	x
Médicaments	REP créée en 1992 Avec l'agrément de Cyclamed Reprise pharmaciens.	x	Pas de collecte gérée par la collectivité.	x	x
Bouteilles de gaz	Décret de déc.2012 créant la REP	x	Pas de reprise par la collectivité Distributeurs ont obligation de reprise depuis 01-01-2013.	x	x
DASRI (déchets activité de soins)	DASTRI agréé en dec.2012 - Déploiement effectif début 2014	x	Pas de collecte par la collectivité. Depuis début 2014, dispositif national via pharmacies	Information via N°Infos Déchets et site internet	x
DDS (déchets diffus spécifiques)	REP créée avec l'agrément d'Eco-DDS en avril 2013	A étudier - mise en œuvre de la REP envisagée fin 2019 si conditions opérationnelles satisfaisantes	Une partie de ces déchets déjà pris dans déchèteries via les DMS	Frais de collecte/traitement via les DMS	Aucune compensation à ce jour
DEA Eléments d'Ameublement	Eco Mobilier agréé en déc. 2012 - Déploiement national progressif depuis fin 2013	Convention signée avec Eco Mobilier début 2014 (contrat CTCM avec 2 types de barème)	Benne dédiée sur 13 déchèteries fin 2018 - montée en puissance sur tous les sites.	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication	- soutien financier à la tonne valorisée - soutien à la communication

1.15 AUTRES THEMATIQUES TRANSVERSALES

1.15.1 Dispositif qualité (suivi, contrôle, évaluation)

➤ Appels au N° Infos Déchets

Le numéro infosdéchets est la porte d'entrée pour toutes les questions relatives à la gestion des déchets ménagers. Les appels sont saisis sur une base de données afin de pouvoir assurer le suivi et le contrôle des demandes et réclamations.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, on relève environ 6 780 appels ; cela représente 27 appels par jour en moyenne. On constate une hausse du nombre d'appels par rapport à 2017 de 9 %.

➤ Synthèse des appels au Numéro InfosDéchets en 2018

4 645 appels (74 %) pour formuler une réclamation concernant la gestion des déchets ménagers :

- 19 appels par jour en moyenne,
- 64 % des appels en provenance des particuliers,
- 51 % pour des problématiques de collecte,
- 8 % pour des problématiques de dotation.

137 appels (2 %) pour signaler un débordement de points d'apport volontaire :

- 1 appel par jour en moyenne,
- 9 % d'appels provenance de particuliers,
- Appels majoritaires (80 %) pour les débordements de conteneurs à verre.

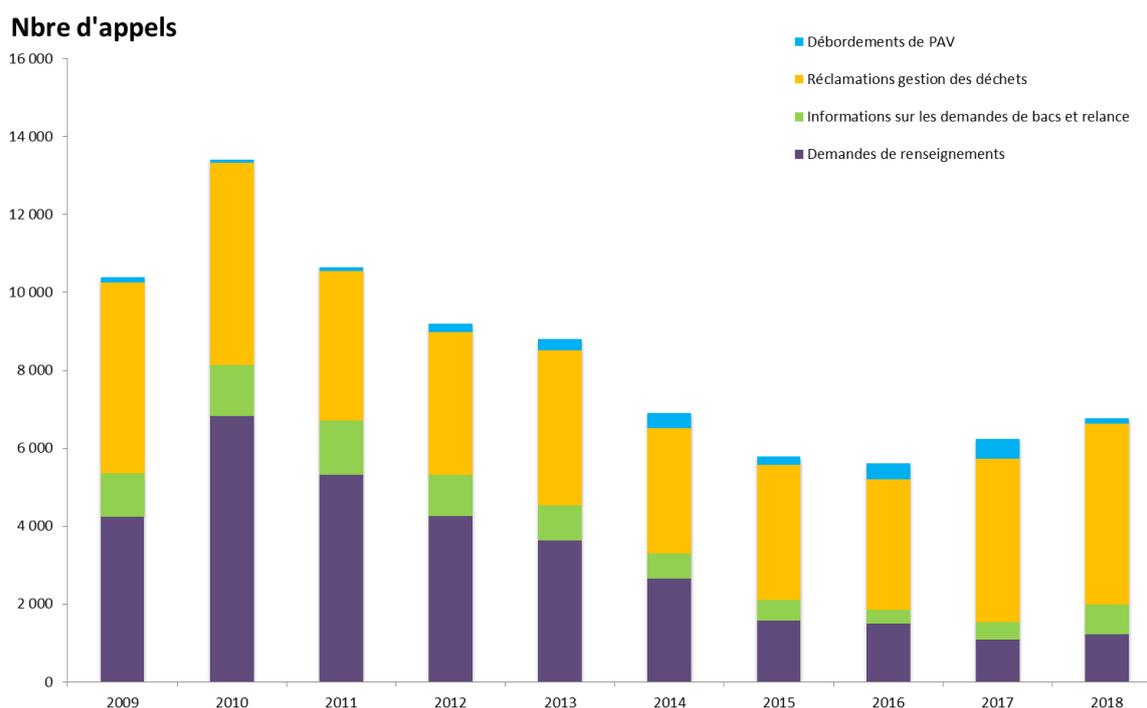
766 (12 %) appels relatifs à une demande de bac roulant nécessitant de la part de l'utilisateur une demande écrite :

- 3 appels par jour en moyenne,
- 64 % d'appels concernent une première demande.

1 233 (20 %) appels pour demander un renseignement :

- 5 appels par jour en moyenne,
- 83 % d'appels en provenance des particuliers,
- 47 % des appels concernent les déchèteries : consignes de tri, modalités d'accueil et horaires d'ouverture,
- 25 % des appels pour connaître les jours de collecte.

Graphique 11 : Evolution annuelle du nombre et de la typologie des appels au N° InfosDéchets



La hausse du nombre d'appels est due à :

- La communication du n°infosdéchets sur le nouveau périmètre de SEM notamment via les calendriers de collecte,
- La hausse des demandes relatives à la dotation (nombre de première demande et relance),
- La hausse des réclamations collecte et dotation (demande de changement de volume de bac et maintenance).

1.15.2 Dispositif sécurité

1.15.2.1 Suivi du plan de Résorption des Points Noirs de collecte

Pour mémoire, l'activité de collecte des déchets en porte-à-porte est une activité à risques multiples, de par la manutention des bacs ou des sacs, l'utilisation de machines et l'exposition du personnel à l'environnement routier dans lequel il évolue. En France, la profession déplore en moyenne chaque jour 2 accidents causant une invalidité permanente, dont chaque mois 10 graves et chaque année environ 10 mortels.

La collecte est soumise au code du travail (incluant notamment la formation du personnel à la réglementation du code de la route et à l'utilisation des machines) et depuis quelques années, elle s'appuie également sur la Recommandation R437, qui identifie les risques principaux liés à l'activité de collecte et propose des mesures. La **résorption des points noirs** fait naturellement partie des mesures du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) de la collecte en régie. On entend par **points noirs**, les lieux (quartiers, voies, carrefours, impasses...) dans lesquels les équipes de collecte rencontrent des difficultés liées à la circulation de leur véhicule : marche arrière, gabarit de la chaussée, rupture de pente trop prononcée...

Outre l'objectif pour le personnel de la collecte (les agents de SEM ou des prestataires privés qui interviennent pour son compte), il s'agit également de prévenir les risques pour les **usagers**. En effet, plusieurs accidents graves sont à déplorer en France ces dernières années.

Par la suite, SEM a engagé dès 2014, un **plan de résorption des points noirs de collecte**. Il fait l'objet d'une relative complexité liée au poids des habitudes parfois historiquement ancrées, à la résistance naturelle aux changements, au territoire étendu et au nombre important de communes concernées ainsi qu'à la mobilisation d'un nombre important d'acteurs.

Le diagnostic réalisé depuis 2014 a permis de recenser 1 422 points noirs classifiés en 11 catégories et trois niveaux de priorité. Une attention particulière a été portée sur les marches-arrière, qui constituent le point noir le plus dangereux et représentent environ 50 % des points noirs recensés.

Un travail de terrain a été progressivement engagé entre les secteurs de la collecte (encadrants pour la régie de collecte et prestataires) et les communes, afin d'apporter des solutions alternatives (modification des tournées, mise en place de points de regroupement, aménagement d'espaces de retournement...).

Un fort partenariat a été engagé avec les communes avec la formalisation d'un acte d'engagement et la création d'un dispositif de soutien financier pour les aménagements réalisés par les communes.

La communication aux usagers s'est poursuivie tout au long de l'année 2018. Des agents de Saint-Étienne Métropole sont allés à la rencontre des usagers pour expliquer les modifications avec la remise de tracts et de courriers.

Des travaux d'aménagement de plateformes de retournement, de points fixes, d'agrandissement de voies... au nombre de 41 ont été réalisés dans de nombreuses communes depuis 2016 pour une participation financière de SEM de 67 641 € et se poursuivront en 2019.

Ainsi, au 31 décembre 2018, 1 009 points noirs de collectes soit 71 % d'entre eux, ont été résolus sur un périmètre de 53 communes et le travail sera poursuivi en 2019.

1.15.2.2 Mise en place des actions du Document Unique d'Evaluation des Risques

Les métiers de la collecte et du traitement des déchets sont des métiers à risques, la sécurité des agents est une préoccupation forte de SEM tant pour le personnel en régie que pour les prestataires.

Plusieurs formations sont poursuivies sur le thème de la sécurité au travail :

- Formation « *Adaptation au poste et consignes de sécurité* », systématiquement dispensée au personnel nouvellement recruté (3 jours pour les collecteurs et 5 jours pour les collecteurs-chauffeurs).
- Formation des « *Sauveteurs Secouriste du Travail* » (SST) + recyclages
- Recyclage « *habilitation électrique* » et recyclage « *Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité* » (CACES)
- Mise à jour FIMO.

34 accidents de travail sont à déplorer en 2018 avec une gravité importante puisqu'ils ont généré 1 738 jours d'arrêts (1 accident de moins qu'en 2017 mais 557 jours d'arrêt de plus). 1 173 jours d'arrêt se rajoutent suite à des accidents du travail survenus avant 2018. Au global, ce sont 2911 jours d'arrêt pour accidents du travail (en hausse de 869 jours). On recense également 1 maladie professionnelle représentant 304 jours d'arrêt.

En termes de sinistralité routière, 23 sinistres ont eu lieu en 2018 (+ 6 par rapport à 2017). Parmi ces sinistres, 19 étaient responsables, 4 non responsable et on peut ajouter 2 bris de glace. La plupart du temps ces incidents surviennent lors de manœuvres (demi-tour ou évitement de stationnement).

1.15.3 Communication

SEM édite et met en ligne sur son site internet différentes publications afin de sensibiliser les habitants aux consignes de tri, favoriser la connaissance et l'utilisation des déchèteries, permettre le maximum de gestes en faveur de la prévention/réduction.

L'outil diffusé annuellement à tous les foyers de Saint-Etienne Métropole est le calendrier de collecte. Il permet de préciser les semaines paires et impaires mais aussi de communiquer sur les consignes de tri : verre, les emballages et tous les papiers, les lieux et horaires d'ouvertures des déchèteries.



Une campagne sur la valorisation du mobilier a eu lieu du 18/07 au 7/08/2018, avec :

- un affichage sur les communes les plus urbaines de Saint-Etienne Métropole ainsi que sur le réseau des déchèteries.
- un flyer a aussi été distribué en déchèterie avec plus de contenus sur les solutions sur « Que faire de son ancien mobilier ? »

Le visuel a par ailleurs été relayé sur les réseaux sociaux de SEM, en signature de mail SEM, sur les écrans dans les trams.



QUE FAIRE DE VOS ANCIENS MEUBLES ?

🗑️ Ils sont encore en bon état ?

Vous pouvez :

- Les donner à une association. Trouvez la plus proche de chez vous sur www.les-cos-mobilier.fr
- Les revendre ou troquer à des particuliers lors de brocantes, vide greniers ou sur des sites internet dédiés.

🗑️ Ils sont abîmés ?

Vous pouvez :

- Les faire réparer par les Répar'ateurs. Trouvez le plus proche de chez vous sur www.annuaire-reparation.fr
- Les apporter gratuitement dans une des déchèteries de Saint-Etienne Métropole. Ils seront alors recyclés ou valorisés sous forme de chaleur. Retrouvez la liste des déchèteries du territoire accueillant le mobilier usagé sur www.saint-etienne-metropole.fr

BON À SAVOIR !
Vous achetez un nouveau meuble ?
 Lors de l'achat d'un mobilier neuf vous pouvez demander au vendeur de vous reprendre l'ancien.

*Chaises, canapés, meubles d'extérieur, miroirs, métaux, mobilier d'appoint.

1.16 EVOLUTION DES INDICATEURS TECHNIQUES DEPUIS 2010

Les principaux objectifs réglementaires actuels sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : objectifs réglementaires

Nature de l'objectif	Grenelle de l'Environnement traduit dans le Plan Départemental de la Loire approuvé par la Région Auvergne Rhône-Alpes fin 2016	Loi de transition énergétique
Prévention/ réduction des déchets	OMA (Ordures Ménagères et Assimilés) : réduction de 5 kg/hab./an entre 2007 et 2017 puis stagnation	DMA (Déchets ménagers et assimilés y compris déchets d'activités) : réduction de 10 % entre 2020 et 2010
Objectif d'amélioration de la valorisation matière et organique	DMA hors gravats - 2015 : 45 % de valorisation	Performances de valorisation matière, et organique des déchets non dangereux non inertes - 55 % en 2020 - 65 % en 2025
Réduction des quantités stockées	Diminution de 15 % des quantités partant en stockage entre 2007 et 2012	Réduire les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (par rapport à 2010) - 30 % en 2020 - 50 % en 2025

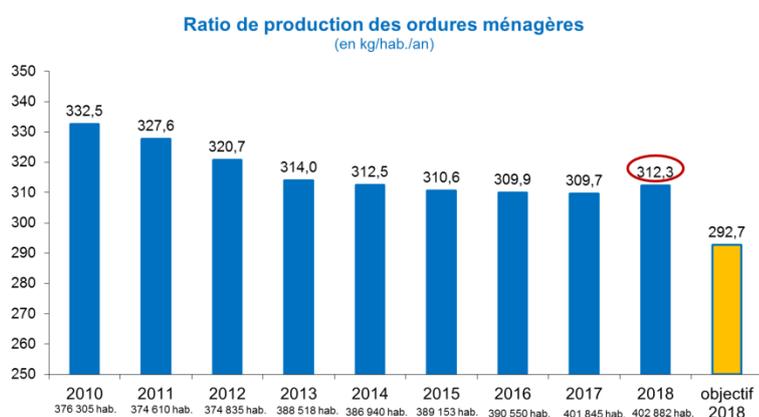
Les indicateurs techniques ont été complétés pour tenir compte du décret du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, et ainsi aider à la comparaison avec ces objectifs réglementaires.

➤ Prévention et réduction des déchets

Ratio de production des ordures ménagères en kilo par an et par habitant

Somme des tonnages annuels d'ordures ménagères au sens strict collectées en porte-à-porte, des papiers et emballages collectés en porte-à-porte, du verre et des papiers collectés en apport volontaire, du textile à partir de 2013, rapportée à la population INSEE de l'année en cours.

Graphique 12 : Ratio de production des ordures ménagères (en kg/hab./an)

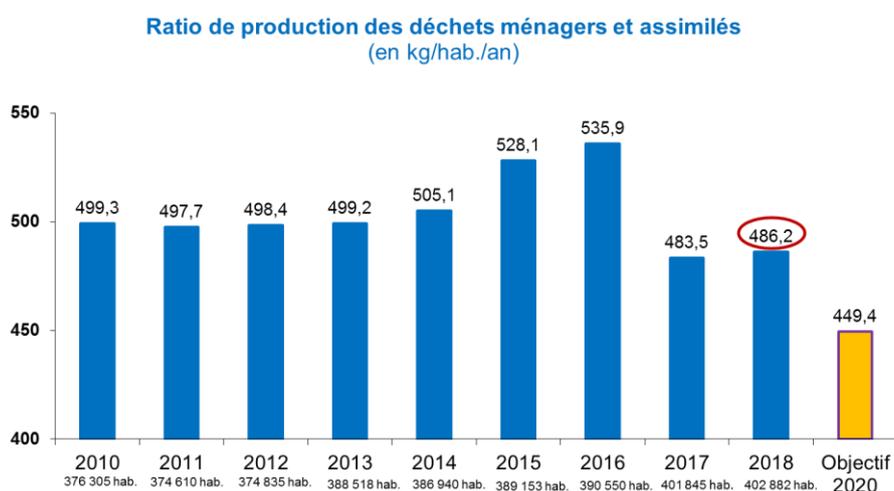


👁 Le ratio de production des OMA augmente, l'objectif de -5kg/hab./an s'éloigne.

Ratio de production des déchets ménagers et assimilés en kilo par an et par habitant

Somme des tonnages annuels d'ordures ménagères et collectes sélectives, encombrants hors Centre Technique Municipal (CTM), déchèteries et autres collectes en porte-à-porte (comme papiers bureaux) et commerçants, le textile à partir de 2013 rapportée à la population INSEE de l'année en cours.

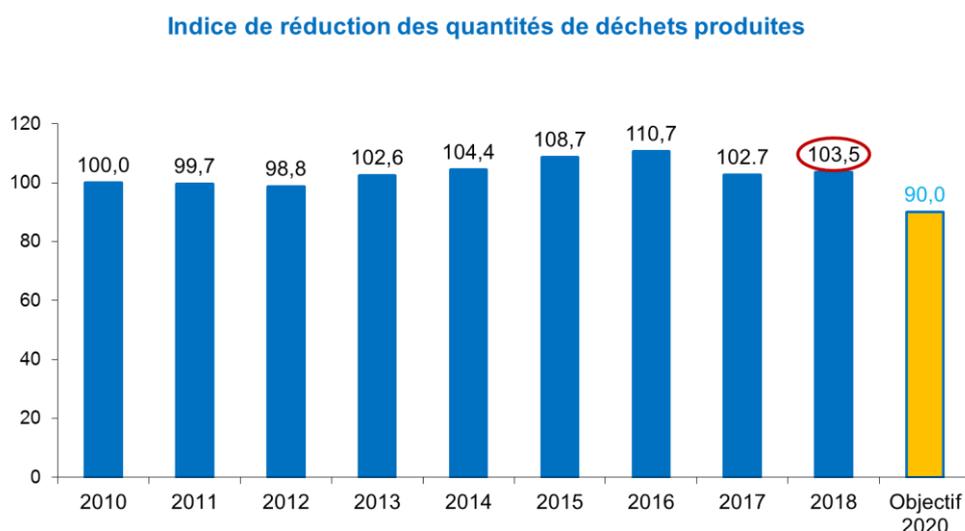
Graphique 13 : Ratio de production des déchets ménagers et assimilés (en kg/hab./an)



Le ratio de production des OMA augmente légèrement entre 2017 et 2018. Les principaux flux comme les ordures ménagères, les emballages et papiers journaux ou encore le verre sont en augmentation. Le ratio s'éloigne de l'objectif de 2020.

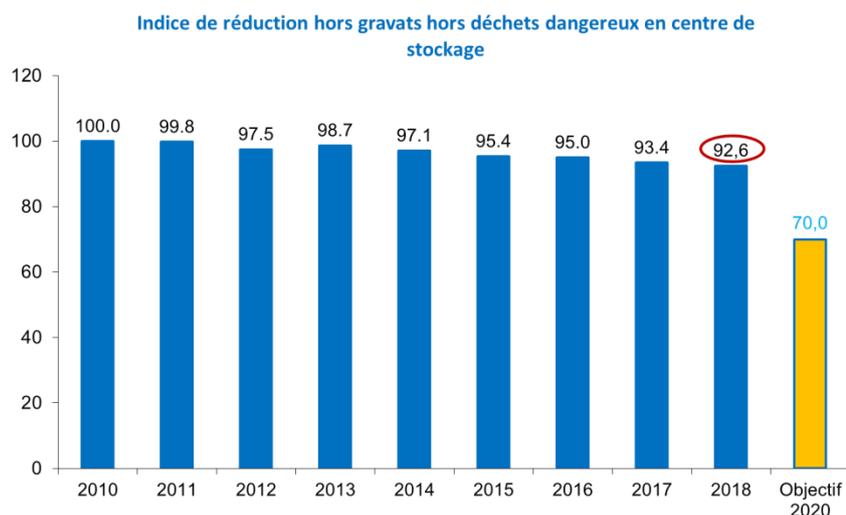
Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010 (même périmètre de déchets pris en compte que celui de l'indicateur n°2)

Graphique 14 : Indice de réduction des quantités de déchets produits



Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010 sur la globalité des tonnages pris en charge par SEM

Graphique 15 : Indice de réduction hors gravats hors déchets dangereux en centre de stockage

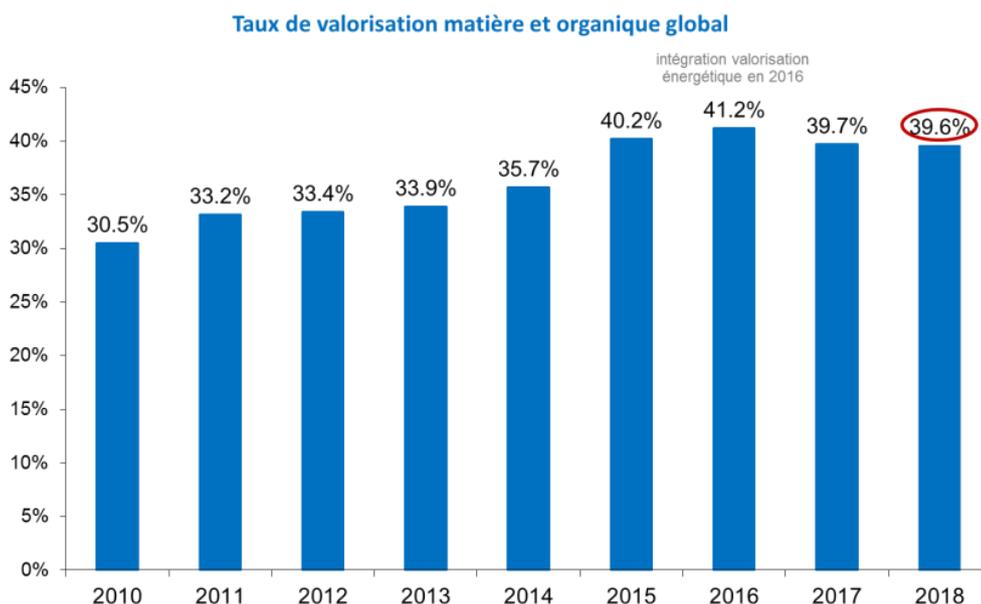


Depuis 2010, il est constaté une baisse progressive des quantités de déchets non dangereux non inertes enfouis. Mais, une marge de progrès importante reste à atteindre pour tenir l'objectif de 2020. En effet, compte tenu de l'objectif loi LTECV de réduire de 30 % par rapport à 2010 les quantités de déchets non dangereux, nous devons atteindre un indice de 70.

➤ Amélioration du taux de valorisation

Taux de valorisation matière, organique et énergétique global en pourcentage

Graphique 16 : Taux de valorisation matière et organique global

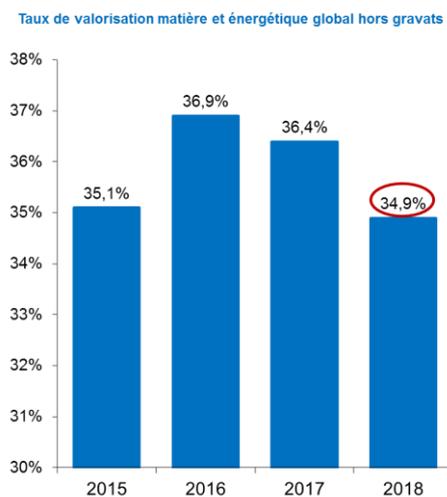


En 2018, le taux de valorisation se maintient par une augmentation de la valorisation des déchets en déchèteries et sur les principaux flux de collectes sélectives (emballages, textiles etc.) qui compense l'augmentation des OM, la baisse des flux valorisés sur les marchés et les gravats et des déchets verts des communes.

Taux de valorisation global matière, organique et énergétique hors gravats en pourcentage

Sur la globalité des tonnages pris en charge par SEM hors gravats (c'est-à-dire hors gravats des déchèteries fixes et mobiles) : Taux de valorisation matière et énergétique global hors gravats

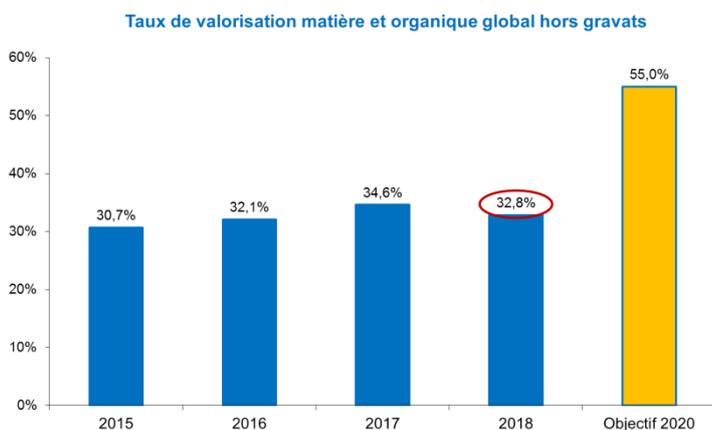
Graphique 17 : Taux de valorisation matière et énergétique global hors gravats



Taux de valorisation global matière et organique hors gravats en pourcentage

Sur la globalité des tonnages pris en charge par SEM hors gravats (c'est-à-dire hors gravats des déchèteries fixes et mobiles).

Graphique 18 : Taux de valorisation matière et organique global hors gravats

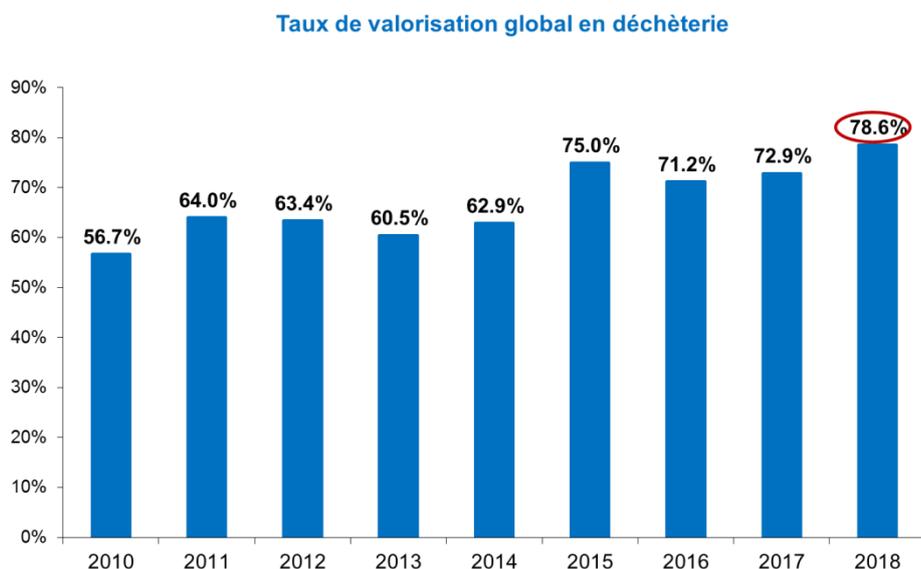


👁 Le taux de valorisation matière des déchets non dangereux est en baisse. Cette baisse est liée au passage des marchés en zéro déchet et à la baisse des déchets verts dans les communes. D'autre part, les OM sont en augmentation.

Taux global de valorisation en déchèterie en pourcentage

Rapport entre les tonnages de matériaux effectivement valorisés et le total des tonnages collectés en déchèteries fixes et mobiles à partir de 2013 (y compris les gravats)

Graphique 19 : Taux de valorisation global en déchèterie

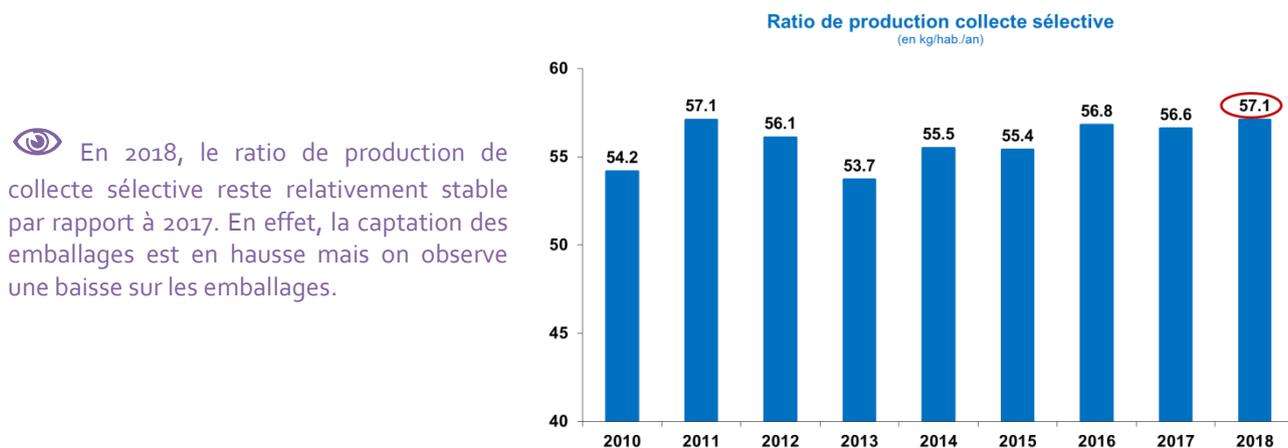


👁 En 2018, le taux de valorisation global est en augmentation par rapport à 2016. En effet, la proportion de déchets valorisés en déchèteries a augmenté particulièrement la valorisation énergétique.

Ratio de production collecte sélective en kilo par an et par habitant

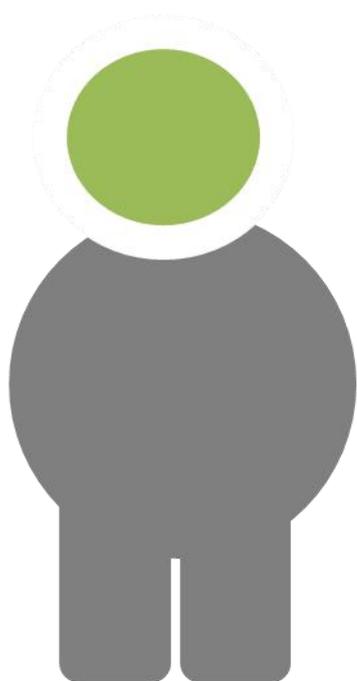
Somme des tonnages annuels produits emballages hors verre, verre et papiers, y compris les cartons de déchèterie rapportée à la population INSEE de l'année en cours.

Graphique 20 : Ratio de production collecte sélective (en kg/hab./an)



👁 En 2018, le ratio de production de collecte sélective reste relativement stable par rapport à 2017. En effet, la captation des emballages est en hausse mais on observe une baisse sur les emballages.

3- INDICATEURS FINANCIERS



1.17 MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES

Ne sont présentés ci-dessous que les principaux marchés.

1.17.1 Collecte/ Transfert des déchets ménagers et assimilés

Tableau 24 : Récapitulatif des marchés de collecte / transfert des déchets ménagers et assimilés

Activité	Titulaire	Début contrat	Fin contrat	Montant 2017 TTC	Montant 2018 TTC
Fournitures de bacs roulants OM et tri sélectif et de pièces détachées	PLASTIC OMNIUM	01/05/2016	30/04/2019	544 748 €	514 799 €
Mise à disposition et évacuation de bennes pour les déchets ménagers et assimilés	VEOLIA	04/01/2016	31/12/2019	169 161 €	187 741 €
Collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés					
LOT A Collecte déchets communes Chambon-Feugerolles, Villars, Saint-Priest, l'Etrat, Sorbiers, Saint-Héand, Fontanès	COVED	03/06/2013	03/06/2019	1 496 650 €	1 579 677 €
LOT B Collecte déchets communes Saint-Christo en Jarez, Marcenod, Saint-Romain-en-Jarez, Valfleury, Cellieu, Chagnon, Genilac, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Joseph, Tartaras, Dargoire, Rive-de-Gier, Châteauneuf, Sainte-Croix-en-Jarez, Pavézin	SUEZ RV CENTRE EST	03/06/2013	03/06/2019	1 219 661 €	1 235 917 €
LOT C Collecte déchets communes Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Chamond, la Valla-en-Gier, La Terrasse-sur-Dorlay, Doizieux	SUEZ RV CENTRE EST	03/06/2013	03/06/2019	1 275 143 €	1 311 839 €
Collecte déchets communes de Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse					
	COVED	01/01/2017	03/06/2019	444 918 €	463 008 €
pour le porte-à-porte	VEOLIA	01/01/2017	03/06/2019	79 810 €	83 280 €
pour la collecte en conteneurs enterrés					
Collecte déchets communes Chamboeuf, Saint-Bonnet-Les-Oules, Saint-Galmier	VEOLIA	transfert au 01/01/2017	03/06/2019	296 407 €	307 808 €
Gestion des quais de transfert de Saint-Etienne et de Saint-Chamond et transfert des ordures ménagères jusqu'au centre d'enfouissement (ISDND) de Roche-la-Molière	SUEZ RV CENTRE EST (Quai St Chamond)	03/05/2013	31/12/2017	939 791 €	953 382 €
	SUEZ RV CENTRE EST (Quai Brunandières)	01/12/2008	31/12/2017		
	SUEZ RV CENTRE EST	01/01/2018	31/12/2022		

1.17.2 Valorisation/Traitement des déchets

Tableau 25 : Récapitulatif des marchés de valorisation et de traitement

Activité	Titulaire	Début contrat	Fin contrat	Montant 2017 TTC	Montant 2018 TTC
Fourniture de sacs plastique	GRUPE BARBIBER	09/12/2015	09/12/2018	99 723 €	128 236 €
Distribution de sacs plastique	ONDAINE AGRO	01/12/2015	01/12/2018	28 265 €	26 485 €
Collecte des papiers en apport volontaire	GUERIN LOGISTIQUE	01/01/2016	31/12/2019	30 929 €	34 000 €
Tri des emballages et papiers PAP+AV	SUEZ RV CENTRE EST	01/12/2015	30/04/2020	2 635 867 €	2 721 813 €
Collecte du verre	GUERIN LOGISTIQUE SOLOVER	01/01/2016	31/12/2019	291 455 €	299 847 €
Stockage des déchets ménagers et assimilés résiduels	SUEZ RV BORDE MATIN SUEZ RV CENTRE EST	01/12/2008	31/12/2017	12 838 206 €	11 321 603 €
	SUEZ RV CENTRE EST	01/01/2018	31/12/2026		
Exploitation de la déchèterie de Saint-Héand	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	189 219 €	156 793 €
Exploitation de la déchèterie de Firminy	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	319 935 €	314 262 €
Exploitation de la déchèterie de L'Etrat	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	394 574 €	322 315 €
Exploitation de la déchèterie de Saint-Jean-Bonnefonds	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	340 614 €	310 026 €
Exploitation de la déchèterie Grüner à Roche-la-Molière	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	293 677 €	238 826 €
Exploitation de la déchèterie Le Soleil à Saint-Etienne	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	337 322 €	290 342 €
Exploitation de la déchèterie La Chauvetière à Saint-Etienne	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	367 360 €	231 173 €
Exploitation de la déchèterie Saint-Chamond	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	453 513 €	324 348 €
Exploitation de la déchèterie Tartaras	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	365 534 €	281 925 €
Exploitation de la déchèterie Montrambert Pigeot à La Ricamarie	SERMACO	01/02/2015	31/01/2019	211 618 €	215 121 €
Exploitation de la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon	SERMACO	01/01/2015	31/01/2019	452 577 €	403 370 €
Exploitation de la déchèterie Lorette	SERMACO	09/05/2017	31/01/2019	189 405 €	388 717 €
Exploitation de la déchèterie de Saint-Galmier	SUEZ RV CENTRE EST	transfert au 01/01/2017	31/12/2018	335 917 €	299 735 €
Déchèterie mobile	SUEZ RV CENTRE EST				30 767 €
Transport et traitement des déchets verts des CTM	SERMACO	01/01/2014	01/01/2018	257 442 €	252 877 €
Transport et traitement des déchets verts des CTM	SERMACO	01/01/2018	31/12/2021		

1.18 BILAN FINANCIER

1.18.1 Les dépenses d'exploitation

La répartition des dépenses montre que la part collecte est la part la plus importante devant celle du stockage.

➤ La collecte des déchets ménagers et assimilés (42,2 %)

Ces dépenses regroupent les dépenses relatives aux moyens mis en œuvre pour effectuer la collecte en régie (entretien des véhicules, maintenance des bacs roulants, vêtements de travail...), la rémunération des prestataires à qui la collectivité a confié la collecte par voie de marché et les dépenses de fonctionnement du service. A cela s'ajoute le remboursement de différentes missions que continuent d'effectuer les communes pour le compte de SEM ainsi que les conventions de gestion collecte liée à l'extension du périmètre en janvier 2017. La part personnel représente la moitié de la dépense du fait de l'importance de la régie sur le secteur de la collecte.

➤ La prévention et la valorisation des déchets (11,3 %)

Sont concernés le personnel du service valorisation, le centre de tri, la collecte et le tri du verre, l'achat des sacs jaunes, les déchets verts, la prévention et la communication.

➤ Le fonctionnement des déchèteries (10,4 %)

Sont concernés les déchèteries fixes et mobiles

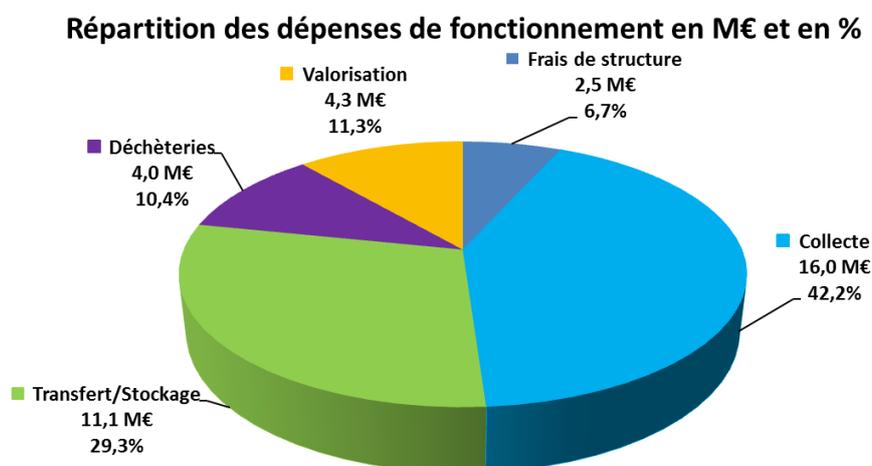
➤ Le transfert et le stockage des déchets (29,3 %)

Sont concernés les déchets transférés et stockés en ISDND.

➤ Les frais de structure (6,7 %)

Comprennent une partie des charges d'administration générale imputable au fonctionnement de la DGD : une part ressources humaines (dépenses centralisées de personnel, direction générale, pôle ressources programmation finances, informatique, communication, ...), et une part pour administration générale (documentation, communication interne, locaux, assurances juridiques, fournitures administratives).

Graphique 21 : Répartition des dépenses d'exploitation



➤ Dépenses de fonctionnement en € TTC (tableau détaillé)

Tableau 26 : Dépenses de fonctionnement

OBJET	Réalisations au CA 2017	Réalisations au CA 2018
1.0. FRAIS DE STRUCTURE	2 287 462 €	2 542 128 €
1.1. LA COLLECTE DES DECHETS	15 048 553 €	15 982 748 €
Personnel collecte + personnel administratif	7 564 743 €	7 602 648 €
Vêtements de travail	82 011 €	86 366 €
Hygiène et sécurité du personnel en régie	50 625 €	37 558 €
Location de bennes	169 161 €	187 741 €
Achat pièces détachées bacs OM	13 824 €	10 803 €
Prestations de collecte confiées à l'entreprise y compris tri des marchés forains	4 964 343 €	4 985 271 €
Convention Gestion déchets C Agglo Loire Forez et La Gimond	327 298 €	318 840 €
Entretien des véhicules confié à l'entreprise	230 780 €	213 704 €
Entretien des véhicules confié aux communes	271 876 €	440 192 €
Carburant	491 118 €	613 515 €
Location centres techniques aux communes	130 319 €	110 164 €
Prestation de collecte des déchets assimilés confiées aux communes	582 959 €	579 773 €
Divers gestion du service (Sydemer, entretien véhicules légers service, assurance BOM, annonces marchés, petite maintenance)	139 333 €	206 368 €
Centres Techniques Communautaires (consommables, entretien)	30 163 €	29 805 €
Provision pour contentieux	- €	560 000 €
1.2. TRANSFERT DES DECHETS	939 791 €	953 382 €
Quai de transfert Saint-Chamond et de St Etienne/Brunandières	939 791 €	953 382 €
1.3. INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS	11 170 938 €	10 149 223 €
Stockage des déchets (ISDND)	11 170 938 €	10 149 223 €

OBJET	Réalisations au CA 2017	Réalisations au CA 2018
1.4. PREVENTION, TRI ET VALORISATION	4 012 563 €	4 045 930 €
Personnel valorisation	623 114 €	747 750 €
Collecte apport volontaire papiers	30 929 €	34 000 €
Tri multimatériaux (papiers et emballages hors verre)	2 635 867 €	2 721 813 €
Collecte du verre	291 455 €	299 878 €
Achat et distribution sacs CS et OM	149 487 €	154 721 €
Subventions et cotisations	24 015 €	25 980 €
Communication, prévention	257 696 €	61 787 €

1.5. DECHETERIES	4 409 093 €	3 950 592 €
Andrézieux-Bouthéon	452 577 €	403 370 €
Etrat	394 574 €	322 315 €
Firminy	319 935 €	314 262 €
Lorette	189 405 €	388 717 €
Saint-Etienne - Le Soleil	337 322 €	290 342 €
Saint-Etienne - La Chauvetière	367 360 €	231 173 €
Saint- Héand	189 219 €	156 793 €
Saint-Jean-Bonnefonds	340 614 €	310 026 €
Saint-Chamond	453 513 €	324 348 €
Saint-Galmier	335 917 €	299 735 €
Tartaras	365 534 €	281 925 €
La Ricamarie - Montrambert	211 618 €	215 121 €
Roche/St Genest - ZI Grüner	293 677 €	238 826 €
Charges générales	25 796 €	30 371 €
Convention CA Loire Forez (déchèterie St Just St Rambert)	97 506 €	112 500 €
Déchèteries mobiles	34 526 €	30 767 €

1.6. DECHETS VERTS	257 442 €	252 877 €
Transport et compostage	257 442 €	252 877 €

Total dépenses de fonctionnement	38 125 842 €	37 876 880 €
---	---------------------	---------------------

Les dépenses de fonctionnement diminuent de - 0,7 %.(soit - 249 k€) par rapport à 2017.

La baisse des dépenses est due principalement à la baisse des tonnages enfouis (-1 M€) et à la baisse des coûts d'exploitation des déchèteries (-0,5M€) grâce au développement des bennes mobiliers. En effet, les apports de bois ne sont plus traités en filière bois mais via les filières DEA (déchet d'équipement d'ameublement) ce qui permet de maîtriser les dépenses.

Cependant, une augmentation notable des dépenses sur la partie collecte : hausse du coût du carburant, de l'entretien des véhicules et création d'une provision pour risque de contentieux réduit l'importance de cette baisse.

1.18.2 Les recettes de fonctionnement

Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés est principalement financé par :

➤ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (84 %)

Elle est instituée sur l'ensemble du territoire et représente le mode de financement principal du service.

Elle est destinée à financer l'ensemble des opérations se rattachant au service d'élimination des déchets : la collecte (collecte proprement dite, les déchèteries), le transfert, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

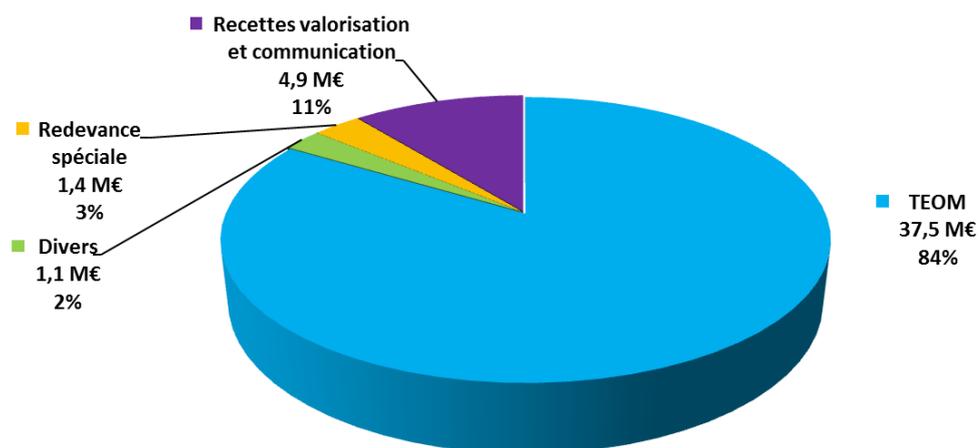
➤ Les subventions et les recettes liées à la reprise des matériaux (11 %)

Les recettes liées à la valorisation et la communication associée comprennent :

- Soutien filières REP (CITEO, OCADEEE, Eco-mobilier...),
- Les recettes matériaux proprement dites (issus du centre de tri et des déchèteries).

➤ La redevance spéciale (3 %) - Cf. paragraphe 1.7.7.1

Graphique 22 : Répartition des recettes de fonctionnement



➤ Recettes de fonctionnement en € TTC (tableau détaillé)

Tableau 27 : Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Réalisations au CA 2017	Réalisations au CA 2018
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères nette (déduction faite du reversement aux communes soit 2 094 659 €)	36 853 527 €	37 500 463 €
Recettes valorisation et communication tri	4 883 390 €	4 874 379 €
Redevance spéciale	1 291 831 €	1 369 706 €
Recettes personnel	95 506 €	137 062 €
Conventions pour accès en déchèterie	387 775 €	379 107 €
Autres recettes exceptionnelles (pénalités de retard, subvention...)	83 702 €	37 254 €
Reprise provision risque	982 654 €	568 441 €
Total recettes de fonctionnement	44 578 386 €	44 866 413 €

Les recettes sont en augmentation du fait de l'augmentation des bases (revalorisation forfaitaire de + 1,2%).

1.18.3 Les dépenses d'investissement

Elles se répartissent principalement entre :

- L'achat de bacs roulants (collecte et tri) et de conteneurs d'apport volontaire (28 %),
- L'acquisition et les grosses réparations sur les véhicules de collecte (45 %),
- La fin de la construction d'une déchèterie (Lorette) et divers travaux d'entretien et d'amélioration des déchèteries et des quais de transfert (23,5 %),
- L'aménagement des Centres Techniques Communautaires et divers travaux relatif à la collecte (3,5%).

A partir de 2017, les dépenses d'investissement de la gestion des déchets ménagers sont 100 % autofinancés.

Tableau 28 : Dépenses et recettes d'investissements

Dépenses d'investissement	2017	2018
Grosses réparations véhicules de collecte	25 748 €	43 542 €
Achat de véhicules	400 759 €	845 879 €
Achat de bacs OM et CS	541 650 €	511 793 €
Aménagement et équipement centres techniques communautaires	131 525 €	30 774 €
Divers collecte	4 436 €	41 881 €
Achat conteneurs aériens et enterrés, verre, OM et CS	206 410 €	40 350 €
Déchèterie St Chamond	12 846 €	365 276 €
Déchèterie Lorette	151 697 €	10 772 €
Grosses réparations déchèteries et quais de transfert	38 233 €	91 489 €
Communication	28275	
Autre (Fonds de concours déchets, points noirs collecte...)	48 386 €	
Total dépenses d'investissement	1 589 967 €	1 981 756 €

Recettes d'investissement	2017	2018
Achat de bacs et conteneurs	- €	88 704 €
Plan de relance pour le recyclage	25 764 €	16 860 €
Cession véhicule roulant	- €	2 040 €
FACTVA	246 050 €	325 087 €
Autofinancement	1 483 935 €	1 474 386 €
Total recettes d'investissement	1 755 749 €	1 907 078 €

1.18.4 Les annuités couvrant l'investissement

L'emprunt et l'autofinancement font l'objet d'une gestion globalisée dans le budget général de SEM. Depuis 2009, les hypothèses prises pour l'intégration des coûts d'investissement étaient les suivantes :

- Centres techniques : 90 % par emprunt à 20 ans et 10 % en autofinancement (avec intégration amortissement sur 20 ans sur part autofinancée),
- Parc véhicules de collecte y compris travaux de gros entretien renouvellement : financement à 100 % par emprunt sur 10 ans,
- Annuités liées aux véhicules mis à disposition (remboursement aux communes),
- Annuités constantes liées aux véhicules acquis par SEM (prise en compte en taux de l'Obligation Assimilable du Trésor (OAT) sur 10 ans et marge de 0,5 %).
- Construction de déchèteries, travaux de gros entretien mise en conformité déchèterie ainsi que travaux quais de transfert et plateforme de compostage : 90 % par emprunt à 20 ans, 10 % en autofinancement (avec intégration amortissement sur la partie autofinancée).
- Autres investissements : Bacs, conteneurs PAV, composteurs, équipements...: autofinancement 100 % avec amortissement sur 6 ans.

Nota : Sont comptabilisés non seulement les annuités emprunts pour la partie financée par emprunt mais aussi l'amortissement pour la partie autofinancée (sur les montants nets de FCTVA)

Pour mémoire, à partir de 2017, l'ensemble des dépenses d'investissement de la gestion des déchets ménagers sont 100% autofinancées.

– Annuités couvrant l'investissement y compris charges financières (Tableau détaillé)

Tableau 29 : Annuités couvrant l'investissement

	2017	2018
Investissements mobiliers	1 335 090 €	1 276 317 €
Véhicules de collecte	752 451 €	675 474 €
Autres (bacs, conteneurs...)	582 638 €	600 843 €
Investissements immobiliers	499 892 €	524 676 €
Quai	3 923 €	3 923 €
Déchèteries	310 504 €	323 092 €
Centres techniques communautaires	184 706 €	196 903 €
Plateforme de compostage	758 €	758 €
Total	1 834 982 €	1 800 993 €

1.19 EVOLUTION DES CINQ INDICATEURS FINANCIERS

Afin d'améliorer la visibilité du coût du service et son évolution, cinq indicateurs financiers ont été extraits :

Tableau 30 : Evolution des 5 indicateurs financiers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses globales en M€ TTC	33,0 €	36,0 €	37,5 €	37,8 €	38,8 €	40,0 €	39,7 €
Coût complet en € TTC/hab	88 €	93 €	97 €	97 €	99 €	99 €	98 €
Coût net en M€ TTC (dépenses globales - recettes hors TEOM et RS)	28,5 €	31,1 €	33,1 €	33,4 €	33,5 €	34,9 €	34,6 €
Coût net en € TTC/hab	76,1 €	80,0 €	85,4 €	85,9 €	85,8 €	86,8 €	86,0 €
Résultat en M€ TTC /an (recettes - dépenses globales)	0,1 €	-0,3 €	-0,7 €	1,5 €	2,8 €	3,3 €	3,6 €
Part du résultat par rapport aux dépenses globales en %	0,0	-0,7	-2,0	4,0	7,7	8,8	9,8
Taux de TEOM (taux de convergence) en %	7,55	7,55	7,55	7,95	8,15	8,25	8,25

Nota : depuis 2014, le taux de TEOM est unique sur l'ensemble des communes de SEM.

Le coût net, c'est-à-dire le coût déduction faite des recettes non fiscales (hors TEOM et redevance spéciale), est de **86,0 € TTC par habitant**. Ce coût net par habitant est en légère diminution par rapport à l'année précédente (-1 %).

Index des tableaux

Tableau 1	: Organisation simplifiée du service en 2018	10
Tableau 2	: Synthèse mode d'exploitation du service en 2018	10
Tableau 3	: Population municipale en vigueur au 1 ^{er} janvier 2018 (recensement INSEE 2015) par commune	21
Tableau 4	: Synthèse des moyens humains et techniques des centres techniques de la régie	21
Tableau 5	: Synthèse des moyens humains et techniques des centres des prestataires de collecte porte-à-porte	22
Tableau 6	: Synthèse des moyens humains et techniques des centres des prestataires de collecte en conteneurs enterrés	22
Tableau 7	: Type et nombre de contenants pour la collecte sélective emballages/ papiers/ verre/textiles	23
Tableau 8	: Synthèse des opérations de maintenance et livraison des bacs roulants	24
Tableau 9	: Type et nombre de Points d'Apports Volontaires (Emballages, papiers, verre, textiles)	24
Tableau 10	: Récapitulatif des déchets collectés par SEM en 2017 et 2018	32
Tableau 11	: Bilan des animations par l'ETP - 2018	42
Tableau 12	: Bilan des tonnages de chaque déchèterie pour les principaux flux en 2018	48
Tableau 13	: Apports « déchets spécifiques » hors plâtre par déchèterie- année 2018 – en tonnes	50
Tableau 14	: Liste des filières de valorisation et traitement issus des déchèteries de SEM- Année 2018	51
Tableau 15	: Bilan tonnages déchèteries mobiles	57
Tableau 16	: Filières de reprise des matériaux triés issus de la collecte sélective pour 2018.....	63
Tableau 17	: Evolution des tonnages enfouis à l'ISDND (en kt)	68
Tableau 18	: Evolution des tonnages destinés à l'enfouissement	69
Tableau 19	: Evolution des performances	70
Tableau 20	: Indicateurs taux de valorisation	72
Tableau 21	: les « filières REP » en vigueur sur SEM	74
Tableau 22	: objectifs réglementaires	79
Tableau 23	: Récapitulatif des marchés de collecte / transfert des déchets ménagers et assimilés	87
Tableau 24	: Récapitulatif des marchés de valorisation et de traitement	88
Tableau 25	: Dépenses de fonctionnement	90
Tableau 26	: Recettes de fonctionnement	93
Tableau 27	: Dépenses et recettes d'investissements	93
Tableau 28	: Annuités couvrant l'investissement	94
Tableau 29	: Evolution des 5 indicateurs financiers	95

Index des cartes

Carte 1	: Répartition régie/privé collecte en porte-à-porte	19
Carte 2	: Fréquence des ordures ménagères	20
Carte 3	: Fréquence de la collecte des papiers et emballages hors verre	20
Carte 4	: Type de dotation / contenant de collecte pour les ordures ménagères et le sélectif	23
Carte 5	: Collecte spécifique d'encombrants sur SEM en 2018	27
Carte 6	: Organisation du transfert des OM et emballages/papiers	45
Carte 7	: Réseau de déchèteries fixes	47
Carte 8	: carte allotissement.	55
Carte 9	: Zones couvertes par le service de déchèteries mobiles	56
Carte 10	: Localisation des différents équipements de valorisation, transfert et traitement sur SEM	73

Index des graphiques

Graphique 1 : Evolution du montant de la Redevance Spéciale et du nombre de redevables depuis 2010	29
Graphique 2 : Répartition des tonnages des bennes CTM faisant l'objet d'une valorisation	30
Graphique 3 : Répartition des déchets collectés en déchèterie	48
Graphique 4 : Apports en déchèterie en kg/hab./an	50
Graphique 5 : Répartition du mode de valorisation des déchets pris en charge en déchèterie	51
Graphique 6 : Tonnages collectés et le nombre d'entrées des déchèteries mobiles	57
Graphique 7 : Répartition des matériaux à l'issue du tri	61
Graphique 8 : Répartition des tonnages enfouis	69
Graphique 9 Evolution des déchets depuis 2010	71
Graphique 10 : Répartition des différents flux- année 2018.....	73
Graphique 11 : Evolution annuelle du nombre et de la typologie des appels au N° InfosDéchets	76
Graphique 12 : Ratio de production des ordures ménagères (en kg/hab./an)	79
Graphique 13 : Ratio de production des déchets ménagers et assimilés (en kg/hab./an).....	80
Graphique 14 : Indice de réduction des quantités de déchets produits.....	80
Graphique 15 : Indice de réduction hors gravats hors déchets dangereux en centre de stockage	81
Graphique 16 : Taux de valorisation matière et organique global	81
Graphique 17 : Taux de valorisation matière et énergétique global hors gravats	82
Graphique 18 : Taux de valorisation matière et organique global hors gravats	82
Graphique 19 : Taux de valorisation global en déchèterie.....	83
Graphique 20 : Ratio de production collecte sélective (en kg/hab./an)	83
Graphique 21 : Répartition des dépenses d'exploitation	89
Graphique 22 : Répartition des recettes de fonctionnement	92

Index des schémas

Schéma 1- Prévention au sein du cycle de vie d'un produit (source ADEME)	33
Schéma 2- : Résultats de la campagne de caractérisation pour les ordures ménagères de Saint-Etienne Métropole	58
Schéma 3 : Descriptif simplifié du procédé du centre de tri de Firminy.....	60